

Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication

Le parcours d'intégration wallon – vecteur d'intégration ?

« De quelles manières se formalise l'intégration des personnes primo-arrivantes syriennes dans la ville de Verviers à travers le parcours d'intégration wallon dans sa conception actuelle ? »

Auteure : Marine Vandersmissen
Promoteur : Martin Wagener
Lectrices : Virginie Fyon et Mathilde Collin
Année académique 2023-2024
Master 120 en Politique économique et sociale

Remerciements

Pour ce mémoire, je tiens à remercier l'ensemble de ma commission mémoire ; Martin Wagener mon promoteur, merci pour votre confiance. Virginie Fyon, lectrice et experte de terrain, merci pour votre temps et vos précieuses remarques. Mathilde Collin, deuxième lectrice qui m'aura aiguillée au début de ce processus et qui aura sans nul doute permis le départ ma réflexion, merci.

Je remercie également ma maman Isabelle pour son œil attentif concernant l'orthographe de ce travail, ainsi que mes amies Maud et Chloé pour leur relecture.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis pour leur soutien lors de l'élaboration de ce mémoire. Avec une attention particulière envers ma colocataire Bérénice qui lorsque les périodes de doutes auront fait surface, aura su faire preuve de patience et de réconfort.

Merci à chacun des participants pour leurs différents témoignages.

Merci à la FOPES pour ces 4 années de découvertes intellectuelles, de réflexions et d'accomplissements personnels.

Table des matières

Lexique	6
Introduction	7
Mon intérêt personnel quant à cette recherche	9
Cadre contextuel.....	11
1.1. Le contexte migratoire en Belgique : bref historique du contexte d’après-guerre à aujourd’hui	11
1.2. L’intégration comme processus	13
1.3. Différentes conceptions politiques de l’intégration.....	16
1.4. Le modèle d’intégration belge	18
1.4.1. Définition du concept d’intégration dans sa vision politique	20
1.4.2. Le cadre juridique lié à l’immigration (loi sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers, 1980)	22
1.4.3. Le cadre législatif lié aux politiques d’Intégration : décret modifiant le livre II de la deuxième partie du Code wallon de l’Action sociale et de la Santé relatif à l’intégration des personnes étrangères ou d’origine étrangère du 8 novembre 2018.....	23
1.5. Le parcours d’intégration en Région wallonne	24
1.5.1. Fruit d’une volonté européenne au regard du contexte migratoire	24
1.5.2. Le PI wallon à travers le contexte belge fédéralisé :.....	26
1.5.3. Les dimensions du parcours d’intégration.....	27
1.5.4. Enjeux sous-jacents du parcours d’intégration pour les primo-arrivants	30
1.6. Enjeux intrinsèques des primo-arrivants liés à leur parcours de vie	32
Cadre théorique	33
2.1. Objectif de la recherche	33
2.2. Amartya Sen : une approche de la justice – approche par les capacités.....	33
2.2.1. Les facteurs de conversion.....	34
2.2.2. La liberté de choix	35
2.3. Serge Paugam : la théorie de lien social	35
2.3.1. Le lien de filiation	37
2.3.2. Le lien de participation élective	37
2.3.3. Le lien de participation organique	38
2.3.4. Le lien de citoyenneté.....	39
2.4. Revue de la littérature.....	39
2.4.1. Nos hypothèses.....	41
Méthodologie.....	44
3.1. Le terrain d’enquête	44
3.1.1. Choix du terrain.....	44

3.1.2. La ville de Verviers	45
3.2. Échantillon.....	46
3.2.1. Choix du profil des agents d'intégration.....	47
3.2.2. Choix du profil des primo-arrivants	48
3.3. Méthode empirique	50
3.3.1. Choix de l'entretien semi-directif.....	50
3.3.2. Construction du guide d'entretien	50
3.3.3. Choix de la posture de recherche.....	51
3.4. Limites de la recherche.....	51
Analyse des données.....	53
4.1. Perception du concept d'intégration par les répondants	53
4.2. Analyse du parcours d'intégration : approche via la théorie des liens sociaux.....	56
4.2.1. Le lien de filiation et le lien de participation élective.....	56
4.2.2. Le lien de participation organique	61
4.2.3. Le lien de citoyenneté.....	65
4.2.4. Conclusions des apports théoriques de Serge Paugam	72
4.3. Leviers structurels du secteur de l'intégration : une analyse via la théorie d'Amartya Sen	74
4.3.1. Liberté de choix des individus au regard des moyens accordés	75
4.3.2. Entre ressources et capacités : quelles opportunités pour les PA ?.....	76
4.3.3. Quels changements pour une politique publique favorisant les libertés individuelles ?.....	81
4.3.4. Conclusions des apports théoriques d'Amartya Sen.....	85
Conclusions générales.....	87
5.1. Retour sur la théorie	87
5.2. Vérifions nos hypothèses	91
5.3. L'apport de l'étude récente « Migrant Voices »	92
5.4. Conclusions.....	95
Bibliographie.....	97
Annexes.....	100
Convention du PI du CRI Verviers (CRVI)	100
Questions pour la personne PA	103
Questions pour l'agent d'intégration.....	105

Lexique

CEDEM : Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations

CISP : Centre d'Insertion Socio-Professionnel

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CRI : Centre Régional d'Intégration

CRVI : Centre Régional pour l'Intégration des personnes étrangères de Verviers

DISCRI : Dispositif de Concertation et d'Appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie

FEDASIL : Agence Fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile

FLE ; Français Langue Étrangère

GERM : Group of Research on Ethic Relations, Migration and Equality

ILDS : Initiatives Locales de Développement Social

ILI : Initiative Locale d'Intégration

ISP : Insertion Socio-Professionnelle

IWEPS : Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

MYRIA : Centre Fédéral Migration

PA : Primo-Arrivant

PI : Parcours d'Intégration

PIIS : Projet Individualisé d'Intégration Sociale

PLI : Plan local d'Intégration

Introduction

Ce projet de mémoire a pour objectif de rendre la parole aux principaux concernés et bénéficiaires d'un dispositif d'action publique pensé pour eux. En effet, la question de recherche de ce mémoire est : « *de quelles manières se formalise l'intégration des personnes primo-arrivantes syriennes dans la ville de Verviers à travers le parcours d'intégration wallon dans sa conception actuelle ?* ».

Ce parcours d'intégration, est-il vecteur d'intégration pour les personnes primo-arrivantes ? Au même moment, est-ce que les moyens mis en place par la Région wallonne favorisent le bon déroulement d'un processus d'intégration ? Ces moyens, sont-ils suffisants et quelle est la vision de la Wallonie en matière d'intégration des personnes étrangères ?

Dans cette recherche, nous allons tenter d'explorer ces différents questionnements et y amener différents éléments de réponses afin de comprendre si le parcours d'intégration pensé comme une mesure de politique publique devant favoriser l'intégration des personnes primo-arrivantes sur un territoire donné, remplit sa mission auprès de ces personnes.

Pour ce faire, nous avons décidé de réaliser une étude de cas et d'interroger 8 hommes primo-arrivants d'origine syrienne ainsi que 5 professionnels proches du secteur de l'intégration.

La première partie de ce travail consiste en une conceptualisation de notre objet d'étude. En effet, nous fonctionnerons à la manière d'un entonnoir. Chacun des éléments apportés amènera différents aspects nouveaux et pertinents pour comprendre la problématique abordée. Nous commencerons par définir ce qu'est un modèle d'intégration et quel est sa représentation politique en Belgique, et plus précisément en Wallonie. Nous aborderons également en détails l'un des concepts centraux de notre recherche : le parcours d'intégration. Quelle est sa représentation en Région wallonne et pour quelle raison s'est-il formalisé comme tel ?

Nous continuerons la deuxième partie de cette recherche par la mise en exergue de notre cadre théorique. Deux théories seront ici abordées. La première apportera un point de vue réflexif sur le PI et son impact sur le public cible par la mise en lumière des différents liens sociaux issus de la théorie de Serge Paugam repérés dans le discours des répondants. Notre deuxième approche nous permettra de monter en généralités et de cerner les différents freins et leviers structurels du secteur de l'intégration. Pour ce faire, nous exploiterons une analyse du PI via la théorie d'Amartya Sen et son apport scientifique sur les capacités. La réflexion critique

récoltée auprès des agents d'intégration nous permettra de mettre en perspective les moyens existants et leur efficacité ou non dans la réalité.

En troisième partie, nous modéliserons l'ensemble de la méthodologie utilisée pour la construction, d'une part de nos échantillons et d'autre part de notre objet d'étude. Il sera utile de comprendre quels moyens auront été utilisés pour la récolte de nos données empiriques.

En guise de quatrième étape, nous analyserons les différents entretiens réalisés en les confrontant aux deux cadres théoriques choisis. Une série de faits récoltés sera exposée et nous aidera à amener des éléments de réponses à notre question de recherche. Deux niveaux d'analyse seront donc exploités. Premièrement, l'analyse du PI via la théorie des liens sociaux de Paugam consistera en une approche inductive des dits liens en fonction de leur mise en valeur ou non au sein du PI. Nous tenterons de vérifier si certains liens sociaux, socle d'une identité individuelle fonctionnelle, sont exploités comme alliés par le PI¹ pour le développement du processus d'intégration des PA². Deuxièmement, nous nous concentrerons sur le recensement des différents manquements ou plus-value du secteur. La mesure pensée comme telle, met-elle en place assez de potentialités pour le PA de développer son employabilité et son processus d'intégration ?

Pour conclure ce mémoire, la partie « conclusions générales » confrontera l'ensemble des apports théoriques, conceptuels et factuels abordés pour les mettre en perspective avec la réalité de terrain. Des apports et recommandations potentiellement envisageables pour le secteur de l'intégration seront énoncés. Un regard critique sur les leviers et freins structurels du secteur sera également exploité.

¹ Parcours d'intégration

² Primo-arrivants

Mon intérêt personnel quant à cette recherche

L'objet de cette recherche a été motivé par une rencontre des contraintes et des réalités de terrain vécues par de nombreux PA dans mon contexte professionnel en tant qu'assistante sociale. En effet, travaillant dans un service social ILI de première ligne, je suis quotidiennement confrontée aux difficultés que les personnes étrangères rencontrent, que ce soit dans leur recherche d'emploi, de logement, dans le suivi de leur parcours d'intégration ou dans leur compréhension réelle du système dans lequel ils évoluent. Que ces contraintes soient individuelles, symboliques ou institutionnelles, j'ai pu cibler en 2 ans de travail de terrain bon nombre de dysfonctionnements et de questionnements quant 'à l'intégration au sens large que promet, par exemple, le parcours d'intégration.

De plus, depuis ma formation en tant qu'assistante sociale, j'ai pu développer un intérêt particulier pour ce public qui selon moi fait preuve d'une injustice sociale prégnante au sens de John Rawls. En effet, le fait de naître dans un pays non privilégié ne dépend pas de la volonté de l'individu ; ce qui orchestre le caractère injuste des inégalités sociales assignées au chemin de vie de ces mêmes individus. Me confronter à ces différences de traitements entre les pays du Nord et les pays du Sud durant un stage d'immersion de 4 mois au Sénégal m'a également insufflé une volonté d'orienter une pratique attentive aux différences interculturelles dans ma posture professionnelle.

Concernant le travail social réalisé dans ce secteur, j'ai pu observer une lenteur administrative, un engorgement important des services sur le territoire verviétois, un désengagement considérable de la part de FEDASIL dans la prise en charge lié à l'accueil des PA, accompagné d'un manque de volonté des CPAS à se suppléer au manque de places dans les centres d'accueil malgré le caractère non contraignant pour eux d'un point de vue financier (le ministère de l'intégration accorde un budget pour les RIS octroyés aux demandeurs d'asile qui n'ont pas pu recevoir une place en centre d'accueil.), un manque de coordination de l'aide offerte au PA et ce entre les différents services sociaux gravitant autour de la vie des PA, ou encore un manque d'information des droits auxquels les PA peuvent prétendre (nécessité de reconnaître le contrat de mariage, condition pour l'obtention de certains droits, reconnaissance des enfants sur la composition de ménage donnant accès plus aisément aux allocations familiales, ...).

En tant que service de première ligne, mon rôle est d'accompagner au mieux les personnes dans l'élaboration de leurs démarches administratives, mais de nombreux services ILI pallient à la non prise en charge d'autres services sociaux. En effet, en commençant à travailler dans une ASBL de petite taille (comparativement au CPAS), le suivi d'une personne étrangère qui passe

le pas de la porte de l'ASBL se fait de façon à ce que la personne puisse comprendre chacun des enjeux qu'elle va rencontrer dans les diverses étapes de son arrivée sur le territoire. Je mets personnellement un point d'honneur à ce que la personne comprenne les règles du jeu, (que ce soit dans sa recherche de logement, son inscription au cours de FLE,...). Cette implication nécessaire du travailleur social prend du temps. C'est dans ce sens, que certaines ILI finissent par devoir palier aux manques de temps que rencontrent d'autres services sociaux. Nous sommes très régulièrement le point d'ancrage à toute une série de démarches qui auraient dû être expliquées par l'organisation à l'initiative de cette dite démarche.

C'est pourquoi, au-delà de mon intuition critique et personnelle du système mis en place, j'ai voulu questionner les principales personnes concernées (les PA) en tentant d'évaluer leur compréhension de ce dit système ainsi que leur perception autour de la société d'accueil qui promeut leur intégration à travers l'outil du parcours d'intégration. Finalement, est-ce que l'outil du PI est vecteur d'intégration pour les PA ?

Cadre contextuel

Cette partie a pour objectif d'asseoir le cadre contextuel dans lequel cette recherche est menée afin de comprendre les différents concepts abordés ainsi que l'environnement ambiant dans lequel les PA évoluent lors de leur PI.

Une première partie est consacrée à un rappel historique de l'immigration. De l'immigration par le travail aux mouvements migratoires contemporains, la notion d'immigration n'a cessé d'évoluer en parallèle à l'évolution des contextes économiques, sociaux et politiques. Petit à petit, l'immigration et l'intégration deviennent des objets politiques.

Nous abordons dans un deuxième temps, un éclairage sur le modèle d'Intégration en Wallonie. Sur base de quel modèle d'intégration, la Belgique accueille-t-elle les personnes d'origines étrangères ? Comment le définir pour mieux l'appréhender afin de questionner la représentation de cet objet par les personnes concernées tant au niveau des professionnels du secteur que des primo-arrivants ?

Troisièmement, nous nous intéressons à l'outil de cette politique d'intégration : le parcours d'intégration ; en le situant brièvement historiquement ; du PI pensé par l'Europe, en passant par son reflet au sein de la Belgique pour finalement développer la représentation de celui-ci en Wallonie. Pour cette partie, l'ensemble des points abordés se réfère au rapport d'« *Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie* » mené par l'Iweps en mai 2019.

La dernière sous-partie de ce chapitre consacre un bref point d'attention à la question de l'exil migratoire. Interrogeant des personnes primo-arrivantes, il est primordial de conscientiser toute la difficulté que la condition d'exilé peut induire dans le rapport aux autres ou à l'environnement.

1.1. Le contexte migratoire en Belgique : bref historique du contexte d'après-guerre à aujourd'hui

Depuis plusieurs décennies, la question de l'intégration des personnes étrangères qui souhaitent s'établir à long terme dans un pays fait débat. En 2015, l'Europe a dû faire face à ce que les médias ont appelé « une vague, voir une crise migratoire sans précédent ». En effet, de nombreux citoyens du monde (essentiellement des citoyens du Moyen-Orient) ont été contraints de quitter leur pays au vu des contextes géopolitiques instables qu'ils rencontraient. Aujourd'hui, nous connaissons de nouvelles vagues migratoires ukrainiennes et russes depuis

le départ des conflits armés entre ces deux pays. Hier, c'était au tour des Italiens de migrer vers l'Europe dans un contexte de migration contrôlée par le travail.

Au 20^e siècle, l'occident en période d'après-guerre manquait de main d'œuvre à une époque de forte industrialisation. La reconstruction économique des villes et la nécessité de descendre dans les mines chercher les matières premières ont favorisé l'embauche massive de main d'œuvre étrangère. Comme l'explique Anne Morelli, le secteur minier n'a pu être valorisé de par la pénibilité du travail en soi, les nationaux en refusèrent pour une grande majorité les conditions de travail. Les pouvoirs publics lancent un appel vers l'Italie (Morelli 1988, p. 84-88). L'étranger était alors perçu comme un étranger « d'appoint » et la volonté d'accueil n'était en soi qu'utilitaire. Cette vision de l'étranger se définit comme telle en période d'activité économique.

Au cours des décennies qui ont suivi, d'autres secteurs de travail ont ouvert leurs portes aux travailleurs étrangers. Les origines des immigrés se diversifient, des accords bilatéraux avec les pays comme l'Espagne, le Maroc, la Turquie, l'Algérie, la Grèce ou encore la Tunisie sont signés. Des villes flamandes telles que Gand ou Anvers font appel elles aussi à cette main d'œuvre étrangère. La politique d'accueil reste ferme et utilitaire, sa volonté sous-jacente n'est pas un accueil à long terme de la personne immigrée, mais reste motivée par la volonté d'assurer une position concurrentielle à la Belgique face à l'Allemagne et la France.

C'est en 1965 que l'immigration devient progressivement une question sociale. La diversification du phénomène soulève de nouvelles réponses aux enjeux sociaux de l'époque. En effet, Albert Martens souligne le fait que dans ce contexte d'immigration par le travail, d'autres rôles sont à percevoir : les immigrés deviennent un moyen de rajeunissement et de repeuplement de la population. Un conseil consultatif de l'immigration est alors constitué afin de discuter des enjeux sociaux, économiques et administratifs que pose l'immigration (Martens 1976, p. 118).

En 1974, la crise économique met fin au recrutement organisé de main-œuvre. Comme expliqué dans le rapport de recherche effectué à Verviers par le CEDEM, les permis de travail à cette époque ne furent délivrés qu'aux travailleurs prouvant un certain niveau d'étude. Mais cette interruption ne provoqua néanmoins pas le retour vers le pays d'origine espéré par les politiques de l'époque. La libre circulation des ressortissants européens et le regroupement familial sur base du travail ont entraîné une immigration durable et familiale. Au même moment, la

fédéralisation de l'État belge complexifie la compétence en matière de politiques d'intégration. C'est le début du transfert de compétences de l'État central vers les entités fédérées.

Une autre source de l'augmentation du phénomène de l'immigration est citée dans le « Rapport statistique et démographique : Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique, Rapport du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme » et expliquée par une augmentation considérable des demandes d'asile entre 1998 et 2009. Ces demandes d'asile sont effectives puisque la Belgique est signataire du cadre légal international du droit d'asile : la Convention de Genève relative au statut de réfugié.

Finalement, l'installation durable et l'apparition de la deuxième génération entraînent une lente problématisation du phénomène. L'Europe, la Belgique et ici la Wallonie doivent opérer des choix politiques pour faire face aux divers enjeux que l'accueil de ces personnes engage.

En 2015, le flux migratoire important émanant du Moyen-Orient engendre un double processus : une augmentation des demandes d'asile sur le territoire ainsi qu'une crise de l'accueil questionnant les politiques de gestion utilitariste mises en place jusque-là.

Nous comprenons ici que depuis toujours, l'homme bouge et découvre le monde, parfois par choix, d'autres fois par nécessité. C'est bien ce deuxième postulat qui nous intéresse dans le cadre de cette recherche. Des milliers de personnes décident chaque jour de commencer un long parcours d'exil en espérant garantir leur sécurité, qu'elle soit physique, financière, ou encore matérielle. La notion d'intégration devient pour eux une injonction criante et urgente au risque de ne pas prétendre à certains droits sociaux ou de se faire sanctionner.

1.2. L'intégration comme processus

Différentes théories ont façonné la sociologie de l'immigration. C'est en Amérique que les premières théories sont apparues comparativement aux recherches menées en Europe et particulièrement en Belgique. Il aura fallu attendre l'établissement durable des personnes immigrées pour commencer à s'y intéresser concrètement. Les différents modèles nationaux témoignent d'une conception différente de l'objet d'étude. En effet, les recherches britanniques abordent la question de l'intégration sous le prisme du racisme et de la reproduction des discriminations par l'État. Tandis que les recherches des années 70 en France et en Allemagne abordent la question de la place que prend l'étranger sous le biais de l'adaptation des immigrés à la société d'installation (Réa, 2021, p. 62)

La théorie classique de l'assimilation convergente a longtemps dominé la littérature ; ses fondements font l'hypothèse qu'à travers l'épreuve du temps, l'ancienne culture laisse place à la nouvelle culture. Cette théorie considère l'intégration comme un parcours individuel où « *la vitesse et le résultat final dépendent des caractéristiques des migrants et de leur durée de séjour* » (Mirna Safi, 2006). L'étude empirique de cette théorie par Abdelmalek Sayad (1999) a montré le poids de la contrainte que rencontre l'étranger pour sortir de sa situation marginale en appliquant les nouvelles caractéristiques ethniques de la société d'accueil (normes, langues et valeurs). Cette étude a révélé le caractère ethnocentrique de cette théorie de l'intégration. Néanmoins, toujours selon l'article de Mirna Safi, le modèle d'intégration à la Française, qui se rapproche assez bien de celui de la Belgique, repose essentiellement sur la définition classique de l'intégration. Bien que le mot assimilation ait disparu du champ lexical, théoriquement cette conception reste prégnante considérant l'intégration comme un processus de convergence uniforme des caractéristiques des immigrés vers celles de la moyenne de la société dite d'accueil.

Après les années 60, ce modèle assimilationniste a dû se confronter aux nouveaux enjeux que l'arrivée d'immigrés non-européens a engendrés. D'autres études ont démontré que des « anomalies » découlaient de cette vision de l'intégration comme la notion de l'espace et du temps. En effet, la durée d'installation sur le territoire des personnes étrangères n'allait pas nécessairement de pair avec un haut degré d'intégration, au sens de la vision classique pré-expliquée ; ou encore l'endroit géographique où les individus s'implantaient (ghettos ou cités bourgeoises) impactaient également leur intégration. (Mirna Safi, 2006, p. 7).

La deuxième théorie appelée « *théorie de l'assimilation segmentée* » considère plutôt l'intégration comme le produit de facteurs individuels, collectifs, institutionnels pouvant aboutir à l'observation d'inégalités (Mirna Safi, 2006). Elle a été pensée lors d'une étude menée par Alejandro Portes (1995) qui considère la vision classique comme un cas particulier d'une typologie plus complexe de modes d'*incorporation* dans une société d'accueil. « *Pour cela, elle analyse le processus d'intégration du point de vue dual de l'acculturation et de l'adaptation économique dans le contexte d'une société composée de segments inégaux et ségrégués* » (Mirna Safi, 2006, p. 7).

Tableau 1 : Assimilation segmentée selon Portes, 1995 et Silberman (2002) :

Processus d'incorporation en 3 modèles ³		
Mobilité sociale ascendante	Mobilité sociale descendante	Intégration économique
<p>Acculturation et intégration économique dans la structure classe moyenne = modèle « moderne » de la vision classique = assimilation culturelle croissante avec la mobilité sociale</p>	<p>Acculturation et intégration économique dans la structure de l'« underclass » ou des classes défavorisées = en opposition avec le modèle classique = assimilation « réussie » mais pas associée à une assimilation socio-économique = Minorité associée à la majorité (population de la société d'accueil) car évidence de rapport de forces</p>	<p>Acculturation retardée et préservation délibérée des valeurs de la communauté immigrée et de la solidarité communautaire dans classe moyenne = mobilité sociale significative dans le secteur socio-professionnel = préserver caractéristiques culturelles = relié à la notion d'intégration sur le model du pluralisme culturel (Gordon, 1964)</p>

Ce triple modèle permet de mesurer le processus d'intégration de l'individu en le situant dans son groupe d'appartenance tout en soulignant l'importance de l'encastrement social dans les actions individuelles (Portes et Sensenbrenner, 1993, in Mirna Safi 2006, p. 8). Cela signifie qu'à travers l'épreuve du temps, ce modèle est éclairant pour situer l'individu et en même temps mesurer son « degré » d'intégration en fonction des actions individuelles qu'il mène.

De nombreuses études, notamment les travaux de Portes, ont donc permis de formaliser ce modèle théorique en expliquant par exemple que :

Les groupes d'immigrés dotés d'un niveau élevé de capitaux humain et social et ayant reçu un accueil relativement favorable du pays hôte se retrouvent sur la pente de la mobilité ascendante et donc de l'intégration. En revanche, les groupes possédant des ressources plus modestes n'ont pas accès aux formes stables d'emploi et ne peuvent par

³ Mirna Safi, *Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation*, in : Revue française de sociologie 2006/1(Vol. 47), pages 3 à 48

conséquent pas promouvoir la réussite scolaire et professionnelle de leurs enfants
(Mirna Safi, 2006, p. 8)

Nous comprenons avec ce modèle qu'une intégration réussie ne dépend pas uniquement de la simple volonté de l'individu, mais repose bien sur une variable interdépendante entre l'individu accompagné de ses ressources individuelles et la société d'accueil et sa volonté d'accueillir.

Autrement dit, Réa souligne dans son ouvrage que le processus d'intégration

« Des immigrés ne dépend pas que de la mobilisation de leurs ressources. Les législations, les structures sociales, cognitives et institutionnelles de la société d'installation sont aussi des facteurs susceptibles de limiter ou d'élargir les droits des étrangers, d'accélérer ou freiner leur intégration en leur ouvrant ou non l'accès à la nationalité, de les reconnaître comme des citoyens à part entière ou de les maintenir dans un statut symbolique de subalternes. L'intégration signifie également être admis et faire partie symboliquement de l'identité nationale » (Réa, 2021, p. 83).

1.3. Différentes conceptions politiques de l'intégration

En Belgique, les pouvoirs publics basent leur conception de l'intégration selon quatre modèles qui se croisent en deux dimensions : *« l'opposition entre l'assimilationnisme/universalisme et le multiculturalisme et l'opposition entre l'interventionnisme et le laissez-faire »* (Ghesquière F. et Mascia C.).

La première opposition se focalise sur la mise en lumière de la différence. Les assimilationnistes et les universalistes perçoivent la différence culturelle comme pouvant faire obstacle à l'homogénéité de la culture du pays, alors que les multiculturalistes valorisent la diversité.

Pour exemple de cette conception assimilationniste, Manço explique que l'intégration par assimilation est une intégration normative où l'individu migrant est soumis à la conformité. Dans cette perspective, l'intégration du PA dépend de sa réussite ou de son échec à se conformer (Manço, 2006, p. 73).

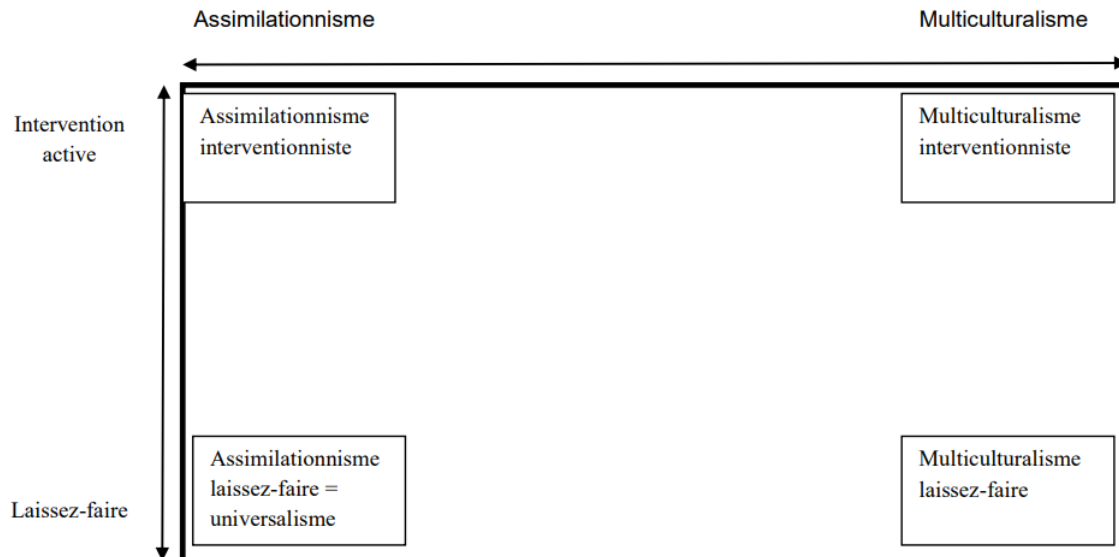
La conception multiculturaliste de l'intégration est quant à elle définie comme la reconnaissance de la différence et de la diversité culturelle ; ce qui peut se traduire par l'attribution par l'État de droits collectifs et une forme d'adaptation de règles générales (Adam, p. 34).

La deuxième opposition oriente sa focale sur le rôle que l'État doit ou non jouer. Les interventionnistes sont partisans d'une intervention de l'État sur la question de l'intégration des

PA ; en mettant en œuvre soit une politique de réduction de la diversité culturelle (assimilationnisme interventionniste). Ce qui se traduit par l'élaboration de cours de langues et de modules d'intégration civique par exemple. Soit par la mise en place d'une politique qui valorise la diversité (multiculturalisme interventionniste). Ce qui se traduit par des subventionnements importants pour promouvoir l'égalité sociale, économique, et politique des migrants (financement d'organisations communautaires, budgets alloués pour l'enseignement dans la langue d'origines). Ce modèle n'est pas celui que représente la Belgique, mais se rapproche plus du modèle anglo-saxon.

Les partisans du laissez-faire minimisent quant à eux le rôle de l'État. Les pouvoirs publics n'ont pas à intervenir dans le processus d'intégration des PA. Cette conception implique de laisser l'intégration des PA à l'épreuve du temps en considérant que les individus deviendront progressivement des autochtones au contact de la culture d'accueil (laissez-faire universaliste). Quand le laissez-faire multiculturaliste reconnaît la différence culturelle, mais n'en fait pas un outil politique qui pourrait favoriser l'intégration des PA.

Figure 1 : Cadre de pensée bidimensionnel des politiques publiques d'intégration de Ilke Adam (2013 p. 37) :



En Wallonie et à Bruxelles, Ilke Adam, professeure en sciences politiques, et co-directrice du centre de recherches sur les migrations GERME soulignait une carence de débat et une réticence envers les politiques d'intégration et d'immigration avant l'institutionnalisation du premier parcours d'accueil en 2014. Bien que des initiatives telles que les Centres Régionaux

d'Intégration et les ILDS⁴ aient été mises en place pour sensibiliser et accompagner, le cadre demeurerait néanmoins ambigu. Les CRI fonctionnaient de manière décentralisée, jouissant d'une grande autonomie sans réelle coordination régionale. Aujourd'hui, le dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie (DISCRI) a été créé. Nous constatons que l'introduction du parcours d'intégration tend à se conformer de plus en plus aux politiques européennes. Ce contexte européen influence inévitablement l'approche francophone, la dirigeant progressivement vers une politique interventionniste d'assimilation. Nous développerons ce changement substantiel dans la vision politique choisie et les raisons de ce changement dans le point « 1.5. Le parcours d'intégration en Wallonie » de ce travail.

1.4. Le modèle d'intégration belge

« La politique d'intégration des immigrés se définit comme l'articulation entre trois éléments : les droits des étrangers, les lois sur la nationalité et les droits des minorités » (Réa, 2021, pp. 91).

Les politiciens et décideurs sont forcés de constater le caractère durable de l'immigration. Il ne s'agit plus d'établir un cadre légal uniquement destiné à l'enjeu du travail et du logement du point de vue économique utilitariste. Il faut désormais accepter que l'immigré directement lié à la notion d'étranger vit, consomme, habite, travaille, et se soigne en Belgique. Chacun des nouveaux enjeux liés à cette immigration durable doit être mis à l'agenda politique. La notion d'agenda renvoie à *« l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc qui est susceptible de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions »* (Hassenteufel, 2010).

Cela signifie qu'un phénomène social prend place sur la scène politique et civile. Il s'agit essentiellement de laisser place à des échanges de discussions qui aboutiront sur des décisions afin d'anticiper de potentielles crises ou difficultés pouvant entraver la vie d'une nation. Cette définition se rapproche de la notion d'action publique qui est citée comme *« L'action publique est une proposition expérimentale de transformation du social et non un commandement. »* (Lascoumes, Le Galès, 2012, p. 27)

Une société multiculturelle émerge et chacune des sociétés dites élargies par l'immigration est confrontée *« à la même contradiction qui les organise : tenter de garantir l'intégration tout en*

⁴ Initiatives locales de développement social

préservant les identités culturelles ou encore éviter que la défense des identités se traduise par une fragmentation de l'identité nationale » (Réa, 1994).

Nous comprenons que la politique d'intégration s'est affirmée de façon tardive sur le territoire (Martiniello et Rea, 2012, p. 37). Historiquement, les différents clivages tant au niveau linguistiques (entre flamands et francophones) que philosophiques (entre chrétiens et laïcs) au nord et au sud du pays ont entraîné des conceptions différentes de l'intégration. De ces différentes conceptions résulte une difficulté pour la Belgique de cibler un modèle d'intégration commun aux trois régions du pays.

Néanmoins, on peut estimer et relever différentes phases clé dans la construction des politiques d'intégration que nous connaissons aujourd'hui.

La première fait référence à de nouvelles législations renforçant le caractère égalitaire du travailleur immigré sur le marché du travail à la fin des années 70. Jusqu'à la fermeture des frontières, la Belgique ne voyait l'immigration que comme un processus temporaire. Il aura fallu attendre 1974 pour voir un changement de conception suite à l'acceptation du caractère irréversible de l'installation des immigrés ainsi que le soulèvement de différents mouvements sociaux pour l'octroi d'un véritable statut en faveur de l'étranger (jusqu'ici, le statut reste précaire).

La deuxième phase correspond au changement au niveau fédéral dans le code de la nationalité et ses conditions d'acquisition en 1984 (Adam et al., 2018). En effet, les conditions d'octroi sont largement assouplies. Le discours politique s'accompagne d'une volonté politique en faveur de l'intégration. Dans les années 2000, l'étranger qui s'est installé en Belgique depuis plusieurs années peut, s'il le souhaite, devenir belge sur base d'une simple déclaration et sans réelle vérification de la « volonté » d'intégration par les autorités publiques.

La troisième phase se rapporte à la mise en place de politiques publiques différentes dans les trois régions du pays. Concernant la Wallonie, elle adoptera une politique publique plutôt généraliste dès 1996 qui financera les luttes contre la marginalisation des étrangers tels que des services d'alphabétisation ou de soutien au retard scolaire. Cette politique est considérée comme généraliste, car les minorités représentées par les étrangers et les questions que ces minorités posent dans la société ne seront pas abordées d'un point de vue structurel et aucune action dite de discrimination positive ne sera envisagée. Contrairement à la Flandre qui décide en 1991 de financer des organisations propres aux groupes ethnoculturels présents dans la région. En 2008, la Flandre décide de mettre en place un parcours d'intégration civique

obligatoire. Les politiques deviennent plus restrictives et les conditions d'octroi de la nationalité se durcissent. Quelques années plus tard, les régions francophones de Bruxelles et la Wallonie, jusque-là plutôt en désaccord avec la politique d'intégration régionale en Flandre, commenceront à capitaliser le modèle néerlandophone. Les partis d'extrêmes droites ont été identifiés comme « une force motrice » pour la politisation de la problématique et une mise en avant du phénomène ; ce qui a entraîné une « contamination » des positions des autres partis en matière de politique d'intégration (Spanje 2009 in Xhardez, 2020).

En effet, la fédéralisation de l'État a permis aux régions d'organiser des réponses différentes aux questions d'intégration des nouveaux arrivants sur leur territoire. Catherine Xhardez reprend certaines variables explicatives concernant le caractère divergent des politiques infra nationales telles que les caractéristiques duales, centrifuges et asymétriques de la fédération belge (Adam, 2013), la plus grande politisation des questions liées à l'immigration en Flandre en raison du succès électoral de l'extrême droite (Adam & Jacobs, 2014), ou l'importance du nationalisme sub-étatique de la région (Adam, 2013).

Aussi, la dernière réforme (4 décembre 2012 en application le 1^{er} janvier 2013) concernant le code de la nationalité implique le parcours d'intégration comme devenant un élément de preuve d'intégration sociale prévue par le Code pour faire une déclaration de nationalité sur base d'un séjour légal de 5 ans. (Iweps, 2019, p. 46). En changeant la loi et en y ajoutant un moyen explicite pour prouver leur intégration sociale (la preuve du PI), la Wallonie est pratiquement dans l'obligation de formaliser au sud du pays un homonyme wallon pouvant lui aussi être utilisé lors d'une déclaration de nationalité (à défaut de tendre vers une discrimination envers les futurs candidats à la nationalité belge au sud du pays) au risque d'être jugée discriminante par le conseil d'état (Adam et Martiniello, 2013, p. 87-88).

1.4.1. Définition du concept d'intégration dans sa vision politique

Le concept d'intégration reflète un dynamisme d'échange où « *chacun accepte de se constituer partie du tout et s'engage à respecter l'intégrité de l'ensemble* » (Lochak Danièle, 2006, p. 2).

Sarah Ganty, docteure en droit et spécialiste du droit des étrangers, expliquait le 10 avril 2016 lors d'une journée de formation à destination des membres de la fédération des CPAS, que :

« Dans la 2618e session du Conseil (Justice et Affaires intérieures) que nous est venu en novembre 2004 une définition de l'intégration comme un « processus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des

États membres. » Cette définition emporte la caractéristique de « réciprocité » du processus. Mais cet aspect sera parfois critiqué, car plutôt absent en pratique ».

Nous comprenons que l'intégration est un processus ne pouvant être opérationnalisé à sens unique. Or, les politiques d'intégration actuelles en Belgique ont tendance à responsabiliser l'individu étranger qui doit pouvoir s'intégrer à la majorité, sans pour autant que des efforts supplémentaires soient mis en place par la société d'accueil. Dans ce sens, Francklin Nyamsi, docteur en philosophie, nous livre lors d'une conférence délivrée le 2 juillet 2011 à l'Abbaye de Forest, à Bruxelles et organisée par l'ASBL-Libéral que :

« L'intégré, nous dit-on, est celui qui parle correctement, se comporte poliment, s'habille comme ses accueillants, respecte les lois du pays d'accueil, cherche et trouve un travail correct, réussit à se soigner et se nourrir à ses propres frais, éduque correctement ses enfants, respecte les droits de sa femme et de sa fille, n'importe pas ostentatoirement les mœurs de son pays d'origine ici. L'intégré, c'est supposé être quelqu'un de rangé, qui se tait souvent et qui sait filer droit. Un homme sans histoires, sans problème et sans prétention ».

Cette vision de l'intégration oblige le primo-arrivant à se conformer aux codes de la société d'accueil en réduisant considérablement l'importance de sa propre culture qui façonne pourtant son identité.

Néanmoins, si nous reprenons la définition⁵ de l'intégration selon le décret actuel, nous pouvons remarquer que théoriquement la définition choisie par les politiciens du gouvernement wallon offre une ouverture à la différence culturelle. La définition souhaite une « simple » participation à la vie collective. Dans les faits, nous observerons dans la partie « parcours d'intégration » de cette recherche, que les moyens accordés aux modules de langues et de formations socio-professionnelles sont mis en avant. L'intégration passe quoi qu'il en soit par une forme d'assimilation des droits et devoirs de la société avec un encouragement intense vers la mise à l'emploi indépendamment des caractéristiques individuelles des personnes.

De plus, depuis les années 2010 et jusqu'à aujourd'hui, les politiques de l'action sociale, de solidarité et de lutte contre les inégalités n'ont cessé de se transformer avec comme ligne de mire des politiques publiques d'activation et d'insertion de l'individu. En effet, situer les

⁵ Intégration comme « *processus interactif et dynamique ayant pour objectif de permettre à toute personne qui a son domicile ou sa résidence habituelle en Région wallonne, indépendamment de sa nationalité, de participer, dans le respect des principes d'égalité, à tous les domaines de la société* », Livre II, titre 1^{er} du décret actuel relatif à l'intégration des personnes étrangères

réponses qu'offrent les politiciens au regard d'un contexte plus général permet de garder un esprit critique face à ces décisions. La question de l'intégration des PA s'inscrit dans la logique d'activation de l' « État social actif ».

Ces formes de gouvernances se concrétisent par un redéploiement des politiques sociales associées à un changement substantiel dans leurs mises en pratique : les dépenses perçues comme « passives » sont transférées vers des dépenses dites « actives ». Cette activation porte sur les allocations afin d'augmenter les dépenses publiques, sur les dispositifs (réseaux et professionnels) et sur les individus (Vrancken, 2010, p. 19).

Le secteur de l'intégration réunit lui aussi ces principes (décentralisation des politiques publiques et activation de l'utilisateur) puisque le PA doit réaliser un parcours avec un suivi individualisé, le plaçant obligatoirement dans une relation dite contractualisée.

1.4.2. Le cadre juridique lié à l'immigration (loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, 1980)

C'est en 1980 que la première loi⁶ sur le séjour, l'établissement et l'éloignement a été votée au parlement. Cette loi n'a cessé d'être adaptée au fil des différentes législatures depuis sa parution, mais elle reste depuis lors la référence aux questions d'immigration sur le territoire pour le statut à accorder aux étrangers. Elle émane d'une volonté politique d'asseoir une base en matière d'accueil, et ce, en formalisant la demande d'asile devenue alors obligatoire pour toute personne voulant s'établir en Belgique (en-dehors des demandes de regroupement familial et de permis de travail).

Cette loi assure une plus grande forme de sécurité (Lochak 1985 in Réa, 2021, p. 84) pour la personne immigrée puisqu'elle lui permet d'accéder à un droit de contestation des décisions la concernant devant une cour spécifique.

En outre, la Belgique a signé plusieurs accords internationaux relatifs aux droits des migrants, tels que la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967 ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme. Après le Traité de Maastricht (dissociant *nationalité* de *citoyenneté* en octroyant le droit de vote à tous les ressortissants d'un État européen), la Belgique accorde également le droit de vote en 2004 lors des élections communales et ce pour les étrangers extra-européens qui comptabilisent un séjour légal depuis au moins 5 ans. Ces accords reconnaissent les droits fondamentaux des migrants, tels que le

⁶ Le Parlement a voté la loi du 15 décembre 1980, (M.B. 31/12/80) et l'arrêté royal associé a été déposé au moniteur belge le 8/10/1981 par le gouvernement wallon

droit à la vie privée, le droit au travail, le droit à la protection contre la discrimination en imposant des obligations aux États et société d'accueil pour garantir ces droits.

1.4.3. Le cadre législatif lié aux politiques d'Intégration : décret modifiant le livre II de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère du 8 novembre 2018

Concernant la Wallonie, le cadre législatif visant à permettre le déploiement d'une politique publique en matière d'intégration n'a pas été un choix, mais plutôt une obligation de légiférer un cadre spécifique et légal en la matière suite à l'obtention de la compétence. Ce qu'Adam appelle une « fenêtre d'opportunité institutionnelle » (Adam, 2013, p. 51-52).

Le 27 mars 2014, le Parlement wallon adopte un nouveau décret établissant un parcours d'accueil pour les PA ainsi qu'une volonté d'institutionnaliser ce dit accueil sur le territoire. La région wallonne y définit le public-cible, les étapes, le caractère obligatoire de certaines étapes et les moyens à mettre en œuvre pour organiser ce parcours. Suite à la crise migratoire de 2015, le gouvernement reformera ce dit décret avec cette fois le passage d'un parcours d'*accueil* vers un parcours d'*intégration* et la formalisation du caractère obligatoire pour chacune des étapes. Le décret⁷ du 28 avril 2016 en délimite les sanctions, les obligations, et les modalités de dispenses. L'outil présenté vise l'émancipation des PA, mais on observe néanmoins un accent exacerbé sur la responsabilité du PA. En effet, la sanction est synonyme de pression pour le PA qui peut se voir pénalisé administrativement et financièrement au moment où ce dernier tente de s'intégrer (Iweps, 2019, p. 49).

Il existe néanmoins des exceptions au caractère obligatoire du PI. Les PA sont dispensés à condition d'avoir moins de 18 ans (parcours scolaire obligatoire classique) ou plus de 65 ans, d'avoir suivi des études en Belgique ou un parcours d'intégration en Flandre ou à Bruxelles, d'être actif sur le marché de l'emploi, d'avoir séjourné un an dans l'espace Schengen, d'être ressortissant turc (suite à une clause de « standstill » signée entre la Turquie et l'Union européenne), ou ressortissant atteint d'une maladie ou d'un handicap reconnu par un certificat médical l'empêchant de suivre le PI.

Le 8 novembre 2018, la Wallonie apporte de nouvelles modifications en passant à une obligation de 20 à 60 heures minimum concernant la formation à la citoyenneté et en

⁷ Décret du 28 avril 2016 modifiant le Livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère, entré en vigueur le 19 mai 2016, et l'arrêté du Gouvernement wallon qui modifie le Livre III du Code réglementaire wallon relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère du 8 décembre 2016

formalisant à 400 heures la formation en langue française fixée pour les PA n'ayant pas le niveau A2.

Le code wallon de l'action sociale et de la santé, relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (Titre III du Livre II) définit les primo-arrivants :

« comme les personnes étrangères séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un état membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse et des membres de leur famille ».

Le primo-arrivant est informé par la commune de l'existence du parcours d'intégration et de son obligation dès la commande de son titre de séjour. Il doit se présenter au centre régional d'intégration dans les trois mois qui suivent cette commande. L'ensemble du parcours doit être finalisé dans un délai de 18 mois suivant la commande du titre de séjour, avec un taux de participation d'au moins 80%. Au terme de la convention, le CRI délivre une attestation de fréquentation du parcours d'intégration.

Rappelons que l'objectif du parcours d'intégration est :

« d'accueillir et d'accompagner les nouveaux résidents étrangers de Wallonie, de les aider à acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique et de faciliter leur intégration sur le territoire » (circulaire relative au parcours d'intégration du 28/01/2019).

1.5. Le parcours d'intégration en Région wallonne

Le parcours d'intégration relatif au dit décret actuel offre donc une marche à suivre sur le territoire Wallon en matière d'accueil et est un outil de mesure de la politique publique d'intégration mise en place. Le parcours d'intégration actuel est le résultat d'une transition et de changements de paradigme de l'objet relié à l'immigration durable recensée et à une volonté politique pour traiter cet objet.

1.5.1. Fruit d'une volonté européenne au regard du contexte migratoire

Nous l'aurons compris, les enjeux liés à l'intégration pour les sociétés occidentales d'immigration sont depuis plus de 30 ans au cœur de débats. Au cours des décennies, les débats ont évolué ; passant de stratégies multiculturalistes⁸ en fonction des différents états membres

⁸Le multiculturalisme est souvent défini comme "la coexistence de diverses cultures au sein d'un même territoire national, régional, local, etc.". Cette politique vise à intégrer la diversité par le biais de l'organisation étatique.

vers un discours plutôt assimilationniste⁹ mettant au centre des résultats visés, une volonté de standardiser le modèle européen vers une acquisition de compétences linguistiques et civiques pour les primo-arrivants.

La politique d'intégration civique au niveau européen part du postulat que l'inclusion des personnes étrangères au sein d'une société d'accueil repose sur l'emploi qui est lié à l'intégration économique, l'engagement civique lié à l'intégration politique et sur l'engagement individuel lié à la citoyenneté (compétences linguistiques et connaissances du pays et de ses codes). Pour atteindre ses objectifs, les états membres de l'union européenne doivent mettre en place des mesures politiques visant les résultats souhaités (Goodman, 2010, p. 754).

Un peu partout en Europe se construit l'idée d'un outil opérationnel à mettre en place pour valoriser l'intégration : le parcours d'intégration (Adam et Martiniello, 2013, p. 87). Ce parcours n'est pas reflété de manière identique en fonction des États membres. Diverses initiatives communales voient le jour et mettent en place des dispositifs liés à l'intégration visée dans nombreux pays.

L'acteur financier dans la mise en place de telles politiques européennes est le fond Asile, Migration et Intégration (anciennement différencié par le Fonds Européen des Réfugiés (FER) et le Fonds européen pour le retour (FR)). Il a été mis en place en 2014 par le Fond Européen International (FEI) pour permettre les initiatives et projets liés à l'intégration et l'activation des personnes ressortissantes de pays tiers.

Actuellement, les différences de traitement de la politique en question d'un pays à l'autre sont importantes et de nombreux dysfonctionnements et manques d'efficacité sont à souligner. La difficulté que les primo-arrivants rencontrent face à leur intégration témoigne d'un système potentiellement inadapté à leurs besoins (Rapport de recherche de l'IWEPS n°33, 2019).

L'expression publique des particularités culturelles, religieuses et identitaires est alors légalement ou politiquement reconnue, ou au moins tolérée. Ainsi, "*les individus et les groupes sont libres de s'organiser pour préserver leur culture et leur identité tout en respectant la loi*" (Martiniello, 2011, p. 68).

⁹L'assimilation, ou l'imposition de normes, pratiques et valeurs aux immigrés, est un processus social de convergence des comportements qui se déroule dans un contexte de relation asymétrique entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants. Le modèle assimilationniste d'intégration des immigrés et des minorités nationales demande à ces populations de se fondre dans la société majoritaire et de devenir "*invisibles par un processus unilatéral d'adaptation ou de conformité culturelle ou identitaire*" (Martiniello, 2011, p. 68). Cela implique pour elles de "*renoncer à leurs caractéristiques et identités culturelles pour adopter sans réserve, du moins dans l'espace public, les schémas et comportements culturels de la majorité, tels que définis par celle-ci*" (ibid.).

1.5.2. Le PI wallon à travers le contexte belge fédéralisé :

L'État belge étant fédéralisé, cela implique le transfert de compétences en matière de politique d'accueil vers les communautés fédérées. Il existe ici au sein d'un même pays, quatre conceptions¹⁰ différentes du parcours d'intégration. Cela peut engendrer certains clivages au sein des partis politiques ainsi que l'impossibilité de cibler un modèle national d'intégration¹¹ au sens de Martiniello.

La conception qui nous intéresse dans le cadre de cette recherche est la formalisation du parcours d'intégration en Wallonie. Il est intéressant de souligner son caractère évolutif au fil des différentes préoccupations politiques.

La politique d'immigration repose sur l'autorité fédérale mais l'intégration des personnes est devenue la responsabilité des régions et des communautés. Alors qu'un modèle d'intégration civique obligatoire pour les personnes immigrées était déjà d'actualité en Flandre depuis plus de 10 ans ; la Wallonie a adopté en 2014 son décret organisant le parcours d'intégration devenu officiellement obligatoire en 2016. Ce changement de vision oriente un bouleversement substantiel vers une politique d'intégration plus interventionniste et assimilationniste.

La mise à l'agenda politique du caractère obligatoire du parcours en Wallonie reste le résultat de plusieurs années de débats politiques (2004-2012) et ce changement de direction s'est organisé progressivement au cours des échanges des différents partis politiques au parlement.

La mise en œuvre de la politique d'intégration wallonne débute à l'adoption du décret du 4 juillet 1996 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère qui avait pour principaux objectifs ; la création de centres régionaux d'intégration (CRI), la mise en place d'un soutien aux initiatives locales et l'adoption de mesures d'actions dites positives (au sens de mesures visant la discrimination positive dans l'accueil des personnes étrangères). Une évaluation du dit décret a été établie en 2002 et soulignait le manque de moyens octroyés, d'objectifs concrets et d'indicateurs mesurables pour l'efficacité de la politique visée.

Jusqu'en 2009, les préoccupations liées à l'intégration des personnes étrangères en Wallonie n'atteignaient pas l'agenda politique, contrairement au nord du pays. C'est fort de débats, de

¹⁰ Le parcours de la Communauté flamande (2003) qui diffère selon son application en Flandre ou en région bilingue de Bruxelles-Capitale ; le parcours de la COCOF (2013), qui s'applique en région bilingue de Bruxelles-Capitale ; le parcours de la Région wallonne (2014) ; le parcours de la Communauté germanophone récemment adopté (2017)

¹¹ Un modèle national d'intégration est perçu comme la traduction d'une conception politique de l'intégration propre à l'espace national ou à la société en question

négociations politiques et conseils des différents acteurs de terrain clés qu'en 2014, le Gouvernement wallon adoptera un décret mettant en place un « parcours d'accueil des primo-arrivants étrangers ». Ce premier parcours visait quatre axes principaux et comportait deux phases (l'une obligatoire et l'autre sur base volontaire). La phase obligatoire est alors menée par les CRI qui organisent un module d'accueil personnalisé, accompagné d'un bilan social, de séances d'informations quant aux droits et devoirs et un service d'aide et orientation sociale mis à disposition. La deuxième phase quant à elle, regroupe l'apprentissage de la langue, le volet citoyenneté et l'insertion socio-professionnelle.

C'est en 2016 qu'une réforme importante du décret aura lieu. En effet, la majorité PS-CdH doit faire face à un contexte migratoire mouvant en 2015 et des actions doivent être menées pour coordonner l'arrivée de flux migratoires de façon transversale. Le parcours d'accueil de 2014 (où la responsabilité est tournée vers la société d'accueil) devient le parcours d'intégration comme nous le connaissons aujourd'hui. La responsabilité est désormais orientée sur l'individu primo-arrivant dans sa capacité à s'intégrer. L'objectif du décret est de garantir les mêmes chances à chaque primo-arrivant en formalisant le caractère obligatoire du parcours (apprentissage de la langue, participation à des modules de citoyenneté et participation à la vie économique). L'emploi est au centre et devient une finalité à atteindre pour ne pas risquer d'être sanctionné.

Comme précédemment expliqué, la réforme de 2016 marque la convergence des politiques en Wallonie vers le modèle d'intégration civique pensé en Flandre. Les recherches scientifiques montrent différentes hypothèses qui peuvent expliquer ce type de convergence tel que « *le tirage de leçons* » (Rose, 1991), « *le transfert de politique* » (Dolowitz & Marsh, 2000) et « *la diffusion de politiques* » (Marsh & Sharman, 2009). De par sa structure, le cas de la Belgique peut avoir différentes influences. Selon l'article de Catherine Xhardez, l'eupéanisation a considérablement influencé la mise en pratique d'une politique plutôt assimilationniste.

1.5.3. Les dimensions du parcours d'intégration

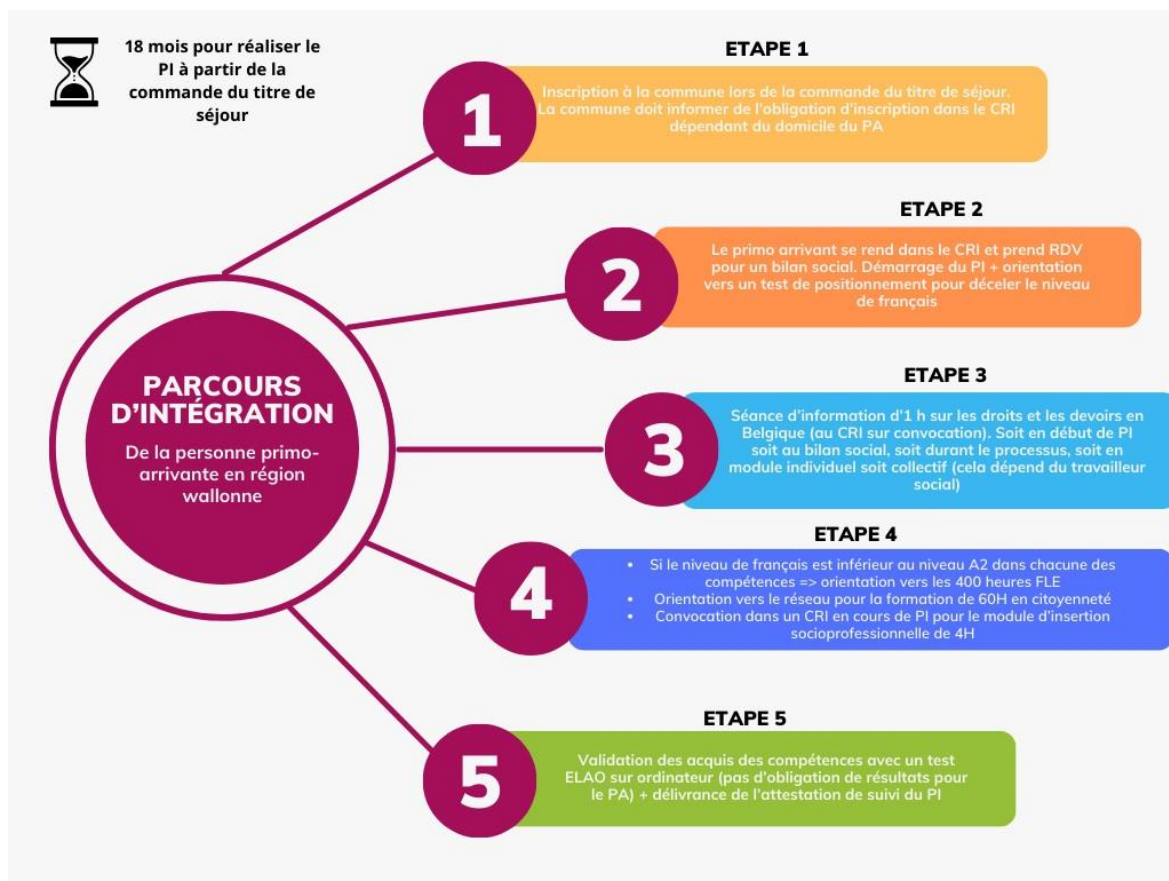
Concrètement, selon les décideurs politiques, s'intégrer se formalise par différentes étapes que nous allons décrire aux cinq points suivant afin de comprendre plus aisément par quel processus relativement linéaire passe le PA. Il est clair que l'intégration est perçue par le législateur comme un processus semé d'objectifs à remplir par le PA. En observant la formalisation du PI, on peut aisément comprendre la logique sous-jacente : se former aux français, adopter les codes de la citoyenneté pour pouvoir participer à la vie économique le plus rapidement possible.

Le sociologue Aron-Schnapper définit l'intégration comme :

« Divers processus par lesquels les immigrants, comme l'ensemble de la population réunie dans une entité nationale, participent à la vie sociale. L'intégration des immigrants est un cas particulier de l'intégration nationale. Ce processus d'intégration, par lequel se constitue la nation, est, quelle que soit l'idéologie dominante, un processus continu » (Aron-Schnapper, 1991).

Figure 2 : Modélisation ¹² des étapes clés du parcours d'intégration dans sa vision institutionnalisée actuelle :

Dans un souci de clarté pour le lecteur, nous avons décidé de modéliser les 5 principales étapes du PI wallon par lesquelles passe chaque PA. Ce bref aperçu permet de mieux cerner l'explication littéraire expliquée dans la suite de ce chapitre.



¹² Production personnelle

1.5.3.1. Le bilan social

Les CRI¹³ sont chargés d'organiser des bureaux d'accueil afin de recevoir les primo-arrivants qui sont obligés (ou volontaires) de suivre le parcours d'intégration. Les primo-arrivants sont (normalement) prévenus par les autorités communales dès la commande de leur titre de séjour, de l'existence des CRI et de leurs obligations envers ceux-ci. En effet, les PA signent une convention avec le CRI d'accueil qui stipule d'un entretien tous les 6 mois.

L'accueil par les CRI consiste en un premier entretien pouvant être mené dans la langue d'origine de la personne et est axé sur 3 dimensions :

- Un bilan social qui cible les besoins et compétences du PA ainsi que sa situation globale
- Une séance d'information sur les droits et devoirs¹⁴ de toute personne résidant en Belgique
- Orientation vers les services d'aide de première ligne quant à la réalisation des diverses démarches administratives

Les CRI orientent ensuite les personnes vers le module de citoyenneté obligatoire et en fonction du bilan social qui aura été dressé, vers les modules d'apprentissage du français et d'orientation socioprofessionnelle.

1.5.3.2. Le module de citoyenneté

Le module d'information à la citoyenneté se déroule sur une période de 8 semaines maximum et comporte 60 heures de formation minimum. Deux types de modules sont organisés en fonction du niveau de compréhension de la langue française de la personne. Un premier dénommé FIC (Formation Intégration Citoyenneté) prescrit aux personnes ayant déjà un bon niveau de français et un deuxième portant la dénomination AOC (Ateliers d'orientation citoyenne) pour les autres. Cette formation se donne en français comparativement à la Flandre où les PA la reçoivent en langue d'origine.

Les organismes qui dispensent le module sont les établissements d'enseignement de promotion sociale en Communauté française, les associations d'éducation permanente agréées par la Communauté française, les CISP¹⁵, les organismes bénéficiant d'une reconnaissance spécifique dans le cadre de l'appel à projet thématique et les ILI¹⁶ agréées par les pouvoirs publics.

¹³ Les Centres Régionaux d'Intégration

¹⁴Droits et les devoirs inscrits dans la Constitution, dans la Convention européenne des droits de l'Homme et dans la législation en matière de santé, logement, mobilité, emploi, formation et enseignement

¹⁵ Centres d'Insertion SocioProfessionnelle

¹⁶ Initiative Locale d'Intégration

Diverses thématiques sont envisagées telles que les différents statuts de séjour en Belgique, l'Enseignement, la Santé, les impôts, les assurances, la sécurité sociale, les institutions belges et internationales,... L'ensemble de ces thématiques visent à informer la personne PA des codes de la société wallonne.

1.5.3.3. Le module de formation à la langue française

Le module de formation à la langue française se déroule sur une période de 8 mois maximum et comporte un minimum de 400 heures. Les opérateurs qui organisent les cours de FLE (français langue étrangère) ou les cours d'alphabétisation (en fonction des besoins des personnes) sont les mêmes qui dispensent le module de citoyenneté. Un test de positionnement est alors effectué par l'opérateur en question pour définir le niveau de compétences en langue française du PA.

L'objectif décrit par le décret de ce module, n'est pas l'acquisition d'un niveau de français spécifique mais bien la réalisation d'une formation de base gratuite pour chaque PA. Il est tout de même important de stipuler qu'un niveau spécifique est néanmoins demandé au moment d'une demande de régularisation du titre de séjour ou une demande de nationalité belge.

1.5.3.4. Le module d'orientation socio-professionnelle

Orchestré par le FOREM ou les CRI depuis le décret de 2018, ce module de 4 heures est effectué sur base volontaire et a pour objectif d'identifier les services compétents en matière de recherche d'emploi et de formation en fonction du profil du bénéficiaire qui l'effectue. Il permet au PA de se renseigner sur les divers acteurs existants et pouvant l'accompagner dans sa recherche de formations.

1.5.3.5. Le Dispositif d'ISP dédié aux primo-arrivants

Lors de l'obtention d'une autorisation de travail sur le territoire, les PA sont soumis aux mêmes dispositions légales en matière de travail en Wallonie que les autres résidents belges. L'inscription au FOREM au service spécifique « migrants » (créé suite au décret de 2016) comme demandeur d'emploi et le suivi par un conseiller est organisé puisque l'objectif du parcours d'intégration est de permettre à ce public d'accéder à une intégration économique.

1.5.4. Enjeux sous-jacents du parcours d'intégration pour les primo-arrivants

Comme contextualisé précédemment, le PI est décrit comme un outil d'émancipation pour le PA et est censé lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires à sa participation économique et sociale. Ce dispositif et sa mise en œuvre sont organisés pour répondre à cet

objectif précis. L'intégration au sens large du PA, découle de cette mise en pratique de la politique migratoire actuelle. Cette vision décrit une finalité quelque peu utopiste selon les constats du rapport de l'Iweps dans son rapport d'«*Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie*». En effet, outre une série de constats d'inefficacités tant au niveau budgétaire, qu'organisationnel des mesures du dit PI, et de leur mise en pratique, le rapport prescrit 3 axes majeurs à prendre en compte pour l'atteinte des objectifs fixés tels que la lutte antidiscriminatoire, l'accessibilité au marché de l'emploi et le développement du capital social et culturel.

En Région wallonne, la législation anti-discrimination s'appuie sur le décret du 6 novembre 2008 modifié le 23 janvier 2012 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination en ce compris la discrimination entre les femmes et les hommes en matière d'économie, d'emploi et de formation professionnelle. Malgré tout, les stéréotypes et préjugés au sein de la société d'accueil restent omniprésents. Ce qui défavorise considérablement l'intégration des personnes notamment quand ces diverses discriminations interviennent dans le domaine de l'employabilité (frein à l'embauche pour les PA), dans la recherche de logement ou encore dans leurs liens avec les services sociaux. Ces nombreuses discriminations institutionnelles peuvent contribuer à la fragilisation de ce public qui se trouve contraint de fournir toujours plus d'efforts, et de lutter contre ces formes de discriminations latentes mais non clairement identifiées ; ce qui de surcroît impacte négativement leur intégration.

Concernant, l'accessibilité au marché de l'emploi. Ce volet est devenu un enjeu majeur à prendre en compte lorsqu'à partir des années 80, les sociétés d'accueil ont compris que les populations immigrées ont commencé à s'implanter durablement. L'ethno stratification du marché de l'emploi désigne un processus ayant pour conséquence une :

« concentration de personnes de certaines nationalités (ou origines) dans certains secteurs et emplois », accompagnée de risques de chômage « plus ou moins élevés pour certaines catégories de nationalités (ou origines) » (Adam, 2007, p. 225-226).

Cette hypothèse est confirmée par le centre de recherche UNIA qui décrit la surreprésentation des personnes d'origines étrangères au sein de postes précaires (niveau de revenus bas, emploi qui n'est pas en lien avec les compétences réelles des personnes, horaires variables et statuts d'intérim). Le marché du travail tel qu'il est organisé et le manque d'engagement patronal contribuent à accentuer le caractère discriminant de la mise à l'emploi des PA.

Le dernier enjeu à prendre en compte est le capital social des personnes étrangères dans leur intégration. C'est ici, qu'entre en jeu le monde associatif qui joue selon le rapport Iweps un rôle crucial dans l'intégration des PA et leur sentiment d'appartenance à la société d'accueil.

1.6. Enjeux intrinsèques des primo-arrivants liés à leur parcours de vie

Le PA qui arrive en Belgique doit effectivement suivre un parcours dit d'intégration mais avant même d'être étranger, il est avant tout un individu avec un parcours de vie qui lui est propre.

Ce point d'attention souhaite mettre en avant l'importance des difficultés liées à la situation des personnes en parcours d'exil.

Avant de faire face à des enjeux propres au système mis en place pour leur accueil dans les sociétés d'immigration, les PA doivent faire face à des enjeux intrinsèquement liés à leur situation d'exil. Bien que l'intégration des PA passe par une nécessité d'intégration économique et citoyenne, la difficulté que ces trajectoires de vie entraînent cible une série de ruptures sociales entraînant une notion de désaffiliation au sens de Castel. Ce dernier l'envisage comme un processus que l'on peut associer à « *un décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se reconduit* » (Castel, 1990, p. 13). Nous prenons en compte ici cette rupture et cette singularité qu'entraîne une vie d'exil sur la capacité des personnes à s'ancrer dans un nouvel environnement qui s'impose à elles.

Cadre théorique

Cette partie a pour objectif de développer le cadre théorique choisi pour approcher les données récoltées lors des entretiens semi-directifs. L'éclairage d'Amartya Sen sur la théorie de la justice amènera un point d'ancrage explicatif quant aux capacités de la société d'accueil à produire ou non des conditions propices au développement des capacités qu'a un individu de choisir ce qui est bon pour lui.

En parallèle, nous explorons la théorie des liens sociaux de Serge Paugam qui permet de situer l'individu dans son environnement. Quels liens sociaux sont perçus par le PA comme potentiels vecteurs d'intégration.

Le jumelage de ces deux théoriciens nous a semblé complémentaire : le premier apporte un éclairage lié au contexte ambiant d'un point de vue plus macro-logique ; quand le deuxième aspire à interpréter ce qui fait sens dans la construction identitaire d'un individu. Cette dernière approche ne peut pas être dissociée de la construction identitaire spécifique que représente l'intégration d'une personne primo-arrivante au sein d'un nouvel environnement.

2.1. Objectif de la recherche

Cette recherche a pour objectif d'analyser la place que prend le parcours d'intégration sur l'intégration des personnes primo-arrivantes. Nous pourrions imaginer une question subsidiaire formulée comme-t-elle : le parcours d'intégration est-il vecteur d'intégration pour les PA, ou peut-il être un frein ?

Au sein d'une société d'accueil, quels impacts peut avoir le PI sur l'intégration des PA ?

2.2. Amartya Sen : une approche de la justice – approche par les capacités

Amartya Sen est un économiste indien qui propose une théorie de la justice à travers son concept central : les capacités. Le concept désigne la liberté de choix qu'a un individu de mener la vie qu'il souhaite valoriser.

La théorie des capacités a pour prétention de reconsidérer d'un point de vue juste les différents phénomènes pouvant être approchés à travers celle-ci. Dans un article paru dans la Revue française de sciences sociales- Formation emploi, Bovin Jean-Michel cite Sen en disant qu' :

« En mettant l'accent sur le développement des capacités, Sen assigne un objectif inédit aux politiques sociales : il ne s'agit plus simplement d'égaliser les ressources via des politiques de redistribution, encore moins de promouvoir une conformité des

comportements aux attentes et normes sociales dominantes ; l'objectif consiste à garantir à toutes et tous les conditions d'une vie réellement autonome » (Bonvin et Farvaque, 2007).

Nous comprenons à travers cette phrase, tout l'enjeu recherché par l'approche des capacités qui permet dans ce cas précisément de repenser les missions ou contenus des politiques publiques actuelles qui pourraient être utiles pour penser le parcours d'intégration.

Expliquons désormais les concepts clés de sa théorie.

Au centre de sa vision, se trouve deux dimensions centrales :

- Le pouvoir d'agir (empowerment) qui exige que les bénéficiaires des mesures de politiques publiques disposent des moyens effectifs de mener la vie de leur choix
- La liberté de choix qui exige que le choix fait par les bénéficiaires soit effectivement libre et pas imposé par la politique publique en question

2.2.1. Les facteurs de conversion

Dans toute société, un individu a besoin d'avoir accès à certaines ressources pour permettre d'organiser sa vie comme il l'entend. Sen distingue dans cette perspective, le concept de *capabilité* et de *ressource*. Dans ce sens, il exprimera que deux individus ayant les mêmes ressources financières par exemple, n'auront néanmoins pas la même capacité (ou liberté de choisir) de les utiliser.

Pour expliquer cette distinction, il met en valeur un concept lié aux différentes dimensions environnementales d'un individu : les facteurs de conversion. Sen en recense trois types :

- Les facteurs individuels qui font référence à toutes capacités, caractéristiques ou compétences individuelles. Dans le cadre du suivi du PI, les facteurs individuels pourraient correspondre au fait d'avoir été ou non scolarisé dans le pays d'origine
- Les facteurs sociaux qui désignent le contexte social dans lequel le PA évolue
- Les facteurs environnementaux qui définissent l'environnement propice à rassembler les éléments extérieurs à la vie du PA de choisir ou non de valoriser la vie qu'il souhaite. Dans le cadre du PI, cela pourrait se traduire par le fait qu'une école donnant les cours de FLE soit proche du domicile du PA.

Lorsque ces facteurs de conversion sont inadéquats, les ressources dont disposent les individus ne peuvent être définies comme des libertés réelles de choisir. Ce qui pourrait être traduit comme tel dans la recherche qui nous intéresse : le caractère obligatoire du parcours

d'intégration ne suffit pas à déployer les capacités des PA. Par ce manquement, il faudrait dès lors imaginer, ou innover en réfléchissant à des facteurs de conversion opérationnels et permettant de déployer davantage les capacités.

Pour Sen, travailler à améliorer les divers facteurs de conversion est synonyme d'amélioration et de développement des moyens d'action d'un individu.

2.2.2. La liberté de choix

Au de-là du développement des moyens d'actions qui font partie intégrante du concept de capacité, Sen nous invite à être attentif à la deuxième dimension du dit concept qui différencie cette fois les *fonctionnements des capacités*.

Les fonctionnements font référence aux comportements effectifs des individus, leurs actes, ce qu'ils font. Tandis que les capacités dans cette dimension désignent les actes que les individus peuvent ou non poser.

Dans une politique publique, les moyens d'actions précédemment cités sont mis à disposition de l'individu sous réserve de condition et de la capacité des individus à se conformer aux comportements attendus. En effet, les prestations sociales offertes par la politique conditionnent l'accès à certains droits. Par exemple, dans le cas qui nous intéresse, nous pourrions faire le rapprochement entre le fait de participer au PI afin de produire une attestation de présence pour bénéficier du revenu d'intégration. Sen développe son concept de liberté de choix pour pallier aux dérives potentielles des politiques publiques mises en place afin de garantir les moyens qu'ont les individus de choisir aussi librement que possible.

Sen met en lumière toute la difficulté particulière d'accéder à cette liberté lorsque l'accès au droit est conditionné par l'attente d'un comportement adéquat. C'est dans ce sens, que les politiques de lutte contre les inégalités peuvent renforcer certaines formes d'inégalités lorsqu'elles valorisent l'atteinte d'un certain comportement plutôt que les capacités réelles des individus. Sen insiste sur la valorisation des libertés réelles plutôt que celles des fonctionnements. Prenons le caractère obligatoire du PI, l'aspect de cette mesure fixe des implications concrètes et pourrait finalement être contre-productif pour l'objectif d'intégration que le PI veut atteindre.

2.3. Serge Paugam : la théorie de lien social

Serge Paugam est quant à lui, un sociologue français qui a théorisé l'importance des liens sociaux dans la construction d'une identité.

Dans son ouvrage « Le lien social », l'auteur nous offre une typologie des liens sociaux ainsi qu'un éclairage sur la notion de solidarité à l'ère des sociétés modernes. Paugam recense quatre types de liens qui apportent chacun un type de protection ainsi qu'une forme de reconnaissance. Les liens dont il est ici question sont les suivants : le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique et enfin, le lien de citoyenneté. L'auteur explique que :

« Ces quatre types de liens sont de nature différente, mais ils ont deux fondements communs. Ils apportent tous aux individus à la fois la protection et la reconnaissance nécessaires à leur existence sociale. La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales...), la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. Ces quatre types de liens sont complémentaires et entrecroisés. Ils constituent en quelque sorte, par leur entrecroisement, le tissu social qui enveloppe l'individu » (Paugam, 2006, p. 15).

Tableau 2 : Issu de Serge Paugam, *Le lien social*, pp. 65 :

Types de lien ¹⁷	Formes de protection	Formes de reconnaissance
Lien de filiation (entre parents et enfants)	Compter sur la solidarité intergénérationnelle Protection rapprochée	Compter pour ses parents et ses enfants Reconnaissance affective
Lien de participation élective (entre conjoints, amis, proches choisis,...)	Compter sur la solidarité de l'entre-soi électif Protection rapprochée	Compter pour l'entre-soi électif Reconnaissance affective ou par similitude
Lien de participation organique (entre acteurs de la vie professionnelle)	Emplois stables Protection contractualisée	Reconnaissance par le travail et l'estime sociale qui en découle
Lien de citoyenneté (entre membre d'une même communauté politique)	Protection juridique	Reconnaissance de l'individu souverain

¹⁷ Serge Paugam, *Le lien social*, Paris, PUF, « Que sais-je », 5^{ème} édition 2022

	(droits civils, politiques et sociaux) au titre du principe d'égalité	
--	---	--

Dans le cadre de cette recherche, cette approche des liens sociaux va nous permettre de comprendre lesquels sont propices à l'intégration des PA et lesquels sont mis en avant ou non par le PI ce qui pourrait de surcroît être vecteur ou non d'intégration pour les PA. En effet, ces quatre types de liens sont complémentaires et constituent une trame sociale préexistante à chaque individu. « *Si l'intensité de ces liens sociaux varie d'un individu à l'autre en fonction des conditions particulières de sa socialisation, elle dépend aussi de l'importance relative que les sociétés leur accordent.* » (Paugam, 2022, p.78). Cette remarque de l'auteur est intéressante à souligner puisque dans ce cadre de recherche, les PA arrivent avec un bagage social de facto différent de la société qui les accueille.

2.3.1. Le lien de filiation

Le lien de filiation, dans sa dimension biologique ou adoptive, fait référence au fondement absolu de l'appartenance sociale. Il est vecteur de socialisation et joue un rôle crucial dans la construction identitaire de l'individu. Ce lien apparaît dès le début de la vie, il est relié à la notion d'équilibre puisqu'il permet d'assurer une protection, l'apport de soins physiques, une forme de reconnaissance ainsi qu'une sécurité affective.

Ce lien est également relié à la notion d'attachement puisque la filiation est considérée comme la relation qui unit au minimum deux personnes. Du point de vue du psychiatre John Bowlby, en étudiant les différentes étapes de développement de l'attachement entre une mère et son enfant, l'attachement correspond à une conduite interactive. L'enfant en réponse aux soins donnés par sa mère, engendrera un certain type de comportement.

Il est donc intéressant de comprendre que le lien de filiation est un vecteur de socialisation et un socle servant à la construction d'interactions sociales futures.

Ce lien pourra être questionné auprès des PA afin de comprendre l'environnement familial dans lequel ces derniers ont évolué.

2.3.2. Le lien de participation élective

Le lien de participation élective correspond cette fois à la socialisation d'un individu dans des lieux qui sont en dehors de l'environnement familial. L'individu y est relativement autonome puisqu'il décide de construire son réseau d'appartenances. Paugam relève différents lieux de

participation tels que le voisinage, les bandes, les groupes d'amis, les communautés locales, les institutions religieuses, sportives ou culturelles,...

Ce lien relève essentiellement des formes d'attachement non contraint, comme par exemple : le couple ou l'amitié. L'individu va s'intégrer dans d'autres réseaux sociaux et familiaux que celui qui lui appartient à la naissance. Même si l'individu semble libre de choisir ses réseaux d'appartenances, comparativement au lien de filiation, cette liberté reste encadrée par divers déterminants sociaux, au sens de Bourdieu.

Ce lien sera intéressant à questionner pour comprendre quels lieux sont propices à développer le sentiment de reconnaissance chez les PA. Comment permettre à l'individu de s'intégrer en développant ou non ce sentiment de protection rapprochée ? Le PI y joue-t-il un rôle ?

2.3.3. Le lien de participation organique

Le lien de participation organique est quant à lui relié à la position qu'occupe un individu dans l'organisation du travail au sens de Durkheim. En effet, selon sa théorie, l'apprentissage d'une fonction dans une société moderne (solidarité organique) est le reflet d'une double fonction : assurer un sentiment d'utilité et de protection élémentaire pour l'individu. Ce lien se formalise à l'école et se prolonge durant la vie professionnelle.

Dans une société telle que celle étudiée pour cette recherche (la Wallonie), le lien de participation organique n'est pas seulement lié au caractère productif de la société industrielle. Paugam reprend la théorie d'Elias qui met en évidence l'interdépendance entre économie et État.

La sécurité sociale que connaît aujourd'hui la Wallonie repose sur l'activité et l'emploi et modifie le sens de l'intégration professionnelle. Pour comprendre comment le lien de participation organique influe, il faut avant tout selon Paugam tenir compte du caractère nouveau associé à la notion d'intégration professionnelle qui :

« Assure aux individus la reconnaissance de leur travail, au sens de leur contribution à l'œuvre productive, mais aussi, en même temps, la reconnaissance des droits sociaux qui en dérivent. Autrement dit, l'intégration professionnelle ne signifie pas uniquement l'épanouissement au travail, mais aussi le rattachement, au-delà du monde du travail, au socle de protection élémentaire constitué à partir des luttes sociales... » (Paugam 2022. P74).

L'intérêt de développer le questionnement autour de la valorisation du lien de participation organique que promeut le PI ou non est intéressant puisqu'il est selon Paugam directement vecteur d'une protection certaine et d'une autosuffisance matérielle ainsi que d'une reconnaissance importante. D'autant plus, que ce public rencontre comme nous l'avons vu dans la partie contextuelle de cette recherche un certain nombre de difficultés intrinsèques à leur statut (notion étranger, discrimination à l'emploi,...).

2.3.4. Le lien de citoyenneté

Le lien de citoyenneté développé par Paugam est relatif à l'appartenance de l'individu à une nation. En effet, dans une société démocratique telle que celle de la Belgique, les individus sont égaux en droit. Cela ne signifie pas qu'il n'y existe aucune inégalité, mais que l'État Nation tente en principe de les réduire pour offrir une équivalence de traitements à l'ensemble de ses ressortissants. Ce lien fait référence à un corps commun doté d'une identité et de valeurs communes.

Comme les trois liens précédemment explicités, le lien de citoyenneté apporte une forme de protection à l'individu par le biais des droits sociaux ainsi qu'une participation par celui des droits politiques qui lui sont conférés. Paugam cite Shnapper en décrivant l'égalité démocratique comme permettant à l'individu citoyen de disposer « *des moyens matériels nécessaires pour rester cet être indépendant et autosuffisant qui est à l'origine de la légitimité politique. L'organisation de l'éducation, de la protection du travail, des secours aux plus malheureux se justifie par le fait que le citoyen doit avoir la capacité d'être autonome* ». (Paugam 2022, p. 77).

Nous comprenons ici, toute la complexité pour le PA d'acquiescer cette forme de protection et de reconnaissance puisqu'il est par essence perçu comme étranger et n'appartenant pas directement à la nation. Néanmoins, le PI offre un module à la citoyenneté, il sera intéressant de questionner la personne primo-arrivante dans son rapport à sa citoyenneté et de vérifier si le module organisé par PI offre des possibilités pour le PA de participer de façon autonome à la vie politique et sociale de sa nouvelle nation ?

2.4. Revue de la littérature

Ce point abordera deux ressources scientifiques éclairantes pour la formalisation de notre objet d'étude : de quelles manières le parcours d'intégration wallon est-il vecteur d'intégration pour les PA d'origine syrienne dans la ville de Verviers ?

Notons pour commencer que peu de ressources francophones sont disponibles à ce sujet. Concernant le PI Wallon, le dispositif étant relativement nouveau, il est difficile de se procurer des données empiriques scientifiques mesurant l'impact de ce PI sur les PA.

Néanmoins, de nombreuses indications ont pu être rassemblées dans le rapport de recherche effectué par l'Iweps en 2019 : « *Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie* ». Le rapport répond à quatre questions évaluatives sur l'impact du dispositif sur l'intégration des PA. Il se focalise essentiellement sur une récolte des données auprès des agents d'intégration et peu auprès des bénéficiaires du dispositif : les PA. Il aura néanmoins été une mine d'informations conséquente pour contextualiser les dysfonctionnements du PI à travers le contexte général dans lequel le PI wallon s'inscrit (concertation des différents acteurs, acteurs de terrain, dysfonctionnements, inadéquations, budgets et moyens alloués aux différents modules du PI et des différents acteurs du secteur,...).

Parmi, certaines des recommandations, l'une d'elles semble prégnante et urgente : travailler sur le caractère discriminant associé à la notion d'étranger. Dans le cadre d'une recherche-mémoire, l'impossibilité de répondre à cette recommandation est mesurable puisqu'il s'agirait d'un travail de fond à envisager ainsi que des prescriptions innovantes à proposer à différents pôles politiques tels que le secteur de l'immigration, mais aussi de l'éducation, ou encore de l'éducation permanente.

De plus, le caractère quantitatif de cette recherche offre une vue globale sur l'efficacité du parcours d'intégration en Wallonie. En voulant travailler de façon qualitative pour notre recherche, la pertinence de ce mémoire prend tout son sens.

D'autres ressources auront été inspirantes pour formaliser certaines hypothèses tel que l'article de Mirna Safi sur « *Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation* ». En effet, l'article présente un modèle théorique sur le processus d'intégration et rassemble de nombreux auteurs ayant développé des théories significatives dans ce domaine.

La recherche principale de cet article aura été de comprendre l'influence de différentes variables (situation socio-économique, appartenance, mixité, normes, références culturelles) sur le processus d'intégration selon les deux modèles existants : processus d'assimilation classique et processus d'assimilation segmentée. Les variables associées à cette recherche quantitative d'envergure ont été de deux types : le premier étant le caractère sociodémographique (pays d'origine, profession du père, lieu d'habitation géographique à l'arrivée). Le deuxième relevant de variables liées à la motivation et au parcours individuels (motif de l'arrivée en France,

connaissance du français avant l'arrivée en France, lieu de la scolarité, durée de la scolarité, âge d'arrivée, durée du séjour). Cet article nous permet d'accéder à un descriptif de différents facteurs influençant l'intégration des individus.

Pour exemple, « *venir d'une grande ville augmente la probabilité d'intégration par rapport à une origine géographique rurale et ce notamment pour des indicateurs qui sont liés à la sphère culturelle (indicateur culturel, indicateur d'appartenance et indicateur de normes)* » (Mirna Safi, 2006, p23). L'auteur ajoute également que « *L'origine sociale semble avoir peu d'influence sur les parcours d'intégration (ceci étant particulièrement vrai pour les femmes). On peut tout de même souligner que les fils de cadres bénéficient de chances d'intégration supérieures, et ce, pour une grande partie des indicateurs (notamment l'indicateur socio-économique, l'indicateur de mixité et l'indicateur de normes)* » (Mirna Safi, 2006, p. 23).

Idem pour l'âge d'arrivée dans le pays qui « *joue particulièrement pour l'indicateur socioéconomique : l'arrivée en France avant 29 ans diminue les risques d'une faible intégration en termes socio-économiques, et ce pour les hommes et pour les femmes* » (Mirna Safi, 2006, p. 24).

Les diverses informations retenues dans cet article scientifique nous permettent d'améliorer nos critères de sélection dans la partie méthodologique de ce travail et nous obligent à être attentifs à la multitude de variables potentiellement explicatives mais non nécessairement significatives du phénomène observé. En effet, chaque individu connaît ses propres spécificités et a un parcours de vie qui lui est propre. Comprendre cette subtilité permet de nous élever en intelligibilités sans pour autant prendre pour vérité absolue les futurs résultats analysés.

2.4.1. Nos hypothèses

Nous avons décidé de construire nos hypothèses sur base des recommandations et constats faits par l'Iweps en 2019, afin de vérifier si ce qui avait été mentionné comme devant être amélioré s'est effectivement formalisé ou non sur le terrain. Les recommandations principales et retenues pour notre recherche sont :

- « *Lever les blocages administratifs au niveau des communes et CPAS en menant un travail de sensibilisation obligatoire aux questions interculturelles et de discrimination dans les administrations publiques, et en instaurant des pratiques et outils de communication / interprétariat dans la langue d'origine. Si nécessaire, créer des référents interculturelité au sein des communes et CPAS qui auraient ces matières pour mission* (Iweps, 2019, p. 107).

- *Mettre en place des procédures efficaces de reconnaissance des compétences des primo-arrivants, en incluant le recours à des interprètes lorsque nécessaire et en réduisant le coût d'accès, en adaptant et facilitant : a. Le système de validation des compétences ; b. La procédure d'équivalence des diplômes ; c. L'accès aux formations qualifiantes ; d. La validation du permis de conduire (Iweps, 2019, p. 107).*
- *Considérer la possibilité de répondre concrètement aux priorités du/de la primo-arrivant(e) en termes de santé, notamment en cas de détresse psychique, et en termes de logement. Pour un objectif sous-jacent d'amener un plus haut niveau de modularité et de souplesse dans le dispositif » (Iweps, 2019, p. 108).*

Les hypothèses formulées dans le cadre de cette recherche visent à vérifier si l'émancipation que promeut le parcours d'intégration est en adéquation avec la vision de l'intégration définie dans le décret actuel. En d'autres termes, dans quelles mesures le parcours d'intégration est-il vecteur d'intégration pour les PA dans la ville de Verviers ?

Hypothèses exploitables :

- Le parcours d'intégration est-il construit de façon à ce que le PA comprenne ses enjeux ?
- Les modalités organisées par la Région wallonne en matière d'insertion socioprofessionnelle sont-elles efficaces et permettent-elles aux PA de commencer une intégration économique ?
- Le parcours d'intégration dans sa conception actuelle, n'est pas significativement vecteur d'intégration pour le PA ?
- La communauté et le bouche à oreille sont-ils les moyens les plus efficaces pour les PA de commencer leur intégration ?
- L'intégration définie dans le décret actuel ne tient pas compte des réalités structurelles auxquelles sont confrontés les étrangers ?
- L'obligation du PI est inadéquate aux besoins des PA et à leur capacité de remplir cette obligation dans le temps imparti ?
- Le suivi des 400 heures de français apporte-il un sentiment d'appartenance et un réseau potentiel nécessaire à l'intégration ?
- Le PI permet-il le développement d'un réseau social participant au développement d'un bien-être mental plus important pour les PA ?

Dans ce cadre, la plus-value de ce mémoire se situe dans la méthodologie qualitative apportée ainsi que dans la recherche d'un matériau scientifique émanant non plus des acteurs du secteur de l'intégration, mais bien du récit des personnes primo-arrivantes elles-mêmes.

Méthodologie

Cette partie prétend formaliser le cadre méthodologique qui a été utilisé pour mener à bien cette recherche et nous permettre d'apporter des éléments de réponse à notre question : « *de quelles manières se formalise l'intégration des personnes primo-arrivantes syriennes dans la ville de Verviers à travers le parcours d'intégration wallon dans sa conception actuelle ?* ».

Dans la première partie de ce travail, nous avons donc commencé par contextualiser les points environnants autour des éléments centraux de notre question de recherche, à savoir : le parcours d'intégration perçu comme mesure d'une politique publique, le modèle d'intégration ambiant et les primo-arrivants ; ce en Wallonie. Ce premier travail de documentation aura été nécessaire afin de situer l'objet dans son environnement.

La partie deux « Le cadre théorique » aura quant à elle permis de délimiter un cadre scientifique permettant de mettre en relation notre terrain d'enquête et notre question de recherche. Cette étape permet d'assoir et de tester nos hypothèses avec des contenus théoriques déjà existants. Les données récoltées seront analysées dans la partie quatre de ce travail.

Dans ce chapitre, nous développons la méthode que nous avons empruntée en tant que chercheur pour y parvenir.

3.1. Le terrain d'enquête

Théoriquement, le champ d'analyse permet de délimiter le matériau nécessaire pour tester les hypothèses préconstruites dans le cadre théorique. Nous voulons répondre à trois questions centrales qui sont : observer « QUOI ? », « QUI ? » et « COMMENT ? »

3.1.1. Choix du terrain

Concernant la sélection de notre terrain d'enquête, ce dernier s'est opéré sur base d'un choix simple. Questionnant la représentation qu'ont les personnes étrangères sur leur intégration en lien avec le parcours d'intégration obligatoire en Wallonie, nous avons décidé lors d'entretiens exploratoires auprès de diverses organisations travaillant dans le domaine (ILI agréées et CRI), de proposer une collaboration potentielle à nos interlocuteurs. Un accord est finalement conclu avec le directeur d'un des 8 centres régionaux pour l'intégration (CRVI). Il nous offre les portes de son centre en échange d'un droit de consultation de nos données ; qui semble l'intéresser.

De plus, travaillant personnellement dans le secteur des étrangers, nous avons également pu bénéficier d'un répertoire assez conséquent concernant le public à interviewer.

Notre terrain d'enquête s'est également imposé à nous puisque la Région wallonne définit de façon stricte la personne primo-arrivante. Néanmoins, ce que nous avons décidé d'observer se rapproche de la notion de processus. En effet, le PA qui arrive doit suivre un PI et entre dans un processus d'intégration. Il aura fallu être attentif dans la construction de notre cadre d'analyse, afin de délimiter des indicateurs suffisamment clairs pour espérer accéder à l'interprétation que se font les PA de ce dit processus.

3.1.2. La ville de Verviers

Ancienne ville industrielle, Verviers a rapidement été une ville attractive pour de nombreux travailleurs immigrés liés tant au travail disponible dans la région qu'à son expertise dans le secteur textile. Ainsi, la ville a accueilli des travailleurs étrangers, des commerçants et des étudiants attirés par des institutions spécialisées telles que l'institut textile de Séroule. Malgré la déclaration officielle de la Belgique visant à restreindre l'immigration par le travail à partir des années 1970, ce phénomène persiste, en partie en raison de la libre circulation des travailleurs au sein de la Communauté économique européenne.

D'autre part, nous savons également que le droit au regroupement familial et le droit d'asile ont contribué à diversifier les schémas migratoires et ont entraîné l'arrivée de personnes d'origines extra européennes au sein de la ville.

Verviers est également la deuxième ville en importance de la province de Liège. Selon les statistiques de la Ville en 2022, Verviers centre comptait 26 724 habitants dont 5 176 habitants d'origines étrangères. Le centre-ville et ses différents quartiers offrent une densité particulière par rapport aux autres communes verviétoises ; cela s'explique en partie par le processus de paupérisation en jeu. En effet, le citoyen d'origine belge de classe moyenne supérieure avec un niveau de revenu suffisant a tendance à quitter la densité du centre-ville tandis qu'au même moment on peut observer une concentration forte « *des ménages isolés, des personnes bénéficiant du chômage et les taux les plus élevés de logements sans petit confort (toilettes et salle de bain sur le palier...)* » (Plan local d'intégration Verviers-Dison, 2012, p. 15). Selon le plan local d'intégration de 2012, ce phénomène de périurbanisation entraîne de facto une paupérisation du centre et une différenciation sociale et ethnique significative sur base d'une appropriation territoriale dite différenciée. Les personnes d'origines étrangères s'installent massivement et significativement dans les quartiers les moins chers et les plus accessibles.

Selon une statistique de l'Iweps répertoriée cette fois dans le plan local d'intégration verviétois de 2016-2020, le pourcentage total d'étrangers en Belgique était en 2016 de 11.5% dont 9.9%

en Wallonie. Verviers offre à nouveau une particularité puisqu'elle se démarque des autres villes wallonnes par une proportion supérieure de la catégorie d'étrangers non-européens (Plan local d'intégration Verviers- Dison- Malmédy, 2016-2020, p. 28).

Selon les statistiques de la ville en 2022, 6 657 ressortissants étrangers sont inscrits dans les registres de la population étrangère sur le territoire verviétois et 124 nationalités y sont comptabilisées parmi les principales ci-dessous :

Nationalités hors UE	Nombres de ressortissants	Pourcentages
Maroc	656	10%
Turquie	352	5.29%
Fédération de Russie	189	2.84%
Congo (République dém.)	185	3%
Syrie (République Arabe)	130	1.95%
Somalie	126	1.89%
Kosovo	92	1.38%

L'arrondissement verviétois comptabilise une population totale de de 55 001 habitants avec un pourcentage de 12.10% d'étrangers. La part d'étrangers dans la commune de Verviers quant à elle, est de 19.37%. Notre recherche s'est effectivement concentrée sur une partie de cette part significative et le choix de Verviers pour notre récolte de données s'est vu être davantage pertinent.

3.2. Échantillon

L'échantillon de notre recherche s'est constitué sur base volontaire en deux temps. Premièrement, l'accès au public du CRVI nous a permis d'approcher un nombre important de volontaires potentiels et aura été un gain de temps non-négligeable. Nous avons formalisé avec les travailleurs sociaux de première ligne du département « Parcours d'intégration », une procédure claire pour la récolte des volontaires. La barrière de la langue ne fût pas un obstacle à cette première étape puisque les CRI travaillent en partenariat avec le centre d'interprétariat wallon, le Sétis. Chaque travailleur a donc accès à un interprète pour communiquer avec le bénéficiaire qu'il reçoit.

La méthode fût simple, l'assistant social recevant durant sa permanence sociale une personne primo arrivante d'origine syrienne avait pour mission de proposer la participation à une enquête

réalisée pour l'université de Louvain-la-Neuve sur l'intégration des personnes devant obligatoirement suivre le parcours d'intégration. Les détails de la recherche n'ont pas été expliqués aux personnes mais l'assistant social avait pour consigne d'expliquer le caractère non-contraignant de la recherche et d'appuyer le fait qu'aucune donnée récoltée ne serait exposée ou utilisée comme moyen de contrôle.

Dans la même logique, la recherche a été premièrement présentée comme une opportunité pour le chercheur de comprendre et s'intéresser à la vie d'une personne étrangère arrivant en Belgique pour pouvoir échanger à ce sujet en tout anonymat. Si la personne rencontrée par le travailleur social témoignait d'une envie de participation, le travailleur avait pour deuxième mission de récolter les coordonnées du bénéficiaire. Nous avons pu par la suite recontacter les personnes et proposer une date et une heure de rendez-vous au sein des locaux du CRI en question ou dans un endroit qui convenait aux deux parties.

Deuxièmement, le répertoire accumulé durant deux années de pratique professionnelle de terrain, nous a également permis d'accéder à d'autres volontaires potentiels. Au vu de certains liens privilégiés, une méthode cette fois-ci plus informelle a été employée. En effet, nous avons décidé pour cette deuxième approche, de contacter directement les personnes par le biais de l'application WhatsApp. Nous avons présenté notre recherche de la même façon qu'expliqué précédemment en insistant sur le caractère volontaire, non contrôlant et non contraignant de la démarche.

Notre échantillon se compose également de cinq agents d'intégration professionnels intervenant au moment du parcours d'intégration ou ayant un lien indirect avec celui-ci. Nous avons décidé de mêler à notre analyse, l'expertise de cinq travailleurs du secteur afin d'acquérir un niveau réflexif autour de la mesure du PI issu d'une politique publique. La récolte de ces données nous permettra de critiquer la mesure et d'approcher le ressenti autour de l'efficacité et de l'essence même de ladite mesure.

3.2.1. Choix du profil des agents d'intégration

Concernant le choix des agents d'intégration à interroger, nous avons décidé de nous orienter vers 5 profils distincts, variés, mais amenant chacun une potentielle spécificité à notre question de recherche. En effet, trois des profils interviewés sont en lien direct avec la personne primo arrivante soumise au PI. Nous interrogeons deux professeures, l'une donnant les cours de FLE et l'autre la formation à la citoyenneté ainsi qu'une assistante sociale travaillant dans un CRI.

Nous décidons également d'interroger un directeur d'un des huit CRI, anciennement coordinateur lors de l'ancien parcours d'accueil mis en place en 2014 et un chercheur intéressé par le secteur. Ces deux profils nous amèneront un certain degré de réflexivité quant à la mesure et son efficacité d'un point de vue plus politique et critique.

Profils de notre échantillon concernant les agents d'intégration :

Agents d'intégration	Profession	Années d'expérience	Lien direct avec le PA
1	Prof FLE	Plus de 10 ans	Oui
2	Prof citoyenneté	3 ans	Oui
3	Travailleur CRI	8 ans	Oui
4	Directeur CRI	Plus de 10 ans	Non
5	Chercheur	Plus de 40 ans	Non

3.2.2. Choix du profil des primo-arrivants

Concernant désormais le profil des PA, nous avons décidé de nous orienter vers un profil particulier. Nous interrogerons 8 hommes syriens avec un maximum d'âge de 65 ans (âge auquel l'obligation de participation est levée) mais avec un minimum de 18 ans, tous soumis à l'obligation du parcours d'intégration. Seul l'un de nos répondants n'est plus considéré comme PA car ce dernier est arrivé sur le territoire il y a 7 ans et a réalisé son PI d'intégration il y a 5 ans. Son témoignage couvre néanmoins la période où il était considéré par la Wallonie comme PA soumis à l'obligation du PI.

En lien avec les statistiques effectuées par le centre régional pour l'intégration des personnes étrangères de Verviers, l'une des origines les plus représentée ayant effectué le parcours d'intégration est la population d'origine syrienne. De plus, parmi les 15 nationalités les plus représentées dans la ville de Verviers, les syriens représentent 1.95% de cette population étrangère et font donc partie des nationalités extra-européennes les plus présentes sur le territoire (Données statistiques de la Ville de Verviers, p. 10, 2022).

Notre choix s'est également opéré selon une volonté d'acquérir des données peu représentées au sein de la littérature scientifique, à savoir la récolte de témoignages de personnes arabophones issues de la république arabe de Syrie.

De plus, pour permettre un niveau suffisant et significatif concernant l'analyse de notre matériau, nous avons décidé de nous concentrer sur une seule origine. En effet, le choix

d'entretiens semi-directifs couplé à une méthode qualitative ne nous permet pas un volume d'interviews plus élevé dans le cadre de ce mémoire. Le mélange hétérogène des indicateurs liés à la nationalité aurait amené des biais supplémentaires.

Profils de notre échantillon concernant les personnes primo-arrivantes syriennes :

Répondants syriens	Age	Travail au pays	Homme arrivé seul	Statut
1	43	Maraicher	Oui	PA soumis à l'obligation
2	39	Maraicher	Oui	PA soumis à l'obligation
3	20	Aucun (quitte le pays a 14 ans)	Oui	PA soumis à l'obligation
4	50	Infirmier	Oui	Ancien PA, anciennement soumis à l'obligation
5	34	Bâtiment	Oui	PA soumis à l'obligation
6	50	Professeur de mathématique et comptabilité	Non	PA soumis à l'obligation
7	36	Magasinier	Oui	PA soumis à l'obligation
8	42	Ingénieur	Oui	PA soumis à l'obligation

Bien que nous décidons de mettre en lumière le fait que chacun de ces hommes ne soient pas seuls aujourd'hui en Belgique car, leurs familles respectives ont pu les rejoindre via un regroupement familial après l'obtention de leur statut de réfugié, 7 de ces hommes sont arrivés seuls sur le territoire et le seront restés plusieurs mois ou années, le temps de la procédure de demande de protection internationale.

3.3. Méthode empirique

Comme expliqué précédemment, notre recherche se fonde sur une méthode dite qualitative où l'objectif premier aura été de problématiser notre objet d'étude. Pour ce faire, nous avons commencé notre travail par de nombreuses lectures exploratoires afin de nous familiariser avec notre sujet.

Notre envie d'atteindre le discours des principaux concernés aura été un facteur clé pour le choix de notre méthode. Les méthodes issues d'une discipline dite empirique « *impliquent toujours une enquête consistant en la récolte et l'analyse d'un matériau concret,...* » (Van Campenhoudt, Marquet, Quivy, 2017, p. 202). Nous décidons alors de travailler de façon hypothéticodéductive. En effet, suite à nos découvertes dans la littérature et également grâce à une observation du secteur de l'intégration durant deux années de travail, nous construisons des hypothèses en lien avec notre objet d'étude et décidons de les vérifier sur le terrain à l'aide d'entretiens.

3.3.1. Choix de l'entretien semi-directif

Le choix de l'entretien semi-directif nous est apparu relativement évident pour deux raisons. La première fût le temps que nous avons pour réaliser cette recherche. La deuxième concerne les objectifs que vise l'entretien semi-directif en parfaite corrélation avec nos objectifs de recherche. En effet, selon le Manuel de recherche en sciences sociales, cette méthode permet d'accéder à l'analyse par les personnes de leurs situations, leur système de valeurs, leurs représentations, leurs trajectoires de vie individuelle, ou encore à la reconstitution potentielle d'évènements passés.

Cette méthode présente également l'avantage d'accéder aux témoignages en respectant les cadres de références, le langage, et les catégories mentales des personnes interviewées (Van Campenhoudt, Marquet, Quivy, 2017, p. 244).

3.3.2. Construction du guide d'entretien

Notre guide d'entretien s'est construit en fonction des hypothèses récoltées ainsi que du cadre théorique emprunté. Nous avons défini deux guides d'entretiens distincts (l'un concernait les PA, l'autre les agents d'intégration) ; ainsi que des sous-guides d'entretiens en fonction de nos interlocuteurs (notamment concernant les entretiens avec les agents d'intégration). En effet, certaines questions étaient propres à la fonction du travailleur interrogé.

Nos questions ont été rédigées selon deux thèmes principaux :

- La notion d'intégration au sens large
- Le parcours d'intégration (comme mesure de politique publique)

3.3.3. Choix de la posture de recherche

Dans le cadre de cette recherche, le choix de la posture à employer est primordial. Nous faisons face à des personnes primo-arrivantes agissant dans la société qui les accueille et soumises à une aide sociale conditionnée (l'obligation du parcours peut amener la nécessité de recevoir une attestation de présence pour garder son droit au revenu d'intégration lorsque l'appréciation de l'assistant social du CPAS l'exige, ce dans le cadre des contrats PIIS¹⁸ réalisés par les CPAS). L'enjeu rencontré par notre public est donc important.

Dans notre posture, nous sommes attentifs à développer une approche interculturelle pour nous permettre une prise de recul nécessaire et éviter de figer la personne en face dans une identité culturelle absolue qui aboutirait à accentuer de potentielles croyances, préjugés, et stéréotypes associés à la culture de la personne. Cela serait un premier obstacle à notre récolte de données ainsi qu'à la volonté de construire une communication interculturelle. Dans ce sens, y être attentif lors de nos entretiens, nous permet d'approcher le ressenti de nos interlocuteurs selon leur vision du monde et de limiter les biais potentiels liés à notre propre subjectivité (COHEN-EMERIQUE, 2017, p. 87).

3.4. Limites de la recherche

En faisant le choix d'une méthode qualitative par entretiens semi-directifs, l'échantillon établi ne représente pas l'ensemble de la population (les primo-arrivants syriens contraints à suivre le parcours d'intégration). L'observation et l'analyse des données ne concernent que certaines composantes strictement représentatives de notre objet d'étude ; et représentent en ce sens une limite à notre recherche. (Van Campenhoudt, Marquet, Quivy, 2017, p. 212).

En questionnant des PA arabophones, nous devons émettre un point d'attention sur la capacité qu'ont les personnes à s'intégrer au-delà même de l'obligation du PI ; le fait de ne pas parler la langue nationale amène des difficultés propres aux personnes comparativement à un primo-arrivant francophone. L'échange et les données récoltées lors de nos entretiens sont soumis à des bruits communicationnels directement liés au fait que nous ne parlions pas la même langue. Au même moment, la présence d'un interprète amène également une série de biais potentiels lors de la transmission et la retransmission de notre message.

¹⁸ Projet Individualisé d'Intégration Sociale

De plus, interrogeant 8 hommes syriens, certains biais culturels sont à prendre en compte et peuvent desservir d'un point de vue méthodologique le contenu récolté. Dans l'hypothèse où, l'homme dans la culture syrienne est amené à rester digne et fier, se retrouver devant une jeune femme et oser se confier sur des sujets sensibles ont pu amener des freins supplémentaires difficilement objectivables. Dans le même ordre d'idées, le fait pour l'interlocuteur syrien d'échanger avec un interprète homme issu de la même communauté aura potentiellement pu biaiser l'authenticité de certains discours.

Une autre limite importante et conséquente lors de notre recherche est cette fois-ci liée au lieu où les entretiens ont été menés. Par soucis de facilité organisationnelle, les entretiens se sont tous déroulés dans les locaux du centre régional pour l'intégration de Verviers. Malgré la rupture annoncée en début d'entretien et le cadre clairement explicité, le CRVI reste associé pour notre public à l'agent contraignant, qui oblige ces personnes à se présenter à lui lors par exemple du bilan social effectué en début de PI. Nous aurons évidemment insisté sur le fait que l'entretien mené dans le cadre de notre recherche n'avait aucun rapport avec le centre régional et le parcours d'intégration qu'ils suivent actuellement. Nous sommes néanmoins forcés de prendre en considération cette limite significative pour notre analyse et ce qu'elle peut représenter pour les PA syriens lors de la récolte précise de données liées au PI.

Analyse des données

Cette partie est consacrée à l'analyse des données recueillies lors des entretiens semi-directifs. Dans ce chapitre, notre objectif est de tendre vers des éléments de réponses pouvant être apportés à notre question de recherche : *de quelles manières se formalise l'intégration des personnes primo-arrivantes syriennes dans la ville de Verviers à travers le parcours d'intégration wallon dans sa conception actuelle ?*

Pour ce faire, nous allons organiser ce chapitre en différentes sous-catégories. Ayant choisi d'alimenter nos réponses via deux cadres théoriques distincts, deux fils conducteurs guideront notre réflexion.

Nous commencerons ce chapitre par la représentation du concept d'intégration qu'ont nos deux catégories de répondants. Cela nous permettra d'assoir la représentation de ce concept en guise d'introduction, et ce, pour le mettre en lumière avec sa vision politique.

Nous continuerons par l'analyse des liens sociaux de Paugam repérés dans le discours des PA et potentiellement vecteurs d'intégration pour ces derniers ainsi que leur mise en reflet à travers le PI. Les quatre liens seront exploités, mais une illustration particulière sera accordée au lien de citoyenneté. Nous questionnerons l'essence du concept de citoyenneté auprès des deux catégories de répondants et vérifierons l'utilité retirée par la catégorie des PA syriens après avoir suivi la formation à la citoyenneté dans le cadre du PI obligatoire.

Dans un second temps, nous clôturerons ce chapitre avec un questionnement associé plutôt aux capacités qu'ont les PA de réellement s'intégrer en lien avec la théorie d'Amartya Sen et les diverses réponses obtenues lors des entretiens avec les agents d'intégration. L'approche critique des agents d'intégration sera éclairante pour comprendre si la mesure du PI peut ou non développer les potentialités effectives des PA et leur liberté de choix pour mener une vie qui leur convient. Un point d'attention sera apporté et mettra en avant la capacité de résilience que les PA se doivent de déployer.

4.1. Perception du concept d'intégration par les répondants

Tout au long de l'élaboration de cette recherche, la notion d'intégration aura guidé nos questionnements. En effet, nous décidons d'orienter nos interrogations autour de la relation entre une mesure précise d'un dispositif d'action publique pensé pour un certain public (le PI) et le public en soi. Cette relation particulière, l'est davantage puisqu'elle place au cœur de nos échanges la représentation de la notion d'intégration qu'ont d'une part, les primo-arrivants syriens (le public en soi) et d'autre part, les travailleurs du dispositif d'action publique.

Cette relation est elle-même influencée par la vision que se fait la Wallonie de l'intégration des personnes étrangères.

Dans cette première partie, nous allons discuter des différentes conceptions que nos interlocuteurs se font de l'intégration.

Pour rappel, la définition de l'intégration dans sa conception politique n'est autre qu'un :

« Processus interactif et dynamique ayant pour objectif de permettre à toute personne qui a son domicile ou sa résidence habituelle en Région wallonne, indépendamment de sa nationalité, de participer, dans le respect des principes d'égalité, à tous les domaines de la société » (Livre II, titre 1^{er} du décret actuel).

Avant de situer nos observations, il nous semble opportun d'associer au concept d'intégration deux valeurs fondamentales qui de surcroît orientent l'atteinte de cet objectif d'intégration : le travail et l'apprentissage du français. Ce, dans l'hypothèse où nous considérons l'intégration comme un objectif à atteindre. En effet, il nous semble essentiel de garder en tête ce que représente le travail dans une société productive, telle que la Belgique. Le travail et la capacité qu'a un individu à trouver un travail stable nous semblent être un prérequis important influençant directement les autres formes de liens sociaux essentiels à la construction identitaire d'un individu et dans la recherche qui nous concerne, la capacité d'intégration de ce même individu.

Le parcours d'intégration tel qu'il est construit aujourd'hui place d'ailleurs au centre de ses objectifs disons informels, l'apprentissage du français et la participation économique du PA. Dans tous les cas, il serait certainement hypocrite de ne pas reconnaître ces deux influences comme primordiales puisque l'ensemble de notre système d'assurance sociale et de sécurité repose en effet sur la collaboration entre les travailleurs (assujettis) et l'État (protecteur).

Ces deux paramètres sont relevés systématiquement comme freins à l'intégration lorsque ceux-ci ne sont pas atteints par notre catégorie de répondants PA.

Une partie conséquente du module de citoyenneté destinée au PA aborde d'ailleurs ces deux thèmes (le travail et le système de sécurité sociale).

Commençons cette analyse par situer notre objet d'étude principal selon la vision de nos interlocuteurs. En effet, la question « *Pour vous, cela veut dire quoi être intégré ?* » a été posée aux agents d'intégration et aux PA.

Les réponses convergèrent relativement toutes vers un sens commun, bien qu'un certain moment de flottement ait pu être relevé au moment où les répondants devaient développer leur réponse. En effet, le concept est fort et pourtant central puisqu'une des mesures principales du décret relatif à l'intégration des personnes étrangères impose un « parcours » pour y parvenir. Imposer un temps de réflexion autour de ce concept pouvant sembler familier ou peu questionné du point de vue des deux parties aura imposé lors de certains échanges quelques moments de malaise. Il est effectivement potentiellement rare que l'on se demande « *tiens est-ce que je suis intégré ou comment puis-je le devenir ?* ».

Concernant les réponses, nous avons ciblé deux points de vue relativement différents selon les deux catégories de répondants. Lorsque la question a été posée au PA, nous observons que l'objet d'étude est presque perçu de façon extrinsèque à eux. Les réponses des PA orientent la focale vers la société d'accueil et ce qu'il faut faire pour s'intégrer. Tandis que les réponses argumentées par les agents d'intégration orientent la focale sur leur propre personne et sur les potentialités à développer pour se sentir intégré.

Primo (42 ans) : *C'est plutôt comprendre la vie ici, comprendre les gens, les coutumes, c'est des gens qui habitent ici, ce qu'ils font, ce qu'ils ne font pas. S'il y a quelque chose qu'ils aiment bien, ils peuvent le faire sinon il ne le fait pas. C'est à dire que le peuple est accueillant.*

Primo (34 ans) : *Pour moi c'est connaître la société et connaître ses traditions et essayer de s'y adapter.*

Primo (39 ans) : *Pour moi c'est comprendre, comment les gens vivent et essayer de vivre comme eux. Les coutumes, les traditions et essayer de vivre comme les gens ici.*

Primo (50ans) : *Comment vivre avec les autres. Comment respecter avec les autres. Il n'y a pas de racisme ici. Tout le monde peut être égal et il faut savoir la loi. Et apprendre la langue française. Il faut acheter des vêtements pour les enfants.*

Seul un des répondants n'a pas su répondre à cette question et donner son avis sur sa définition de l'intégration sinon tous ont abordé ce point de vue similaire et concordant, finalement, avec la vision plutôt assimilationniste et interventionniste de la Wallonie.

Prof citoyenneté : *Mon utopie, ce serait des rencontres et des échanges égalitaires où chacun et chacune pourrait prendre sa place et la place qu'il choisit de prendre, et pas une place qui lui est assignée, pas une place qu'on va lui donner. On peut ne pas avoir les mêmes avis, mais qu'on puisse discuter ensemble et construire quelque chose ensemble, même si on*

n'est pas d'accord sur tout ça. Ce serait un peu une utopie et puis dans les faits. [...] dans un autre sens, mais ça, c'est être intégré, c'est servir au travail, c'est dans une société capitaliste, mais on s'éloigne peut-être du sujet. Je veux dire pour moi, être intégré aujourd'hui, c'est rentrer dans une norme qui est une norme de vision du capital.

Prof FLE : *L'intégration pour moi, ça ne se limite pas à avoir au travail, parler la langue, et c'est vraiment une question de ressenti, [...] la participation à une vie active, c'est aussi pouvoir prendre part à des activités de loisir ludique, réfléchir dans la langue, penser dans la langue[...] ça passe par le travail, par la langue, par les enfants, le lien affectif, la réalisation de la participation à la culture, par exemple[...] Lorsque je m'inscris dans une vie sociale et culturelle. Et là, pour moi, on a une preuve d'intégration qui est autre que j'ai un job et je ramène des sous, parce qu'il y a une dimension identitaire qui est complètement différente.*

Nous comprenons que deux points de vue s'opposent. La définition de l'intégration au sens large par les PA reste relativement influencée par leur position, et la nécessité pour eux de ne pas mener d'actions qui pourraient nuire à l'image qu'ils renvoient à la société d'accueil. Tandis que le point de vue des agents d'intégration apporte une dimension utopique et contradictoire avec celle des PA. L'un des répondants (professeure de FLE) met en lumière les nombreuses sphères à exploiter pour tendre vers une intégration, autre que la seule acquisition d'un travail.

4.2. Analyse du parcours d'intégration : approche via la théorie des liens sociaux

Démarrons cette première étape d'analyse par le repérage et la valorisation ou non des différents liens sociaux à travers le discours des PA. Analysons le témoignage de chacun des répondants afin de constater si le PI insuffle une mise en avant des différents liens, vecteur d'une identité rassurée selon Paugam.

4.2.1. Le lien de filiation et le lien de participation élective

Pour chacun des PA interrogés, nous remarquons une mise en avant significative de ces deux types de lien. En effet, chacun des répondants se présente en commençant par une brève présentation de son réseau familial.

Rappelons que dans la théorie des liens sociaux de Paugam, le lien de filiation et de participation élective permet la valorisation d'un sentiment de protection intime.

Primo (43 ans) : *Je suis syrien et j'ai 10 enfants....*

Primo : *Quand je suis arrivé, j'ai pu compter sur mon frère, qui était déjà ici...*

Primo (50 ans) : *J'ai la chance d'être arrivé après mes parents qui ont pu me montrer le chemin. Ils sont auprès de moi.*

Primo (50 ans) : *Oui je m'appelle X, j'ai 50 ans, je suis marié d'une femme syrienne. J'ai 4 enfants.*

Primo (39 ans) : *Je m'appelle X et je suis ici avec mon épouse et mes enfants.*

Pour beaucoup de répondants, nous remarquons que la place du réseau familial est très importante. Lorsque nous avons questionné la raison de leur venue en Belgique tous expliquaient l'envie d'une vie meilleure et surtout d'un avenir certain pour leurs enfants.

Primo (34 ans) : *Je ne pense pas vraiment à mon avenir. Je pense plus à l'avenir de mes enfants.*

Primo (50 ans) : *Je n'ai pas de futur ici, ici pour mes enfants, pas pour moi.*

Primo (50 ans) : *Je vais bien. Je ne regrette pas d'être venu. Mes enfants étudient bien.*

Primo (39 ans) : *Il ne pense pas à son avenir mais il pense au futur de ses enfants. Ils vont pouvoir étudier, c'est le plus important.*

Si nous questionnons la place que prend ce type de lien dans le processus du PI, nous pouvons observer que peu de place lui est accordé. En effet, le bilan social effectué lors de la rencontre entre le PA et le CRI n'aborde nullement la question du regroupement familial envisageable par exemple.

« Nous au bilan, on doit suivre les lignes, on n'a pas beaucoup de temps. On passe en revue l'explication concrète du parcours puis... s'il reste du temps, on peut répondre aux questions des personnes » (travailleur CRI).

En effet, en interrogeant, un travailleur CRI qui est chargé d'être le référent du PA tout au long du suivi de son PI, on remarque que peu de place est laissé à l'inédit, à la rencontre ou aux orientations possibles et potentiellement utiles pour la personne ; comme l'orientation vers un service qui aide à la constitution du dossier « regroupement familial ». Certains CRI possèdent un service spécifique et juridique pour les demandes de VISAS/regroupement familial, mais ce n'est pas une mission officielle et peu de services comme tels sont subsidiés sur le territoire. Il est donc intéressant de constater que la question du RF¹⁹ ne sera abordée que selon le jugement,

¹⁹ Regroupement familial

ou la connaissance que s'en fait l'assistant social en charge du dossier du PA dans le cadre de son PI.

Nous remarquons pour le coup, que ce type de lien n'est pas valorisé au sein du processus du dit PI. Les étapes sont claires, le parcours est pourtant un parcours vers l'intégration, mais aucune des étapes ne semble s'arrêter sur la valorisation des liens familiaux pour mener à bien ce processus d'intégration.

Par contre nous pouvons observer une exploitation forte du lien de participation élective par les PA. En effet, les répondants PA n'ont pas clairement explicité un rapprochement entre le développement d'un réseau social et la capacité à s'intégrer, mais nous remarquons que 7 répondants sur 8 nous parlent d'un ami, d'un voisin, d'une personne rencontrée faisant partie de la même communauté ou non et qui a, à un moment donné joué un rôle dans la vie des personnes.

Primo (20 ans) : *Il est allé dans une école 2-3x semaines, mais ce n'est pas assez. Il donnait juste l'alphabet. Ce n'était pas assez pour parler. Mais à l'école où il était, il y avait une marocaine qui parlait le français alors il a appris et parlé avec elle.*

Primo (50 ans) : *Et quand je suis arrivé ici, j'ai habité dans un village où les gens sont sympas, très sympas. Il y a des gens qui sont venu toquer chez-nous pour nous aider, et pour ça, on a appris le français vite, parce qu'il n'y avait pas d'autres personnes qui parlent l'arabe dans le village c'était juste le français.*

Primo (39 ans) : *Son cousin lui a tout expliqué. Comment le CGRA fonctionne et comment le CPAS fonctionne. [...] il faut dire que je dois remercier deux personnes qui travaillent dans une association qui m'ont beaucoup aidé quand j'avais des papiers que je ne comprenais pas. Pour les factures par exemple.*

Primo (43 ans) : *Oui il me dit qu'il est content car il a retrouvé des connaissances de Syrie et ils ont pu échanger leur numéro de téléphone et ils continuent à se voir.*

Nos observations amènent différents constats intéressants concernant l'intégration au sens large des PA. Premièrement, même si le lien de filiation ou de participation élective se sont pas particulièrement exploités à travers le PI wallon obligatoire, force est de constater leur importance et leur utilité pour le développement personnel des PA dans ce nouveau pays. Appuyons le fait que les PA ont tendance à développer leurs compétences linguistiques et leur processus d'intégration à travers ce lien de participation élective, plus qu'au sein même du PI, qui est pourtant censé porter cet objectif.

Concernant le lien de filiation, nos observations indiquent une forte valorisation du réseau familial. Tous les répondants expliquent avoir été plus sereins une fois leur famille arrivée par RF et plus disposés à commencer leur processus d'intégration, comme pouvoir participer aux cours de langues avec citons, « *la tête en paix* ». Ce même réseau familial peut être au même moment synonyme de charge mentale pour certains des répondants. Evidemment, ces derniers ne l'exprimeront pas avec ces mots mais nous pouvons constater le poids mis sur les épaules du conjoint arrivé en premier dans le pays. Dans notre cas, les hommes syriens arrivés seuls en Belgique doivent au moment de l'arrivée de leur famille recommencer un nouveau processus d'adaptation pour leurs proches. Il faut inscrire les enfants à l'école, parfois chercher un nouvel appartement plus grand, inscrire son épouse dans le parcours d'intégration et se confronter à toute une série de démarches administratives qui prennent du temps. Cette réalité est exprimée par les PA dans les extraits ci-dessous.

Primo (34 ans) : *Donc je voudrais apprendre la langue. C'est ma principale difficulté. Ajoutons à cela mes enfants, les rendez-vous pour la famille, il y a aussi ma femme qui ne maîtrise pas le français et qui a besoin que je l'accompagne.*

Primo (42 ans) : *Quand ils auront plus besoin de mon accompagnement. Et c'est là que je pourrais me concentrer pleinement sur mon apprentissage.*

Primo (43 ans) [...] *Bah c'est compliqué car je suis distrait. Je dois penser à tous les rendez-vous, les enfants. Aujourd'hui j'ai eu 3 rendez-vous. Ce sont mes enfants qui m'emploient.[...] j'ai quitté la Turquie ou j'avais trouvé un travail pour mes enfants et qu'ils choisissent une école.*

Primo (39 ans) : *Le plus important reste l'appartement et le RF comme cela je peux commencer à m'intégrer et être attentif au cours de français car quand je fais les cours de français et que je pense à ma famille je n'arrive pas à me concentrer donc c'est difficile de commencer à faire l'intégration.*

Primo (36 ans) : *Ecole, des rendez-vous, mes enfants, surtout satisfaire les besoins des enfants. Je les ramène dans des magasins, je les ramène à l'école...*

Ces différents extraits reflètent la multitude de points d'attention que la personne PA a avant, pendant et après son PI obligatoire. Au-delà des difficultés émotionnelles qu'un parcours d'exil peut engendrer, la personne fait face à toute une série de nouveaux codes sociaux ; doit en même temps assurer l'accueil de sa famille quand cette dernière arrive et est soumise à participer aux cours de FLE obligatoires dans le cadre du PI. Puisque rappelons le, le PA a 18 mois pour terminer son PI à partir du moment où son titre de séjour est commandé à la commune.

Le projet professionnel peut également en être impacté, et sera discuté au point « 4.2.2. Lien de participation organique » de ce travail.

Deuxièmement, nos observations indiquent également que le processus d'intégration des PA est accéléré via le réseau social que choisit le PA : le lien de participation élective. En effet, le fait de vivre dans un village où les personnes ne parlent pas le français a pu développer les opportunités d'un des répondants à parler le français et à améliorer sa confiance en lui. De nombreux répondants indiquent également l'importance pour eux de créer du lien, mais ce réseau social ne se crée pas significativement au sein du PI obligatoire. Certains diront avoir gardé contact avec d'autres personnes PA qui participaient aux cours FLE ou à la formation de citoyenneté mais il s'agissait, pour la plupart, de personnes de la même communauté. Ce qui était perçu comme positif pour les PA répondants mais pas nécessairement vecteur d'amélioration des compétences linguistiques. L'un d'entre eux a d'ailleurs expliqué : « *pouvoir vivre comme je le veux dans le quartier ou je vis car je n'ai pas besoin du français* ». En effet, certains quartiers de la ville de Verviers comme le quartier de Hodimont rassemblent une plus forte concentration de personnes d'origines étrangères. Il n'est pas rare pour une personne de pouvoir pratiquer sa langue d'origine pour par exemple faire ses courses.

Cette observation nous amène à comparer deux des profils PA interrogés. L'un d'eux a pu trouver un appartement dans un village dans l'arrondissement verviétois quand l'autre a établi son domicile dans le centre-ville. On peut remarquer des différences significatives dans la situation de ces deux personnes. Effectivement, selon la théorie de l'assimilation segmentée expliquée au point contextualisation de ce travail, l'établissement géographique d'une personne immigrée peut impacter son processus d'intégration. Le fait de vivre dans un village où personne ne parle l'arabe force dans un sens notre PA numéro 1 à développer ses capacités d'adaptation et à se confronter à la langue française. Tandis que notre PA numéro 2 explique pouvoir vivre facilement dans le centre-ville puisque de nombreuses personnes parlent l'arabe. Si nous nous attardons davantage sur leurs situations respectives, nous pouvons observer que le PA numéro 1 semble posséder un capital humain supérieur au PA numéro 2. En effet, le premier a fait des études supérieures au pays et travaille aujourd'hui dans une structure sociale de la ville de Verviers (en contrat article 60). Notre autre répondant a quant à lui suivi un cursus scolaire jusqu'à 12 ans au pays et était maraicher. Cette brève mise en lumière n'est évidemment pas suffisante pour tirer des conclusions généralisables mais apporte un biais d'attention sur le lien entre le capital humain qu'un individu possède et ses potentialités à développer ses capacités d'adaptation et jouir d'une mobilité sociale ascendante, au sens de Portes. Ce qui dans

la théorie de Portes peut avoir un impact également sur le déroulement de la scolarité des enfants de ces deux répondants (Mirna Safi in Portes, 2006). En effet, dans notre cas et selon cette théorie de l'intégration, nous pouvons émettre l'hypothèse que les enfants du PA numéro 1 auront plus de facilité à suivre leur cursus scolaire.

4.2.2. Le lien de participation organique

Le lien de participation organique est directement relié à l'emploi pour l'individu. Il concerne le travail, ou les formations qu'un individu peut exploiter, il lui offre un sentiment d'utilité sociale et une protection élémentaire (Paugam, 2008).

Ce type de lien est central et pourtant difficilement exploitable pour une personne primo-arrivante. Au-delà des causes structurelles que rencontrent les PA dans leur recherche d'emploi, la première barrière rencontrée par ce public reste l'apprentissage du français. C'est dans ce sens que le PI wallon est construit aujourd'hui. Mais est-il efficace ? L'une des étapes du PI consiste en un module d'insertion socioprofessionnelle collectif de 4 heures donné directement dans le CRI. Cela est-il suffisant ?

Dans tous les cas, le travail est perçu par les répondants PA comme essentiel. Tous expliquent vouloir trouver un travail pour ne plus dépendre de l'aide sociale du CPAS. Dans chacun de nos échanges, le travail semblait être vecteur d'une part d'une intégration réussie et d'autre part d'un moyen beaucoup plus efficace que les bancs d'école pour apprendre le français.

Primo (43 ans) : *D'abord le permis de conduire et être indépendant. Chercher un travail comme indépendant. [...] Je ne veux pas rester au CPAS et je veux créer une chose pour moi. Et il faut vivre avec c'est comme cela.*

Primo (39 ans) : *Oui mon travail me manque. Chaque jour je regarde le réseau Facebook et les gens qui cultivent là-bas. [...] quand j'apprends le français, je pourrai travailler légalement.*

Primo (20 ans) : *Pour lui quand il a travaillé un an, il était content. Il a travaillé avec un article 60, maintenant il gagne du chômage [...] Il veut bien continuer à travailler pour construire sa vie*

Primo (50 ans) : *Avant moi j'étais infirmier, j'ai une expérience de 22 ans dans ce domaine. [...] Ici, j'ai travaillé. J'ai connu beaucoup de monde cela m'a aidé.*

Primo (34 ans) : *Et je voudrais essayer de trouver un emploi ou même créer une entreprise [...] A la base moi je travaillais dans le milieu du bâtiment.*

Primo (50 ans) : *Dès que j'ai commencé le travail, je me sens mieux, beaucoup mieux. Moi. J'ai l'habitude de travailler douze heures, treize heures par jour là-bas.*

Les observations recueillies nous indiquent plusieurs choses importantes à souligner. D'abord, il est clair que pour chacun des PA interrogés, l'envie de trouver un travail est centrale. De nombreux PA migrent d'abord vers d'autres pays arabophones ou musulmans comme le Liban ou la Turquie avant d'arriver en Europe. C'est le cas pour 6 répondants sur 8. Tous avaient pourtant trouvé un travail au premier pays accueillant, mais tous soulignent la volonté de migrer vers un pays pouvant amener un haut degré de sécurité où les droits humains sont respectés et où le système scolaire serait efficace pour leurs enfants.

Primo (34ans) : *Je pense plus à l'avenir de mes enfants. Quand j'étais au Liban, malheureusement, il n'y avait pas un système d'enseignement performant, c'était même pas reconnu. [...] Mais ces diplômés ne sont pas reconnus par le Liban ni par la Syrie. Et comme je vous l'ai expliqué c'était seulement une manière de l'alphabétisation, car cette génération qui a connu la guerre et qui était jeune et qui n'a pas été scolarisée, on peut dire qu'elle était illettrée. L'objectif était de les alphabétiser et c'est tout et c'est pour cela que j'ai décidé de venir en Europe, et cela va les aider pour bâtir un meilleur avenir pour mes enfants.*

Dans cet extrait, on peut remarquer à nouveau la valorisation du lien de filiation et l'importance pour ce monsieur que ses enfants puissent grandir de façon sereine et sécurisée malgré les possibilités de travail qu'il avait au Liban.

Primo (43 ans) : *Il est resté 4 ans en Turquie et en 2022 il est arrivé ici. Il a travaillé en Turquie comme vendeur de voiture. Il a monté un commerce avec son frère. Et c'était plus facile là-bas car les taxes étaient moins chères.*

Ce passage nous indique cette fois la difficulté et la complexité du monde du travail en Belgique. Effectivement, comparativement à d'autres pays, la Belgique fait partie des sociétés bureaucratiques où chaque démarche doit s'accompagner d'autorisations et de formalités administratives pour par exemple ouvrir un commerce. Plusieurs répondants ont souligné cette complexité qu'ils n'avaient pourtant pas imaginée. C'est le cas de ce monsieur qui souhaite néanmoins pouvoir être indépendant quand il se débrouillera mieux en français.

Primo (20 ans) : *L'argent fait tout, Il y a plusieurs catégories. Il y a des gens qui sont riches et des gens pauvres. Chaque catégorie manque de quelque chose [...] Il veut bien continuer*

à travailler pour construire sa vie lui-même. J'étais content en travaillant, quand il a terminé son contrat, il était triste. Il ne sait pas quoi faire, il dort, il attend que les journées passent. Les journées sont très longues pour lui

Ce témoignage reflète bien la pénibilité à laquelle fait face ce jeune chercheur d'emploi face au vide de ses journées. En effet, durant tout l'entretien, le travail et de surcroît le développement du lien de participation organique est mis en avant. Ce jeune veut travailler, parle le français, du moins peut se débrouiller et pourtant il ne parvient pas à trouver un autre emploi après la fin de son contrat article 60 dans une maison de repos.

Nous observons la mise en avant du caractère identitaire que le travail peut engendrer. Dans une société rythmée par la performance économique où la valeur forte reste associée à l'activité économique, nous pouvons comprendre l'impact moral que peut entraîner une inactivité non souhaitée.

Un deuxième point intéressant à souligner est le fait que sur 8 répondants PA arrivant syriens, seuls 4 personnes ont pu trouver du travail. Deux d'entre eux ont été employés via une aide à l'emploi (contrat sous article 60 du CPAS) et n'ont pas retrouvé un autre travail par la suite. Les deux autres profils sont différents, l'un avait fait des études supérieures au pays et a pu développer son employabilité avec plus de facilité car il parlait le français en arrivant. Par ailleurs, il a pu faire une équivalence de son diplôme lui donnant accès à une formation du FOREM. L'autre est employé via des contrats précaires en intérim et ne peut donc pas assurer une sécurité financière stable à sa famille. En outre, 7 des 8 hommes PA interrogés sont actuellement soit demandeurs d'emploi soit bénéficiaires du revenu d'intégration. Un seul travaille sous article 60.

Ce constat est frappant et plus qu'interpellant puisque l'objectif informel du PI est la participation économique du PA dans la société, pourtant, les témoignages récoltés indiquent tous une inactivité prégnante mais non désirée par les PA.

Dans ce sens, ne pouvons-nous pas affirmer que le PI dans sa conception actuelle n'est pas spécifiquement vecteur d'intégration économique et ne valorise pas le développement du lien de participation organique ?

Primo (50 ans) : *Je m'intègre beaucoup mieux à mon travail. Je pratique la langue, c'est très important pour moi, et je gagne un petit peu plus de l'argent pour voyager, pour découvrir, découvrir la région et le pays. C'est important*

Primo (34 ans) : *Quand je vais maîtriser la langue, quand je vais travailler, quitter le CPAS, sans bénéficier de l'aide sociale et quand mes enfants vont parler 100 % la langue, que je commencerais à participer à la vie économique de la société c'est là que je me sens tirais intégré [...] c'est la deuxième année que je suis les cours, et en plus je viens de signer un petit contrat dans un magasin et cela m'aide à bien pratiquer ma langue*

Les extraits ci-dessus sont marquants du point de vue des PA. Beaucoup expliquent le caractère positif de pouvoir avoir accès à un travail. En ce sens, le travail et l'activité économique développent chez eux un sentiment d'utilité réel. Mais ce qui est d'autant plus interpellant est la mise en avant du développement de l'apprentissage du français sur leur lieu de travail.

Primo (34 ans) : *Et donc comme je vous l'ai expliqué, moi j'ai comme objectif de travailler comme indépendant et surtout de créer une société. A la base moi je travaillais dans le milieu du bâtiment. Donc je voudrais apprendre la langue. C'est ma principale difficulté. Ajoutons à cela mes enfants, les rendez-vous pour la famille, il y a aussi ma femme qui ne maîtrise pas le français et qui a besoin que l'accompagne. Donc tout cela a reporté le projet professionnel. Donc je compte encourager ma femme et mes enfants à apprendre le français comme cela ils vont être indépendants et autonomes pour se déplacer, aller en rendez-vous. Et ils auront pas besoin de mon accompagnement. Et c'est là que je pourrais me concentrer pleinement sur mon apprentissage. [...] Et je trouve aussi que les hommes isolés ont plus facile car ils ont moins de responsabilité et puis voilà.*

Nous pouvons également faire un lien entre le poids des responsabilités familiales et l'émancipation du PA. Comme le souligne cet homme, le projet d'émancipation économique et d'apprentissage du français se voit reporté dès l'arrivée du réseau familial. Arriver à concilier vie de famille et développement personnel semble être compliqué pour la plupart des répondants. En effet, 5 répondants expriment des difficultés à suivre l'ensemble des cours FLE²⁰ durant le parcours d'intégration. Lorsque je leur pose la question « c'est quoi une journée type pour vous ? » ; la majorité des réponses oscillent entre se rendre aux rendez-vous pour la famille, apprendre le français par d'autres canaux que les cours obligatoires (applications sur smartphone, vidéos YouTube, discussion informelle, travail,...), se rendre aux cours de français et amener les enfants à l'école. La concentration et la disponibilité mentale nécessaire pour établir un projet professionnel semblent se heurter d'une part au manque de connaissances de

²⁰ Français langue étrangère

la langue française, et d'autre part, aux responsabilités familiales auxquelles est confronté ce public.

4.2.3. Le lien de citoyenneté

Le lien de citoyenneté est sans doute l'un des liens les plus complexes à développer pour nos répondants PA et ce pour diverses raisons. Premièrement, les 8 hommes syriens interrogés disposaient d'une forme de citoyenneté dans leur pays natal jusqu'à ce que la guerre éclate et les obligent à commencer un long parcours d'exil. Forcés de trouver refuge dans un pays qu'ils ne connaissent pas, ces derniers se voient attribué une formation à la citoyenneté dans le cadre de leur parcours d'intégration. Le parcours d'intégration valorise-t-il pour autant ce lien de citoyenneté ?

Paugam définit le lien de citoyenneté comme la garantie des droits sociaux et la participation à la société civile ainsi qu'à la vie publique. Il entraîne chez l'individu une protection juridique et une reconnaissance de ce dernier comme individu souverain (Paugam, 2008, p.76). La raison même pour laquelle ces 8 hommes syriens sont arrivés en Belgique est la sauvegarde de leur citoyenneté. Ce lien nous semble donc capital et peut être ciblé comme celui sur lequel s'axe presque l'entièreté du parcours d'intégration. Il convient donc de s'y attarder plus en profondeur.

Pour notre analyse, nous allons commencer par relever les témoignages des PA lorsqu'un droit social est remis en cause ou difficilement atteignable.

Primo (43 ans) : *Il souhaiterait vraiment une maison et pouvoir être au calme et être bien avec sa famille. Il a essayé d'acheter une maison mais il ne peut pas car les crédits ne s'ouvrent pas aux personnes étrangères sous carte A. Même les logements sociaux n'acceptent pas de prendre un dossier pour monsieur.*

Primo (43 ans) : *Il n'y avait personne pour l'accueillir avec son frère. Ils ont commencé par se rendre à Bruxelles et ils n'ont pas reçu de place en camp.*

Primo (39 ans) : *Quand la guerre a commencé, il a quitté son territoire, son quartier et, il est allé à un autre village.*

Primo (50 ans) : *J'ai attendu 10 jours pour réserver une petite place à la croix rouge à côté de Fedasil.*

Primo (34 ans) : *On est venu ici à cause de la guerre chez nous. D'abord nous sommes allés au Liban car le Liban est un pays frontalier. Au début les choses se passaient bien là-bas. On a vécu la quelques temps mais après il y a eu des problèmes et des complications donc après*

on a voulu aller ailleurs mais toujours dans un pays arabophone. On début j'avais comme cible le Liban, puis un autre pays arabophone limitrophe, puis 3ème cible c'était l'Europe. Puis comme il n'y avait pas d'autres alternatives, nous sommes venus ici en Europe.

Nous comprenons avec ces différents extraits plusieurs difficultés rencontrées par le public primo-arrivant. Trois axes sont ici mis en avant. Le premier peut être associé à l'article 3 de la déclaration universelle des droits de l'homme « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* ». En effet, tous ont espéré la protection alors bafouée par la contrainte d'une vie d'exil et un changement de domicile forcé. Tous ont fui, espérant pouvoir continuer à jouir d'une forme de sécurité.

Le deuxième axe mis en lumière et dénoncé par 4 répondants sur 8 est l'accès à un logement digne et suffisant. En effet, beaucoup se retrouvent face à des logements précaires et parfois insalubres ou surpeuplés. L'accès au logement est un véritable problème social sur le territoire verwiétois. Aucun service social n'est subsidié et assez investi pour y palier. Le deuxième fait auquel nous sommes confrontés est la réalité des familles syriennes. Dans beaucoup de cas, les parents arrivant ici ont entre 4 et 12 enfants, ce qui entraîne de surcroît un surpeuplement dans l'habitat. Comme en témoigne cet extrait suivant, les réalités auxquelles font face les PA en Wallonie sont toutes autres que celles au pays natal.

Primo (43 ans) : *Le problème principal est que j'ai 10 enfants et qu'ils ne trouvent pas de logement adapté. Tu sais c'est comme ça chez nous on peut avoir deux femmes et faire beaucoup d'enfants c'est facile de reconstruire une chambre en plus, puis c'est tout quoi, personne dit rien. J'ai moi-même 10 frères et sœurs. Même mes parents et mes frères sont un peu partout. En Italie. En Allemagne...*

Le troisième constat s'éloigne de notre cadre d'analyse et pourrait faire l'objet d'une recherche à part entière. Deux des répondants sur 8 expliquent qu'à leur arrivée aucun d'entre eux n'ont pu recevoir une place en centre d'accueil. Ce problème sociétal est d'autant plus actuel aujourd'hui et témoigne d'un manquement de l'État belge et de l'Agence Fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Comment développer sa citoyenneté et somme toute sa motivation pour la suite si dès l'arrivée dans un pays pensé comme étant un bon pays respectant les libertés individuelles, la personne se voit refuser toute aide sociale et doit rester à la rue... ? Ajoutons à cela l'impossibilité pour ces personnes de pouvoir espérer subvenir à leurs besoins puisque sans domicile, ils ne peuvent pas avoir accès aux registres de la population des étrangers et au certificat d'immatriculation donnant accès au marché de l'emploi.

Cette brève mise en exergue des principales difficultés exprimées par notre groupe de répondants PA syriens, n'est qu'une infime partie des difficultés exacerbées que rencontrent les migrants en arrivant en Belgique. Ce point d'attention aura été nécessaire pour visualiser les contraintes auxquelles doivent faire face ces hommes (et familles) en plus de devoir entamer un parcours d'intégration obligatoire en arrivant.

Malgré ces réalités, quelle est la représentation du mot citoyen par les PA syrien ? La question aura été également posée aux agents d'intégration. Nous allons désormais définir ensemble leur vision commune ou non de la citoyenneté avant de récolter leur avis sur le module de citoyenneté obligatoire dans le cadre du PI. Que pensent les travailleurs du dispositif et qu'est-ce que les PA syriens en ont retenu ? Cela leur a-t-il été utile ? Quelles sont les potentielles difficultés rencontrées ?

Démarrons par la vision de l'expression « être citoyen » au sens large par nos répondants PA syriens.

Primo (50 ans) : *Citoyen ça veut dire vivre normalement avec tous les gens, accepter les gens, c'est ça. Et les gens doivent aussi m'accepter. J'ai des droits.*

Primo (50 ans) : *Cela veut dire aller bien, je vais bien. Je ne regrette pas d'être venu. Mes enfants étudient bien. Ils ne sont pas perdus, ils ne fument pas. Ils ont le permis belge (moi aussi), j'ai dû étudier et pouvoir comprendre et respecter les lois. Mais il y a un problème car j'ai étudié en Syrie dans une école militaire et donc je n'ai pas pu récupérer mon diplôme pour faire l'équivalence. J'ai alors fait ambulancier mais je n'ai pas fini les stages parce que c'était la corona. Mais pour moi je n'ai pas besoin de stages car j'ai étudié et j'étais infirmier. Mais donc là je suis chômeur malheureusement, c'est difficile j'ai 50 ans. J'ai pu acheter une maison garce au fond du logement. Le plus important c'est de comprendre les lois*

Primo (20 ans) : *il y a des gens qui lui disent « réfugié ». Pour lui c'est embêtant car cela veut dire que ce n'est pas son pays. Pour cela il voudrait la nationalité pour être mieux et tranquille, se sentir mieux.*

Ces trois extraits nous offrent une multitude de liens à faire avec le développement du lien de citoyenneté. Nous observons que l'accent est mis sur l'acquisition de droits pour le premier répondant de 50 ans. Pour lui, cela semble clair, je suis citoyen quand j'ai des droits et que ces droits sont atteignables et respectés.

Le deuxième extrait témoigne d'un lien fort entre le lien de participation organique et le lien de citoyenneté. En effet, on observe que pour ce monsieur, se sentir utile et développer ses

potentialités ainsi que sa sécurité financière est vecteur du développement de son lien de citoyenneté. En effet, développer le pouvoir d'agir est finalement décrit comme un objectif à atteindre dans l'émancipation des PA syriens. Cela est-il atteint et est-ce que le PI d'intégration joue réellement ce rôle ? Nous aborderons cette question lors de notre analyse du PI via la théorie d'Amartya Sen. Nous pouvons néanmoins émettre un premier point d'attention, sur le problème des équivalences de diplôme en Belgique. En effet, cet homme est infirmier et aurait voulu réaliser la formation d'ambulancier avec plus ou moins de facilités octroyées puisqu'il possède déjà en lui toutes les compétences requises. Malheureusement, le système actuel des équivalences ne prévoit pas spécifiquement de traitement de faveur ou de facilité d'accès lorsqu'un diplôme équivalent provient de l'étranger.

Le troisième point d'attention témoigne d'une souffrance ressentie par ce jeune PA syrien. Pour lui être citoyen signifie pouvoir avoir un titre de séjour belge et une nationalité belge. Dans ce sens, il semblerait que pour ce jeune homme le PI n'a pas forcément été vecteur du déploiement de son lien de citoyenneté. D'autant plus, qu'en discutant avec ce jeune, nous remarquons qu'il n'a pas reçu les informations correctes concernant les conditions à réunir pour une potentielle demande de nationalité.

Tournons-nous maintenant vers la vision de notre deuxième catégorie de répondants : les agents d'intégration.

Prof citoyenneté : *Mais si je n'ai pas un minimum de sécurité et de confort, je ne je ne saurais pas si je dois tout le temps me questionner sur quel logement ou est-ce que je veux mettre mes enfants à l'école est-ce que, est-ce qu'on va, est-ce que le régime alimentaire de ma fille va être respecté dans cette école? Là, si je ne suis pas sûre de ça, je ne pourrais pas exercer ma citoyenneté, c'est-à-dire avoir envie de questionner ma vie, mon lieu. J'ai l'impression que citoyen, c'est certes, c'est s'engager c'est-à-dire vivre, je veux dire vivre simplement, là où on est. Mais pour pouvoir le faire, je crois que dois me sentir bien*

Prof FLE : *Mais c'est avoir la capacité de prendre une part active, un rôle actif. Finalement, là où on est, c'est des droits, c'est des devoirs, et c'est compliqué. C'est une question vaste.*

Directeur CRI : *Être citoyen, c'est de pouvoir jouir des droits qui sont les nôtres, la propriété, la santé, le logement, et de pouvoir aussi, peu importe sa situation sociale, économique. La question, la question du genre, mais aussi la question, effectivement, de la race supposée, pouvoir s'engager et être reconnu, peu importe effectivement tous les profils*

[...] c'est aussi être actif, représenté, de pouvoir donné son avis aussi. Pouvoir défendre des positionnements. Défendre des visions de la société et une vision de la société

On remarque un sens commun à ces trois définitions. En effet, l'accent est véritablement mis sur la liberté et la jouissance de droits sociaux et humains. Pouvoir développer son lien de citoyenneté serait pour les PA vecteur d'un calme intérieur et d'un haut degré de liberté si on en croit la vision des professionnels du secteur. Vérifions désormais dans les extraits suivants si le module obligatoire est vecteur ou non du développement du pouvoir d'agir et du lien de citoyenneté ? Cela a-t-il été utile pour les répondants ? Qu'en ont-ils retenu ? Qu'en pensent les professionnels ?

Primo (46 ans) : *concernant la citoyenneté, les 60 heures de citoyenneté, il était là depuis pas longtemps. Il était obligé de le faire, de le faire avant un an et demi, avant 18 mois. Mais la personne qui explique ça, le formateur, il a expliqué ça en français et il n'y avait pas d'interprète. Grâce à un ami marocain avec qui il était, il a compris certaines informations mais il n'y avait pas d'interprète. Pour lui, c'était étonnant. Il a demandé au professeur de pouvoir enregistré avec Google traduction.*

Primo (20 ans) : *ils vont conseiller les gens, la construction de la Belgique. Comment ça fonctionne le travail, le travail en blanc et le travail en noir, si on tombe en accident de travail. Il y a des différences, beaucoup, si tu tombes malade en travail noir, c'est différent que en travail en blanc.*

Primo (34 ans) : *Non j'ai appris des choses dans ce PI, le bref historique de la Belgique. On a eu un aperçu des interdictions. J'ai appris quand tu travailles tu as plus d'avantages, que quand tu es chômage, une idée sur l'enseignement, obligation et gratuité, sur l'obligation d'avoir une mutuelle,...*

Concernant l'avis des PA syriens, les réponses sont relativement interpellantes. On remarque premièrement l'inadéquation des moyens budgétaires octroyés à la formation pour les personnes primo-arrivantes arabophones. En effet, la formation est réalisée en français et le PA ne comprend pas. Pourtant, le module reste obligatoire. Serait-ce normal de questionner le sens de cette mesure ? Comment une personne participant de façon contrainte à une formation dite « citoyenne » peu en retirer un bénéfice quelconque si ce dernier n'est pas en capacité d'en comprendre chaque enjeu ?

De plus, le module construit comme tel favorise un rôle essentiellement informatif où le PA reste dans une posture d'apprentissage relativement passive alors que le module de citoyenneté pourrait idéalement développer un pouvoir d'action chez l'individu.

Ce qui est d'autant plus frappant est le manque conséquent d'exemples explicatifs lorsque nous demandons ce que le PI a pu apporter dans la vie quotidienne des PA syriens. Peu de réponses sont apportées, et lorsque nous récoltons matière à analyse, cela concerne dans chaque cas les obligations à suivre pour mener une vie en Belgique. L'accent semble être axé sur les interdictions, les devoirs et finalement peu sur les obligations de la société d'accueil.

Si nous regardons d'un peu plus près l'avis des professionnels sur le dispositif mis en place, ces derniers sont plus critiques.

Prof FLE : *dans toutes les formations, c'est de questionner la posture des formateurs, et c'est la même chose que de dire : un formateur, c'est pas le savant du monde, d'arrêter d'arriver avec ce côté, on va vous apprendre, c'est très important aussi, dans le cadre des cours de français finalement hérité du colonialisme. Je vais vous apprendre, NON, je vais vous accompagner. C'est vraiment un renversement de posture.*

Travailleur CRI : *Ça n'a pas beaucoup de sens pour moi d'aller donner en français des modules de citoyenneté à des personnes qui viennent déjà d'arriver sur le territoire et qui ont besoin d'avoir l'information dans leur langue maternelle. Si les gens ont des réels besoins urgents. On arrête de s'embêter et de s'épuiser et de les épuiser puisqu'ils sont déjà dans des démarches administratives lourdes.*

Prof citoyenneté : *On voit bien que pour la citoyenneté, à un moment donné, on avait la possibilité d'avoir accès à des formateurs, de faire des sorties extérieures. Maintenant, on nous demande d'en faire le moins possible*

Prof citoyenneté : *Mais moi quand je donne la formation citoyenne, j'ai face à moi x personnes qui sont à mes yeux pas encore reconnues comme citoyens [...] et puis hop un cours pour apprendre à le devenir. Mais c'est violent, parce que, pour moi, ils le sont déjà mais aux yeux d'une espèce de loi, ils ne sont pas.*

Travailleuse CRI : *Souvent avant la formation à la citoyenneté, nous devons nous donner une séance d'infos sur les droits et devoirs, c'est une vidéo [...] à mon sens qui n'a pas de sens, souvent les gens font d'abord la citoyenneté et donc ils entendent deux fois la même chose. On doit expliquer que le port du voile n'est pas vraiment interdit mais que ça dépend du règlement de travail... en fonction des public ça peut être difficile à recevoir.*

En effet, nous ciblons dans le témoignage des professionnels une dimension plus critique et réflexive sur la mesure et spécifiquement sur le module de citoyenneté mis en place. Le discours des agents d'intégration est questionnant à différents niveaux.

Premièrement, on remarque de potentielles incohérences sur la mise en place même du dispositif entre le module en soi et l'information sur les droits et devoirs (une des étapes obligatoires du PI) censés être donné en début de processus par le CRI référent. Cela occasionne des redites pour le public cible et nous permet de questionner le sens même de l'obligation de cette séance d'informations appelée « droits et devoirs », lorsque la citoyenneté a déjà été abordée. En effet, le travailleur CRI interrogé nous livre son point de vue quant à l'utilité de convoquer une personne à cette séance d'informations, un condensé des premiers thèmes censés être abordés plus tard lors du module de citoyenneté. Le travailleur CRI nous confie ne pas nécessairement avoir le temps de convoquer chaque nouvelle personne PA après le bilan social pour donner cette première information sur les droits et devoirs. « *Souvent, on convoque en collectif, on attend d'avoir assez de personnes [...] ça arrive parfois en fin de parcours* ».

Deuxièmement, dans un même registre, il est étonnant que la formation ne soit pas systématiquement donnée en langue d'origine. En effet, comme le souligne la formatrice à la citoyenneté, lorsqu'une personne arrive, elle n'est pas en capacité de comprendre la langue française et encore moins toute la complexité d'un système administratif comme la Belgique. Certaines informations pourtant pertinentes pour la personne peuvent se perdre et ne pas être transmises correctement.

Dernièrement, nous ciblons également le caractère relativement aléatoire associé à la qualité de la formation que le public peut recevoir en fonction de l'engagement personnel du formateur. Les trois travailleurs ont aussi pu cibler un certain malaise personnel lorsqu'il était question d'adopter une posture plus réflexive quant à leur statut et leur rôle respectif par rapport aux PA. Les notions telles que « *posture blanche* », « *posture issue de la colonisation* » ont pu être déposées. Il est évidemment utile de préciser qu'il s'agit ici d'avis personnels et engagés sur le métier effectué et sur le rôle à adopter dans le cadre du PI obligatoire par nos 3 répondants ayant directement un lien avec la personne PA. Cela va dans le sens de la définition de la Région wallonne et l'idée que celle-ci se fait de l'intégration des personnes PA ; ainsi que la façon d'y parvenir : une vision plutôt interventionniste et assimilationniste ; pouvoir expliquer aux personnes comment fonctionne la Belgique et les « bonnes » attitudes à adopter.

4.2.4. Conclusions des apports théoriques de Serge Paugam

En guise de premières conclusions pour cette approche théorique, nous pouvons soulever plusieurs enjeux clés dans la situation des personnes primo-arrivantes interrogées. Premièrement, le lien de filiation est central pour notre population, tous développent des liens particuliers avec leur tissu familial et mettent en avant ce lien d'attachement, parfois et souvent synonyme de déclencheur dans la construction du projet d'exil. Beaucoup décrivent également, une réelle motivation et capacité à démarrer leur processus d'intégration et de surcroît leur PI obligatoire lorsque ce réseau familial aura pu être de nouveau accessible. Nous pouvons également affirmer que le PI ne semble pas être réfléchi de façon à exploiter ce lien de filiation comme potentiel allié du processus. Effectivement, le parcours dans sa construction actuelle semble rester relativement linéaire et ne développe pas nécessairement de liaisons entre l'individualité de la personne, ses potentialités et ses ressources personnelles. Plusieurs étapes sont à réaliser, c'est tout.

Concernant le lien de participation élective, nous observons une forte utilisation de ce lien par les répondants. En effet, nous remarquons au contraire que le développement du lien de participation élective pallie dans certains cas au système parfois complexe ou défaillant du PI. En effet, plusieurs répondants expliquent avoir rencontré des personnes ressources dans le cadre du PI mais pas nécessairement vecteur d'intégration au sens de la Région wallonne. Cela permet pour certains de se faire des connaissances, issues ou non de la même communauté et pouvoir dans certains cas comprendre les cours de FLE avec plus de facilités, en échangeant de façon informelle en français. Pour d'autres, le PI permet néanmoins de maintenir une activité sociale et retrouver des amis et des connaissances, ou encore échanger avec ce nouveau réseau sur les différentes associations existantes pouvant aider dans les démarches sociales ou administratives quotidiennes. Dans ce sens, nous pouvons dire que le PI est un lieu de sociabilisation pouvant impulser la construction du lien de participation élective sans pour autant en être missionnaire alors que ce lien de participation élective est par définition fondateur de l'intégration des PA.

Concernant le lien de participation organique, un module de 4 heures est organisé lors du PI, mais aucun des répondants ne peut expliciter un souvenir concret ou un conseil utile retiré lors cette après-midi explicative. D'autant plus, nous pouvons affirmer que le PI ne vise pas à développer le lien de participation organique, puisque le système construit aujourd'hui ne permet pas de s'attarder sur les compétences professionnelles ou humaines que possède pourtant déjà ce public. Le PI reste dans ce cas, une première information donnée au public mais non perçue comme utile et compréhensible par l'ensemble de nos répondants.

Le lien de citoyenneté reste un lien difficilement atteignable, et pourtant qui permet à lui seul l'atteinte de plusieurs autres types de liens. En effet, si le lien de citoyenneté est hautement développé chez un individu, nous pourrions émettre l'hypothèse que ce même individu aura des facilités à pouvoir explorer ou développer son lien de participation élective ou organique, source de sécurité financière, affective et juridique. Pour ce qui est du PI, ce type de lien n'est pas significativement développé et pourtant largement investi en termes de temps. En effet, une formation est envisagée mais au vu des diverses réponses récoltées, nous ne pouvons pas affirmer que cette formation développe les capacités des personnes, et de surcroît le développement de leur lien de citoyenneté. Tous auront, à nouveau peu d'exemples à explorer lorsque nous leur demanderons ce qu'ils ont retenu de cette formation. En effet, comme expliqué précédemment, soit les personnes n'auront pas compris les enjeux car la formation se donne en français, soit ils résumeront cette formation en l'apprentissage des droits et des devoirs. Comme citons à nouveau, « *les lois, ce qu'on peut faire, et ce que nous ne pouvons pas faire* ». Lorsque la question est abordée avec la formatrice, celle-ci reste pessimiste sur les sujets abordés mais se réjouit du peu de liberté qu'il lui reste pour aborder ces différentes thématiques comme bon lui semble. Encore une fois, nous sommes face à l'appréciation du travailleur social ou formateur sur ce qu'il ou elle juge utile pour les personnes en fonction de ses propres valeurs, de son engagement personnel, et de sa motivation.

Mais ce qui est plus interpellant, dans chacun des entretiens réalisés, est la mise en avant significative des stratégies développées par les PA syriens pour pallier par exemple au manque de moyens accordés à cette formation. En effet, une formation est instituée et rendue obligatoire, devant pouvoir développer les capacités des personnes et leur émancipation, mais, de nombreux PA sont obligés d'enregistrer leur cours en langues d'origine pour en comprendre les tenants et aboutissants.

Deuxièmement, nous pouvons mettre l'accent sur le caractère très débrouillard des PA et leur capacité de résilience pour pallier aux manques de moyens investis par la Région wallonne. Plusieurs fois, les répondants mettent l'accent sur le fait qu'ils apprenaient plus facilement le français en situation réelle, comme par exemple au travail, ou en échangeant de façon informelle. D'autres ont expliqué l'ensemble des difficultés rencontrées lors de leur arrivée et le fait qu'ils n'ont pas pu bénéficier d'un accueil humain. D'autres citent également la force du réseau personnel pour comprendre où aller et à quelle porte frapper. Chacun de ces derniers exemples sont en dehors du champ du PI.

4.3. Leviers structurels du secteur de l'intégration : une analyse via la théorie d'Amartya Sen

Pour cette deuxième partie d'analyse, nous allons tenter de cibler les leviers structurels potentiels liés au secteur de l'intégration. Nous examinerons les moyens dont disposent les individus pour réellement favoriser leur intégration. Le PI veille-t-il à promouvoir l'émancipation effective des personnes et met-il en place les moyens nécessaires à cet objectif ?

Quelles sont les potentielles solutions à mettre en avant pour valoriser les ressources individuelles des PA et de surcroît permettre à ces individus de développer chacun des liens sociaux définis par Paugam comme essentiels à la construction d'une identité saine et fonctionnelle.

En effet, la Région wallonne et les différentes alliances des partis politiques au pouvoir ces dernières années ont décidé de mettre en place différentes mesures concernant l'arrivée de personnes dites étrangères. Lorsque la politique s'empare d'un problème social, c'est dans un sens pour y répondre et envisager des solutions durables et exploitables.

Nous pourrions déjà plus ou moins affirmer que si nous prenons le taux d'emplois investis par les personnes soit d'origines étrangères, soit dans le cas qui nous concerne par les personnes PA, les résultats ne sont pas suffisants. Pourtant, le groupe de PA syriens interrogés s'est confié sur sa volonté d'obtenir un travail et de subvenir à ses besoins. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? La barrière de la langue ? C'est un des facteurs potentiels ; pourtant nous pourrions émettre l'hypothèse que certains emplois ne nécessitent pas spécifiquement une compétence orale ou écrite.

Vous remarquerez que nous discutons ici de l'employabilité des personnes. Nous avons décidé d'aborder l'intégration principalement sous cet angle spécifique pour la seule raison que dans notre société, et au vu des orientations politiques de notre gouvernement actuel, l'emploi reste valorisé.

En effet, le PI est également construit comme tel. Lorsqu'une personne primo-arrivante s'oriente vers le PI, cette personne est directement orientée vers l'inscription au FOREM avant même de pouvoir apprendre la langue nationale. Par exemple, de nombreux CPAS travaillent avec la personne PA sous le couvert d'un partenariat social : le contrat PIIS²¹, qui n'est autre qu'un contrat d'insertion individualisé. Il n'est pas rare, comme nous confie le travailleur CRI

²¹ Projet Individualisé d'Intégration sociale

interrogé lors de nos entretiens, que des personnes se retrouvent en PI obligatoire (censé viser l'émancipation) et au même moment doivent rendre des comptes au CPAS (organe subvenant aux besoins financiers de la personne) concernant la recherche d'un travail pour sortir à terme de ce système d'aide sociale. Cette particularité émerge du système d'activation de l'individu et des outils d'intervention de l'État pour amener l'individu vers un déploiement rapide de son employabilité.

Ainsi, l'État social actif propose une vision de l'intégration axée sur la formation et son lien avec le marché du travail, qui nécessite d'être examinée tant sur le plan des principes (comment le parcours d'intégration améliore-t-il les chances d'obtenir un emploi de qualité ?) que sur les modalités de mise en œuvre (les modules et thèmes de formation sont-ils imposés ou élaborés en partenariat avec les individus ? Des marges de manœuvre sont-elles possibles pour les individus ? Les cours de français sont-ils suffisants ? Les aides à l'emploi sont-elles également suffisamment élaborées pour ce public cible ?).

4.3.1. Liberté de choix des individus au regard des moyens accordés

Analysons désormais le discours des agents d'intégration concernant la mesure du PI mise en place. La politique du secteur est-elle construite de façon à développer ce que Sen appelle les capacités des personnes ?

Pour rappel, Sen distingue deux concepts similaires mais néanmoins différents : *les fonctionnements* (les choix que je pose) et *les capacités* (la liberté d'action dont je dispose pour poser mes choix).

Prof citoyenneté : *Et puis, dans les faits, c'est bien, mais si on le rend obligatoire, est-ce qu'on a les moyens de le rendre obligatoire? Et moi, je ne m'intéresse qu'à la citoyenneté, parce que c'est ce que je donne ici. Mais il y a une réalité: au niveau des cours de français, j'ai l'impression qu'on ne sait pas répondre à la demande. Il n'y a pas de place assez pour les personnes. Nous, on a des listes d'attente en français.*

Travailleuse CRI : *On veut rendre quelque chose d'obligatoire à des personnes, mais quand elles arrivent, en tout cas, la pression sur le territoire verviétois, on ne sait pas répondre à leur demande. Mais c'est qui va être sanctionné?*

Prof citoyenneté : *Je ne dis pas que tout dans le parcours est inutile [...] C'est plutôt la manière dont il est appliqué, et les sanctions, et les délais, et comment la machine ne fonctionne pas pour pouvoir permettre à ces personnes de suivre ce qui leur est imposé.*

Ces trois extraits sont lourds de sens et reflètent dans un sens l'orientation politique actuelle et future. En effet, nous savons aujourd'hui avec la mise en place du futur nouveau décret que plusieurs petites structures ILI²² risquent de disparaître puisque une logique de rationalisation est à prévoir. Au même moment, les acteurs de terrain en lien direct avec le secteur affirment un manque d'offres pour les cours de français sur le territoire verviétois.

Cela indique déjà un premier manquement de la politique à développer les libertés individuelles des personnes. Il est ici évident que la garantie de ressources, telle que l'offre sociale sur le territoire, est nécessaire pour garantir une approche par les capacités et permettre d'égaliser autant que possible les moyens d'agir librement de l'individu PA.

Nous pourrions également questionner le fondement même du mot liberté associé au concept d'Amartya Sen puisque, dans tous les cas, dans le cadre d'un parcours rendu obligatoire, la liberté individuelle de suivre ou non le PI est niée puisqu'imposée. Selon Sen, la responsabilité ne peut exister sans que les moyens de la liberté réelle ne soient fournis.

En d'autres termes, la responsabilisation des PA, perçue comme responsable de leur apprentissage du français ou de l'amélioration de leurs compétences, vise-t-elle à accroître leur liberté réelle (afin de garantir les conditions nécessaires à l'exercice de la responsabilité) ou, au contraire, cherche-t-elle à justifier ou légitimer la vision de certains partis politiques qui considèrent l'étranger comme irresponsable, même lorsque les conditions nécessaires à un comportement responsable, c'est-à-dire la liberté réelle, ne sont pas fournies ?

Comme l'explique Sen, distinguer ces deux concepts permet de situer le degré de responsabilité posé sur l'individu. Dans ce sens, le manque d'offre et la limite de temps imposée au PA pour terminer son PI ne semblent pas favoriser la liberté de choix du PA.

4.3.2. Entre ressources et capacités : quelles opportunités pour les PA ?

Dans sa théorie, Sen distingue également les *ressources* des *capacités*. Les ressources sont associées à l'ensemble des biens et services disponibles sur le marché, le réseau associatif mais également les droits formels inscrits dans la législation. Chacune de ces ressources sont mobilisables par l'individu qui les détient pour passer à l'action. Or, il existe une différence significative entre la possession ou la disponibilité de ces ressources ou droits formels et la liberté réelle des personnes de pouvoir les mobiliser.

²² Initiative Locale d'Intégration

Grâce à cette distinction, de nombreuses inégalités sont mises en avant. En effet, même si la constitution et la législation prévoient certains droits, tous les individus ne pourront pas pour autant jouir inconditionnellement des mêmes privilèges ou facilités sociales.

Cela dépend en effet des facteurs de conversion dont dispose l'individu pour agir et poser son action.

Concernant les facteurs de conversion individuels, les PA interrogés possèdent tous des ressources différentes pour mener à bien leur PI. En effet, nous pourrions souligner les différences d'âge des répondants; en faisant la double hypothèse qu'une personne arrivée à 30 ans aura plus de chance de pouvoir apprendre le français qu'une personne arrivant à l'âge proche de la pension. Dans l'autre sens, un homme PA ayant déjà exercé un travail au pays natal arrive ici avec plusieurs compétences professionnelles potentiellement mobilisables et avec une première expérience du travail.

Dans notre groupe de répondants PA syriens, si nous reprenons notre PA numéro 1 qui avait fait des études supérieures au pays et qui a pu faire valoir son niveau de diplôme ici en Belgique, ce dernier possède plus de ressources individuelles pour développer son employabilité.

C'est le cas également du PA syrien parlant déjà le français en arrivant, cela fait partie de ses ressources personnelles pouvant être exploitées pour mener à bien son intégration dans le nouveau pays accueillant.

L'extrait ci-dessous est également éclairant pour mettre en lumière les capacités et ressources psychologiques dont dispose une personne PA pour suivre de façon optimale ou non son PI obligatoire.

Prof FLE : *Une personne pour apprendre une nouvelle langue faut être dans un dispositif, être prêt à apprendre, si psychologiquement on n'est pas prêt, je ne dis pas qu'on ne peut pas entamer les cours mais une personne qui a subi des traumatismes, au niveau de lui-même, une personne qui sort d'un bombardement ou autre chose, elle ne va pas entendre les sons de la même façon, parce qu'il faut le temps de récupérer.*

Cet extrait nous permet de mettre en lumière deux aspects centraux et souvent interdépendants l'un de l'autre : les facteurs individuels propres à la personne et les facteurs sociaux palliant le manque de ressources personnelles qu'a un individu. En effet, l'extrait soulève premièrement les ressources psychologiques individuelles des personnes PA pour suivre les cours de FLE de

façon optimale et deuxièmement relie cette ressource aux facteurs de conversion sociaux mis en place par le pouvoir politique pour favoriser les ressources des personnes.

Par exemple, du point de vue psychosocial, nous savons que huit centres ethno-psychiatriques sont subsidiés en Wallonie. Cela est-il suffisant pour accompagner ces personnes dans leur reconstruction psychique ? Cela favorise-t-il la capacité de conversion de ressources personnelles en moyens d'action ?

Primo (34 ans) : *Surtout après le RF ma famille est venue, cela fait 3-4 mois, la sécurité est là, et une routine peut s'installer tout doucement. Je suis rassuré.*

En lien avec notre partie théorique précédente, la réalisation du projet d'installation et la réussite du regroupement familial pour chacun des 8 hommes interrogés font partie des ressources mobilisables pour commencer un parcours d'intégration obligatoire de façon plus sereine. Le développement des différents liens sociaux peut être dans la situation qui nous concerne facteur de conversion individuel. Malgré tout l'obligation de suivre le PI et de le terminer dans les délais légaux n'est pas écourté pour une personne souffrant de problèmes psychosociaux.

Concernant les facteurs de conversion sociaux, ceux-ci sont intéressants à analyser pour mesurer l'implication de la politique publique en question. Puisque cela ne dépend plus de l'individu lui-même mais bien de l'environnement sociopolitique qui l'entoure et qui décide de garantir ou non la mise en place de nouvelles ressources exploitables et profitables au plus grand nombre. Ces facteurs peuvent également être déclencheurs de nombreuses inégalités. Quelles normes sociales engendrent la réalisation ou non des droits formels auxquels peuvent prétendre les PA ?

Prof FLE : *C'est ridicule, on ne va pas se mentir, quand tu vois les budgets qui sont alloués au secteur de l'intégration comparé à d'autres types de secteur [...] le temps de travail, les ressources, la localisation des cours, etc., tout ça, c'est une question de budget. Si on a plus de budget, on va pouvoir engager plus de travailleurs, et pouvoir plus délocaliser. C'est offrir une meilleure qualité de service.*

Travailleur CRI : *C'est donner la possibilité aux gens, comme des aides dans les transports en commun, payer les transports, donner des solutions de garde, c'est tous ces frais-là, il faut lever les freins.*

Le début de l'extrait cible le manque de moyens financiers accordés au secteur de l'intégration. En effet, si une enveloppe de 400 millions d'euros est débloquée par le gouvernement wallon

en faveur du secteur de l'insertion socioprofessionnelle, seulement 27 millions sont destinés à financer les différentes structures et emplois du secteur de l'intégration.

L'avis du travailleur CRI interrogé, oriente notre attention sur des potentielles aides à fournir en plus pour pallier au manque de structures délocalisées et obligeant les PA à faire parfois 1 heure de transports en commun pour participer aux cours obligatoires. En ce qui concerne les aides financières accordées pour les frais de transport spécifiquement, nous pourrions décrire l'aide obtenue grâce au statut BIM de la mutuelle donnant accès à un abonnement de bus à 12 euros l'année. Pourtant, même si cette aide existe, cela exclut une série de personnes contraintes de suivre le PI non pas car elles sont dans les obligations légales liées à l'obtention du titre de séjour ; mais bien suite à l'obligation imposée au sein des contrats PIIS des services d'insertion socioprofessionnelle issus des CPAS. Ce type de public obligé voit son aide sociale financière conditionnée par le contrat PIIS de façon disons informelle. En effet, ce type de public se voit conditionner l'aide sociale financière en échange d'une inscription aux cours de FLE. Cela sort du cadre de cette recherche, mais il est tout de même intéressant d'appuyer le fait que d'autres inégalités moins visibles existent et notamment actuellement pour les demandeurs d'asile qui n'ont pas reçu de place en centre d'accueil et qui reçoivent à la place l'aide sociale du CPAS. Cela occasionne des questionnements légaux ; comment obliger une personne à entrer dans un processus inconnu et complexe lorsque le séjour légal n'a pas encore été accordé ?

Dans un autre registre et directement en lien avec l'employabilité des personnes pourtant prônée par la politique, l'extrait ci-dessous témoigne de la complexité du secteur de l'insertion socioprofessionnelle et des injustices liées à la discrimination à l'emploi.

Prof citoyenneté : *Et là, on est bien dans des rapports encore de domination, mais ça arrange notre système que ce soit toujours les mêmes femmes d'origines étrangères en titres services. Ça arrange des rapports de mission. Je crois que tant que ça arrange, on ne va pas changer ça.*

Directeur CRI : *Les personnes migrantes qui ont deux parents nés à l'étranger, c'est 22 points de différence sur le marché de l'emploi et encore c'est plus si c'est pour des femmes. Mais qu'est-ce qui est mis en place pour répondre à ça? Pas grand-chose. Si le parcours, mais le parcours, c'est pas assez. Il n'y a pas une approche assez interventionniste et spécifique.*

Est-ce que de réelles aides à l'emploi sont mises à disposition ? Mise à part la cellule « MigrEmploi » du Forem, qui consiste en un accompagnement dit spécifique des personnes

d'origine étrangère, existe-t-il de réels « ponts » entre les demandeurs d'emploi PA et les entreprises cherchant de la main d'œuvre ? Nous ne pouvons pas répondre à cette question de façon spécifique, mais l'ensemble de nos observations et discussions avec les répondants nous indiquent que peu d'actions concrètes sont mises en place dans ce domaine. Les constats récoltés au niveau de l'activité professionnelle des répondants PA nous indiquent qu'actuellement aucun d'entre eux n'a pu bénéficier d'un emploi stable.

De même, une personne PA bénéficiaire de l'aide sociale qui doit accepter un programme de formation peu valorisant ou inadapté sous la menace de sanctions de la part du CPAS (de nouveau imposé par le contrat PIIS signé) ne semble pas être dans la possibilité de choisir librement ce qui est bon pour elle. Au même moment, l'offre d'emploi réelle pour ces personnes n'est pas nécessairement optimisée. Les moyens investis par la Région wallonne et par la politique actuelle suffisent-ils à construire une société interculturelle ou la discrimination à l'emploi souhaite être dépassée ?

Enfin, concernant les facteurs de conversion environnementaux, ceux-ci représentent tous les moyens concrets faisant partie de l'environnement des personnes et favorisant le passage à l'action. Dans notre cas, le fait qu'il existe de nombreux opérateurs ILI sur le territoire est un facteur environnemental non-négligeable pour ce public. En effet, cela structure l'offre de cours de FLE ainsi que celle de la formation à la citoyenneté et permet dans une certaine mesure d'assurer une offre suffisante pour les PA. Dans un autre sens, la centralisation de l'offre ILI sur le centre-ville de Verviers amène des difficultés pour le public PA excentré. Comme le témoigne l'extrait ci-dessous, cela peut engendrer des frais financiers supplémentaires dans l'unique but de remplir la contrainte de participation obligatoire du PI.

Prof FLE : *Et, très concrètement, il y a des personnes qui n'auront pas plus de moyens d'aller aux cours parce qu'il n'y a pas plus de bus [...] Vous devez vous inscrire aux cours, mais vous devez vous taper une heure et demie de but à partir du moment où il y a une obligation de le suivre.*

Prof FLE : *Typiquement, j'ai des mamans qui ont des problèmes de garde. Elles n'auront pas la possibilité de terminer le PI dans les temps. Peut-être que les enfants vont grandir, mais il y a un vrai problème structurel d'accès au cours, et ça, c'est ma lecture.*

Ces deux extraits témoignent de deux problèmes sociaux environnementaux auxquels fait face le public PA. Le manque d'offres de service de garderie pour les enfants et son coût financier ainsi que le manque d'offre concernant les lignes de bus reliant le centre-ville des villages

excentrés. Le manque de places en crèche semble réduire les libertés réelles des individus PA. Dans notre étude de cas, chacun des PA interrogés ayant des enfants expliquera la difficulté pour lui de concilier vie de famille avec obligation de suivre le PI. Soulignons également les difficultés pour les familles monoparentales lorsque ces dernières ont des enfants en bas-âges et pourtant toujours soumises à la contrainte de temps du PI.

En effet, l'obligation de suivre le PI dans un laps de temps pénalise directement la personne PA ne pouvant se rendre aux cours puisqu'elle n'a pas d'autres ressources personnelles à sa disposition pour pallier à sa situation. Pourtant, la non-adaptation de la contrainte de temps peut entraîner des répercussions financières sur l'individu.

Chercheur : *On leur donne quoi ? 400 heures de cours de français dans une classe, et si tu vas voir de près, cet enseignement, ça évolue un peu aujourd'hui mais avant, c'était des contenus d'enfants, des choses comme ça, des contenus simplifiés qui sont infantilisants, qui sont même pas des contenus utiles.*

Cet extrait pose la question du contenu même des cours de français. Nous n'avons vérifié ni observé ce qu'il se passait lors des cours de français mais nous pouvons souligner le fait, une nouvelle fois, qu'aucun des répondants PA n'a pu livrer un exemple concret d'un apprentissage durant ce PI. Cela oriente nos questionnements sur le contenu même de la formation, son utilité et sur la professionnalisation récente du secteur. Dans ce sens, le fait d'avoir professionnalisé le secteur et limité la possibilité pour les ILI d'avoir accès à des bénévoles peut aider à cadrer le contenu et la pédagogie à adopter face à un public étrangers adulte et apprenant le français. Par ailleurs, ce que souligne ce chercheur met l'accent sur le choix des contenus et sur la façon de les aborder pour rendre l'expérience des 400 heures de français la plus efficace possible pour les PA. Nous ciblons au point suivant ses idées de changements et d'améliorations du dispositif afin de permettre aux PA d'user de ce PI comme un réel facteur de conversion utile et favorisant leur capacité de choisir et de mener une vie de qualité au sein du nouveau pays.

4.3.3. Quels changements pour une politique publique favorisant les libertés individuelles ?

Après avoir cerné quelques freins structurels associés directement aux facteurs de conversion que la politique d'intégration décide d'accroître ou non ; attardons-nous sur les suggestions des professionnels du secteur. La question aura également été posée aux PA syriens pour cibler les domaines de vie dans lesquels ces derniers rencontrent le plus de difficultés.

Sans réelle surprise, trois thèmes principaux sont ressortis de nos échanges : l'accès à un logement digne, l'apprentissage du français, et l'accessibilité à un travail suffisant.

L'obligation de suivre le parcours et l'accompagnement social organisé durant ce processus abordent-ils les problèmes et besoins rencontrés par le public cible ? Les mesures sont-elles suffisantes ou adéquates ? Nous pourrions déjà émettre un avis négatif puisqu'au moins 2 des 3 besoins ciblés ont été cités par l'ensemble des répondants primo-arrivants comme non remplis ou synonymes de problèmes individuels pouvant impacter soit le projet professionnel, soit l'apprentissage du français.

Comme expliqué auparavant, la politique s'empare d'un fait social jugé comme posant un problème au sein de la société et décide d'y amener des éléments de réponses. Nous avons tout au long de ce chapitre pu cibler différents manquements ou réponses inadéquates en fonction des objectifs que veut atteindre cette politique.

Un premier élément de réponse pourrait être un changement complet de perspective et la création d'un dispositif plutôt individualisé. Non pas personnalisé pour chaque personne, mais plutôt pour différents groupes constitués de profils similaires pouvant être orientés vers un emploi nécessitant des compétences spécifiques..

Chercheur : *J'arrêterai avec le parcours d'intégration, je prendrai les gens, je ferais un réel diagnostic, un échange, un accueil, j'identifierais les besoins, et pour les adultes qui sont en bonne santé, hommes, femmes, et je les orienterais directement vers l'emploi, vers des fonctions liées à leur bagage, peut-être, leurs diplômes même s'ils en sont pas reconnus.*

L'échange autour des possibilités et orientations concrètes que propose ce chercheur, aura été intéressant afin d'imaginer un tout autre dispositif. Son idée serait de pouvoir relier l'apprentissage du français directement avec un secteur de travail en créant des opportunités pour les deux parties : employeur et travailleur. Les cours de français seraient alors directement orientés vers un vocabulaire précis et utile au domaine professionnel souhaité. Ce type de dispositif nécessiterait l'accompagnement personnalisé du PA et organisé en différents modules pour cerner d'une part le projet professionnel et d'autre part les compétences mobilisables. Nous pourrions imaginer un accompagnement plus élaboré et réalisé par des travailleurs formés dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Ce type de travail social et d'accompagnement existe mais n'est pas systématiquement relié au parcours d'intégration. L'ensemble des PA n'en bénéficie pas spécialement, cela dépend de l'orientation qu'ils ont reçue, de leur connaissance du secteur associatif pouvant offrir ce type de services, ou encore

de la zone géographique habitée. L'idée dans ce cas précis serait de pouvoir formaliser cette offre de manière structurelle et l'incorporer au dispositif du PI.

Chercheur : *J'obligerais les entreprises [...] puisqu'elles auront de la main d'œuvre gratuite via des aides de l'état à organiser un tutorat à l'intérieur de l'entreprise [...], j'organiserai des formations pour former les personnes, superviser ces tuteurs à mieux accueillir les nouveaux venus, à mieux les intégrer dans le travail, à la fois pour les gestes professionnels, mais à la fois pour la socialisation au travail, l'amitié avec les collègues, etc donc, je travaillerai sur cette dimension-là.*

Pour continuer d'alimenter ce changement de perspective, l'idée d'une formation continue et élaborée permettrait en effet, l'acquisition de compétences pour le PA, de valoriser le développement du lien organique, au sens de Paugam, tout en amenant l'apprentissage de la langue nationale dans un environnement concret et pouvant apporter du sens à l'individu.

Chercheur : *Moi, je penserais plutôt à des dispositifs similaires qui activent les gens et qui les mettent directement dans le concret et qui leur donne du sens à apprendre le français, qui leur apprennent les institutions de la Belgique [...], j'invite le syndicaliste, je fais un cours de français sur l'organisation de l'entreprise, [...] faire un cours sur le logement, en collaboration avec des agences immobilières, aller visiter de façon concrète les institutions comme le FOREM, les agences intérim, [...].*

L'une des recommandations possibles tient à nouveau en la pédagogie employée par le PI et peut-être non adaptée aux besoins et aux réalités du public. Cela pourrait passer par l'augmentation des budgets accordés en termes de subsides pour mettre en place des dispositifs d'apprentissage innovants. Dans le but que la personne PA comprenne les enjeux gravitants autour d'elle et puisse dans un sens réaliser son « activation » sociale de façon plus optimale. Comprendre ce qu'est le CPAS, et ce qu'est une fiche de paye, comment le système de sécurité sociale fonctionne. Nos témoignages ont relevé que certains travailleurs et professeurs agissaient déjà dans ce sens, mais il s'agit ici de la simple volonté du travailleur en question à dépasser son cadre de travail pour le bien-être du public. Cela n'est pas inscrit structurellement et n'est pas rendu obligatoire par le dispositif. Il est vrai que ces différents thèmes sont abordés par les formateurs en citoyenneté mais nous sommes forcés de constater qu'aucun des répondants n'a pu relever un souvenir concret lors des 60 heures de formation. Pour d'autres, la formation donnée en langue française n'a pu fournir les informations pourtant nécessaires.

Nous réfléchissons ici à des dispositifs d'apprentissage différents et adéquats à une formation pour adultes PA d'origine étrangère et non francophone.

Chercheur : *D'ailleurs on évalue très peu. Un exemple: les articles 60. On a ouvert l'accès vers des entreprises privées. Est-ce qu'on évalue un jour qu'est-ce que ça a apporté? Qu'est-ce que ça coûte à l'état ? Est-ce que c'était intéressant de le faire? On passe des mesures gigantesques, qui concernent des milliers de personnes, sans même d'évaluation. On est quand même dans un drôle de pays.*

Un autre point d'attention relevé par notre répondant est le manque d'évaluation du dispositif. Comment vérifier si une mesure applicable remplit les besoins des différentes parties prenantes si cette mesure n'est elle-même pas évaluée ? Permettre d'évaluer le dispositif à différents moments à travers l'expérience qu'en ont fait les personnes PA ; ce avec des moyens suffisants, et en travaillant avec des organismes privés ou universitaires pourrait à terme permettre de vérifier le travail réalisé et pouvoir s'y adapter. En effet, peu d'études évaluatives ont été recensées depuis la formalisation du PI obligatoire en Wallonie en 2014. Travailler en partenariat avec le public cible pour coconstruire les critères d'évaluation permettrait selon nous de renforcer l'image de la société d'accueil envers la personne PA. Ces personnes au vu de nos interviews veulent travailler et participer à la vie citoyenne. Permettre de cibler les besoins spécifiques du public en mettant en avant les difficultés rencontrées et l'utilité ou non des différentes étapes actuelles du PI serait dans un sens vecteur de participation citoyenne au sens d'une politique qui tendrait vers une approche de valorisation des capacités.

Le dernier extrait choisi permet de soulever un manquement fort en termes de politique d'intégration et de vision de la société d'accueil : le travail d'inclusion des différentes communautés à travers les différentes sphères de la vie publique, dont l'intégration économique.

Chercheur : *On a du communautarisme qui apparaît, des quartiers communautaires qui apparaissent, et c'est un petit peu la production des erreurs politiques et des manquements en matière de politique d'intégration qui donne ces résultats-là. [...] parce qu'il n'y a pas eu de véritables brassages, il y a des quartiers ethnicisés, etc., donc, au niveau de la géographie, on n'a pas tellement réussi. [...] ceux qui ont réussi comme exemple d'intégration ils l'ont fait tout seul, grâce à leur réseau. C'est ethnique, ça fait des clients, ça fait de l'ethno stratification des emplois, Nous sommes dans des situations d'intégration paradoxale. On a*

réussi une intégration paradoxale qui est communautarisée et surtout dans des grandes villes comme Liège, Bruxelles, Verviers, etc. La périphérie c'est blanc, le centre, c'est black...

La lecture proposée ci-dessus met l'accent sur l'intégration réussie de certains groupes, comme les Marocains à Bruxelles par exemple. Cependant, il met aussi en lumière la mauvaise conception et mauvaise gestion des politiques d'intégration qui peut conduire à des résultats paradoxaux, où des communautés restent isolées et où le communautarisme se voit renforcé. Les réussites économiques des communautés immigrées, comme les commerçants marocains et turcs, montrent une certaine intégration, mais souvent limitée à des niches économiques ethniques. De même, la participation politique peut se limiter à des contextes communautaires, avec des élus représentant leur communauté sans un véritable brassage interculturel.

Directeur CRI : *L'équivalence c'est un frein. La question de la langue, c'est un frein. La question de la reconnaissance des diplômes, de la validation des compétences, c'est un frein. La question de la discrimination pour certaines personnes, c'est un frein. Il y a trop de freins.*

Un autre levier concret pour y parvenir serait de faciliter la reconnaissance des compétences et des diplômes provenant de l'étranger. De nombreuses personnes pourtant qualifiées ne travaillent pas à la hauteur soit de leur expérience de travail, soit de leurs compétences et se voient enfermées dans des postes peu valorisants alors qu'une offre existe sur le territoire.

4.3.4. Conclusions des apports théoriques d'Amartya Sen

Pour conclure cette partie, nous pouvons souligner le mérite d'existence du PI et en même temps continuer à questionner son sens et les réelles possibilités qu'il offre au public contraint d'y participer. En effet, la singularité des profils participants amène des différences de niveaux au sein des différentes classes et en même temps semble infantiliser les individus. Certains témoignages des PA iront dans ce sens, d'autres diront que la différence entre un salaire et le revenu d'intégration sociale ne suffit pas à accepter un travail contraignant. Un autre expliquera le manque d'accès à des facteurs de conversion environnementaux pour motiver la participation aux cours de français ; comme par exemple un avantage réel et mesurable pouvant être utilisé à la fin du PI.

L'un des leviers forts reste le travail à apporter auprès de la société d'accueil pour permettre un réel brassage multiculturel où l'étranger ne serait plus seulement perçu comme un étranger. Travailler auprès des écoles, dans le secteur de l'enseignement mais également directement dans le milieu professionnel en valorisant une vision de l'immigration positive permettrait un

vivre-ensemble où chacun y trouve son compte. Des moyens financiers supplémentaires octroyés par le pouvoir subsidiant seraient nécessaires pour y parvenir.

Le deuxième levier pouvant être amélioré et exploité de façon ici structurelle serait la création d'un véritable dispositif d'insertion socioprofessionnelle innovant et repensé pour ce public PA. La création de synergies entre les entreprises et les personnes PA désireuses de participer à la vie économique pourrait être explorée de façon plus optimale et insérée directement dans le processus du PI obligatoire.

Soulignons également le fait que ce dispositif existe mais n'est certainement pas assez évalué en co-construction avec le public-cible. De nombreuses informations clés pourraient pourtant être récoltées dans le but de l'optimiser.

Ainsi, une politique publique centrée sur le développement des capacités doit agir simultanément sur les ressources (biens, services, revenus, libertés et droits formels) et sur les trois types de facteurs de conversion (individuels, sociaux et environnementaux). Sans cette approche, elle risque de tomber dans l'un des deux pièges suivants : se limiter à la liberté formelle des individus, s'exposant ainsi à la critique marxiste selon laquelle la simple proclamation des droits reste purement théorique et sans effet réel dans un contexte d'inégalités sociales marquées; soit imposer des comportements conformes à des normes sociales prédéfinies, ce qui revient à promouvoir des fonctionnements plutôt que des capacités (Bonvin, Farvaque, 2007). La politique d'intégration d'aujourd'hui semble s'inscrire dans une vision plutôt passive où l'obligation devient parfois contraignante pour une partie du public cible, sans réels résultats mesurés et mesurables en termes d'intégration économique. Intégration économique pourtant nécessaire à l'individu, pour son bien-être, sa participation citoyenne et sa construction identitaire. Dans ce sens, nous ne pouvons pas dire que les mesures actuelles dont la participation au PI prévoient la possibilité d'émancipation et d'utilisation des facteurs de conversions individuels en réels moyens d'actions pour les PA.

Conclusions générales

Rappelons que ce projet de mémoire a été motivé par l'objectif d'obtenir un retour concret sur les perceptions des participants à propos du dispositif d'intégration mis en place par la Région wallonne. En effet, peu de sources ou d'enquêtes sociales avaient été réalisées sur ce sujet. Ces observations sont également mises en avant dans un rapport récent de la Cour des Comptes de 2022 qui indique que « *les bénéficiaires ne sont pas invités à exprimer leur avis sur leur perception du dispositif et des formations reçues. Si certains opérateurs collectent ce type d'informations, ces données ne sont ni systématiquement recueillies, ni centralisées* ».

Notre échantillon de petite taille ne nous permet pas de construire des généralités significatives à l'ensemble des PA syriens, mais les données récoltées auront néanmoins permis de cibler les difficultés majeures rencontrées par ce public ainsi que cerner l'utilité du PI perçue par les répondants.

5.1. Retour sur la théorie

Pour mener à bien cette recherche, nous avons commencé par cibler et explorer les thèmes gravitant autour de notre objet d'étude, à savoir le secteur de l'intégration. Un premier chapitre conceptuel nous aura permis de comprendre en profondeur la vision politique de l'intégration en Wallonie et sa réponse actuelle sur le territoire verviétois à travers le parcours d'intégration obligatoire. Cette vision semble se rapprocher du modèle décrit par Ilke Adam, à savoir un modèle interventionniste et assimilationniste dans un contexte d'activation de l'individu. Le PA doit suivre son PI et est relié au CRI référent et à la Région wallonne par une convention signée par les deux parties.

Ensuite, nous avons construit notre cadre théorique principal selon les apports scientifiques de Serge Paugam et sa théorie des liens sociaux. Cela nous aura permis de confronter le discours des PA et des professionnels du secteur sur ladite mesure afin de comprendre si le PI valorise dans un sens le développement des liens sociaux pouvant être de notre point de vue, vecteurs d'intégration.

Pour rappel, ces quatre liens sont associés dans une société organique telle que celle construite en Wallonie, à deux enjeux majeurs dits autonomes pour les individus : une forme de reconnaissance et une forme de protection (Paugam, 2022, p. 51). En effet, une société à solidarité organique où le système de protection est généralisé oblige les individus à une construction identitaire qui « *passse par la quête d'une valorisation personnelle perpétuellement soumise au regard d'autrui. La reconnaissance naît de la participation aux échanges de la vie*

sociale » (Paugam, op. cit. p. 51). Ces formes de reconnaissance et de protection qu'offre le développement des quatre liens sociaux recensés sont des enjeux d'autant plus nouveaux pour le public PA ; puisque dans la plupart des cas, ces individus ont connu jusqu'ici un tout autre système de protection issu des sociétés dites à *solidarité mécanique*. Dans ces sociétés, la simple appartenance au groupe permet de faire face aux menaces extérieures ainsi qu'à la reconnaissance d'un statut social (Idem, p. 51).

Comme expliqué dans la partie liée à l'analyse des données de ce travail, le développement des quatre liens sociaux est essentiel à la construction d'une identité sereine et à une fonction sécurisante pour l'individu.

Les informations recueillies auprès des PA indiquent que le PI n'aide pas significativement au développement des différents liens. Notons néanmoins que la reconnaissance du statut de réfugié ou de protection subsidiaire pour notre groupe de répondants hommes PA syriens aura été en amont une première forme de reconnaissance et leur aura permis d'accéder à une forme de protection vis-à-vis de la société d'accueil.

Indiquons comme résultats de cette première partie d'analyse que la participation obligatoire au PI telle que prévue aujourd'hui ne favorise pas le développement du lien de filiation, du lien de participation organique, et du lien citoyenneté. Cependant, nous pouvons affirmer que le PI permet le développement du lien de participation élective dans une certaine mesure. De fait, les réponses récoltées indiquent que le PI semble être un premier lieu de socialisation, déclencheur de divers contacts, conseils ou bonnes adresses pour le public PA. Nous remarquons que d'une manière plutôt informelle, le suivi du PI permet aux PA interrogés d'échanger avec d'autres PA et avec des professionnels du secteur. Certains affirment avoir retrouvé des connaissances, d'autres expliquent pouvoir discuter en français ou s'entraider lorsque l'apprentissage de la langue est compliqué. En lien avec cette première théorie, les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche indiquent que le PI n'est pas significativement vecteur d'intégration.

En effet, le PI semble être avant tout un premier lien avec le réseau associatif potentiellement utile et aidant pour le public PA ne connaissant pas le système belge mais nous ne pouvons pas affirmer qu'un PA participant trouve une utilité importante dans le PI. La formation à la citoyenneté n'a en effet laissé que peu de souvenirs auprès de notre groupe de répondants. Cinq d'entre eux auront affirmé ne pas avoir compris cette formation car ces derniers n'avaient pas un niveau suffisant en français pour comprendre les différentes informations. Comme expliqué dans notre partie d'analyse, le PI semble même parfois être une contrainte pour notre groupe

PA syriens lorsque le réseau familial n'est pas encore rassemblé, l'obligation de participation n'est pas en adéquation avec la réalité vécue par la personne PA. En effet, l'obligation du PI démarre au moment de l'obtention du titre de séjour. Dans notre cas, l'obtention du statut de réfugié par nos répondants marque le départ de la constitution du dossier de demande pour le regroupement familial. Dans ce sens, quatre répondants sur huit expliquent qu'il est difficile d'entamer un processus d'apprentissage lorsque mentalement ces derniers ne sont pas disponibles et commencent la procédure de regroupement familial.

Dans un deuxième temps, nous avons décidé de confronter le discours des agents d'intégration à travers la théorie des capacités d'Amartya Sen afin de cibler les leviers structurels du secteur. Cette approche nous aura permis de visualiser si certaines des recommandations faites en 2019 avaient effectivement été prises en compte.

L'un des principaux leviers à exploiter selon le retour des professionnels serait le développement de l'axe lié à l'intégration économique. En effet, cela permettrait non seulement de développer chez les individus le lien de participation organique mais cela répondrait au même moment à un besoin prégnant relevé par chacun des 8 PA interrogés : l'obtention d'un travail. Les personnes PA rencontrées ont incontestablement besoin d'une activité pour assurer leurs besoins et sans nul doute pour accéder à une forme de reconnaissance et d'utilité sociale. De plus, selon cinq répondants PA sur huit, l'apprentissage du français serait plus efficace en situation réelle. Plusieurs pistes auront été proposées par les agents d'intégration, comme des aides à l'emploi concrètes, un module d'ISP plus performant inscrit dans le cadre du PI avec des cours de français à orientation métier, des synergies entre l'offre et la demande sur le marché du travail, une valorisation des compétences plus accessible, la constitution de groupes d'apprenants relativement homogènes et répartis directement selon leurs compétences professionnelles.

Par ailleurs, l'une des recommandations de l'évaluation du dispositif effectuée en 2019 proposait une amélioration du système de validation des compétences, de reconnaissance des diplômes ainsi que la validation du permis de conduire. Force est de constater qu'en 2024, l'attention accordée par le pouvoir subsidiant et la politique mise en place n'ont pas proposé de facilités ou de modalités adaptées pour ce terrain.

Un deuxième levier non négligeable serait l'adaptation de l'offre pédagogique proposée. En effet, plusieurs données récoltées tant au niveau des agents d'intégration, qu'au niveau des PA eux-mêmes, marquent une incohérence concernant le module de 400 heures de français. A

nouveau, les profils participants étant tellement hétérogènes, il est aujourd'hui difficile de pouvoir cerner l'efficacité du dispositif. Certains profils PA auraient besoin de plus de 400 heures, d'autres se voient relativement infantilisés durant cette participation. Nous ne pouvons pas affirmer que le module FLE pensé actuellement n'est pas du tout efficace mais il reste inadapté pour une part du public-cible. Nous manquons de données comparatives et d'études allant dans ce sens, c'est pourquoi une évaluation du dispositif interrogeant d'anciens PA sur leur apprentissage de la langue quelques années plus tard pourrait être pertinente.

De plus, l'intégration linguistique est perçue comme une condition indissociable du processus d'intégration et reste la principale compétence à acquérir pour participer aux différentes sphères de la société. Une maîtrise insuffisante conduit inéluctablement à une forme d'exclusion sociale pour le public PA. Or, nous savons que d'autres systèmes existants fonctionnent autrement et offrent des résultats relativement meilleurs sur d'autres sphères liées à l'intégration des personnes étrangères (la participation à la vie sociale, l'acquisition d'un travail, la participation politique,...). C'est le cas du Québec qui comparativement à la Belgique, fait de l'acquisition de la langue française une condition sine qua non à l'intégration dans la vie sociale de la communauté mais qui n'en fait pas l'unique moyen pour tendre vers une intégration reconnue par la société d'accueil. L'intégration économique est par exemple recommandée et facilitée (lorsque la fonction le permet), ce qui permet d'apprendre la langue nationale et de la pratiquer quotidiennement (Calinon, 2013).

Un tel système mériterait d'être étudié et pris en considération mais nécessiterait un changement presque révolutionnaire du système « classique » et méritocratique en place actuellement.

Quoi qu'il en soit, de nombreuses réformes et mesures innovantes seraient souhaitables pour le secteur de l'intégration. L'approche par les capacités aura permis de reconnaître explicitement que toute vie en société implique inévitablement des restrictions et des limitations à la liberté individuelle mais sans se contenter de critiquer l'existence de ces contraintes, cette approche permet d'évaluer dans quelle mesure les réformes de l'État social actif augmentent (ou diminuent) le niveau de contrainte imposé aux individus et facilitent (ou entravent) une distribution plus équitable des limitations et restrictions inhérentes à la vie en société.

En effet, « *plus l'action publique en matière de solidarité et de lutte contre les inégalités impose des manières d'être précises à ses bénéficiaires, moins elle contribue à développer leurs capacités* » (Bonvin, 2012). Forcer l'activation de ce public PA sans réel déclencheur émancipatoire se voit être contreproductif si on se base sur l'approche par les capacités. Dans

cette perspective, l'obligation de suivre le PI pourrait être définie de manière moins exhaustive avec des possibilités pour la personne PA de prolonger son PI (suite à diverses raisons comme par exemple, les grossesses pour les femmes PA, le réseau de gardes d'enfants qui est saturé, le RF pas encore abouti,...). Concernant les sanctions financières, elles pourraient également être moins strictes et ajustées en fonction des raisons qui ont empêché la personne de mener à bien son PI. Enfin, la possibilité de collaborer pour le public cible pourrait également être une piste à envisager pour le bien de l'individu, comme par exemple, la revalorisation par les acteurs de terrain du module « séance d'informations sur les droits et devoirs » en le repensant pourquoi pas comme une séance collective mettant en scène les personnes PA et les travailleurs vers la recherche d'un objectif commun et utile au public-cible.

5.2. Vérifions nos hypothèses

Plusieurs hypothèses ont pu être construites au chapitre méthodologique de ce travail. Nous en retiendrons trois pour cette conclusion et nous y amènerons différents éléments de réponses.

- Le parcours d'intégration dans sa conception actuelle, n'est-il pas significativement vecteur d'intégration pour le PA ?
- Le suivi des 400 heures de français apporte-il un sentiment d'appartenance et un réseau potentiel nécessaire à l'intégration ?
- La communauté et le bouche à oreille sont-ils les moyens les plus efficaces pour les PA de commencer leur intégration ?

Concernant les diverses réponses pouvant être apportées à nos trois hypothèses, la première d'entre elles fait référence au caractère émancipatoire véhiculé par le PI. Nous ne pouvons affirmer au vu des réponses apportées par notre échantillon PA, que le PI wallon est nécessairement vecteur d'intégration suite à la participation aux différents modules.

Nous sommes conscients de la difficulté de définir ce qu'est une intégration réussie. L'enjeu majeur de ce travail aura d'ailleurs été de pouvoir baliser ce concept fort et multisensoriel. Si nous prenons en compte la définition du mot intégration dans le décret actuel, la définition citée par les PA syriens et celle des agents d'intégration, nous remarquons essentiellement qu'une intégration dite réussie ou vécue comme telle par un individu est centrée sur la réussite professionnelle et personnelle ainsi que sur les moyens mis à disposition de l'individu pour mener à bien son épanouissement. Nous comprenons que la réussite professionnelle est bien synonyme de sécurité financière et du déploiement des possibilités diverses qu'offre un emploi stable, comme l'accès à un logement digne, l'accès à divers loisirs, l'accès à de la nourriture en

suffisance, l'accès à un club de sport, etc... Dans ce sens, nous pouvons établir un lien direct entre l'acquisition d'un travail et le développement des moyens nécessaires à l'émancipation personnelle d'un individu, et dans le cas qui nous concerne un processus d'intégration commencé.

Nous retiendrons que l'intégration n'est évidemment pas une checklist à remplir mais nous pourrions imaginer au terme de cette recherche que certains critères sont essentiels à l'individu pour se sentir intégré et faire partie à part entière de la société. Dans cet ordre d'idées, nous ne pouvons pas affirmer que le PI pensé actuellement est nécessairement vecteur d'intégration, au sens du développement professionnel et personnel cité précédemment. Le fait de participer au PI ne permet pas au public cible de commencer une intégration économique et aucun des PA syriens interrogés n'a pu affirmer que le PI est aidant pour la recherche d'un emploi. Une nouvelle fois, il serait intéressant de recenser des indicateurs sur le taux d'emplois obtenu par un groupe de personnes PA un an après leur participation au PI afin d'en mesurer l'efficacité.

Concernant nos deux dernières hypothèses, aucune réponse affirmative n'aura été apportée par les répondants concernant l'utilité réelle du PI et le suivi des 400 heures. Notons que l'utilité ressentie par l'ensemble des répondants se situe essentiellement sur l'apprentissage des devoirs et des lois à respecter en Belgique. Plusieurs des réponses apportées par les répondants PA syriens indiqueront que les cours de français ne sont pas suffisants. Dans ce sens, il semblerait que la communauté et la pratique du français en dehors des cours, sur un lieu de travail ou avec des connaissances francophones est plus efficace que les cours ex-cathedra organisés actuellement.

Malgré ce manque d'utilité ressentie par notre échantillon ou du moins difficilement identifiable, nous pouvons supposer que le PI est vecteur d'un premier lien avec le secteur associatif pour le public PA. Certaines des étapes du PI sont dans ce sens pertinentes, comme l'élaboration d'un bilan social synonyme d'un premier pont entre les besoins des PA ciblés par le travailleur CRI et l'offre associative sur le territoire pour y répondre. Dans les faits, nous comprenons que ce premier bilan est essentiellement axé sur l'explication du PI et ses différentes étapes.

5.3. L'apport de l'étude récente « Migrant Voices »

Comme stipulé au début de cette dernière partie « conclusion », peu de recherches et d'évaluations du dispositif ont été réalisées ces dernières années tout en prenant en compte les perspectives des individus. Début de l'année 2024, au moment de l'élaboration de ce présent

travail, une enquête a été publiée. Cette enquête fût réalisée sous l'impulsion d'Emanuele Politi (KULeuven), Soha Abboud (ULB), Zacharia Bady (ULB) et Antoine Roblain (ULB), et donna lieu à un projet de recherche « *Migrant Voices* » qui propose une perspective novatrice sur l'expérience et les perceptions du Parcours d'intégration en Région wallonne, telle que vécue par ses participants. Cette recherche de grande envergure s'inscrit dans la même finalité que ce mémoire, mais diffère d'un point de vue méthodologique. En effet, l'enquête réalisée par *Migrant Voices* a choisi une méthode dite quantitative avec des questionnaires distribués aux participants PA soumis à l'obligation du PI, volontaires ou encore en procédure de naturalisation et demande de nationalité belge.

Dans notre cas, le public visé qui nous intéresse est évidemment le public contraint à suivre le PI. Nous allons énumérer ensemble les divers résultats obtenus par l'enquête allant dans le sens de nos propres résultats.

Le postulat de départ et la motivation à réaliser cette enquête sociale partent de l'idée que pour toute politique d'investissement social visant à « préparer » les individus en les dotant des moyens nécessaires pour faire face à certains risques, l'important ne réside pas uniquement dans l'accès aux dispositifs, mais surtout dans la manière dont les participants s'approprient ces outils pour les transformer en un capital humain utile dans leur parcours de vie (Hemerijck & Simon, 2016, in *Migrant Voices*, 2024). Ce processus d'appropriation peut varier en fonction de nombreux facteurs individuels et environnementaux. C'est ainsi que les PA peuvent trouver un sens et une utilité dans le dispositif lorsque ce dernier impacte positivement le projet de vie des individus ou rencontre leurs besoins.

Les résultats révélés par l'étude *Migrant Voices* indiquent que :

- *La maîtrise de la langue française se révèle être un facteur déterminant : les individus avec un niveau de français moins avancé sont aussi ceux qui rencontrent le plus de difficultés durant leur PI. (Migrant Voices, p. 12).*
- *Une différence notable est observée entre les individus ayant acquis leur premier titre de séjour via une demande de protection internationale et ceux l'ayant obtenu par regroupement familial, ces derniers rapportant moins de difficultés (Migrant Voices, op.cit., p. 12).*

- *La commune de résidence est également liée à différentes difficultés rencontrées, marquant une dichotomie entre les zones moins densément peuplées (par exemple, les territoires ruraux), où l'accessibilité aux services du PI est plus difficile, et zones plus densément peuplées, où les défis de conciliation entre les obligations administratives, l'inscription et le suivi des formations sont amplifiés par les barrières linguistiques et le manque d'interprètes (Idem, p. 12).*

Ces trois résultats expliquent en partie les raisons principales identifiées par les répondants et directement liées aux difficultés qu'ils rencontrent lors de leur PI. En effet, plusieurs difficultés potentielles ont été formulées dans les questionnaires distribués aux participants telles que : la difficulté à suivre les cours de langue, l'utilité des différents modules, la difficulté d'inscription et de compréhension du dispositif, l'incompatibilité avec la vie familiale, la difficulté d'accès aux modules en termes de distance, la difficulté d'accès en termes de moyens financiers, la difficulté à rechercher et obtenir un emploi.

Ces difficultés ont été citées directement ou indirectement par notre groupe de répondants PA syriens. En effet, nous soulignons la difficulté pour ce public arabophone de suivre les formations à la citoyenneté en français et le manque d'utilité alors ressentie.

Aussi, nous avons également pu cibler comme expliqué précédemment que lorsqu'une personne PA réalise en parallèle sa demande de regroupement familial, le suivi du processus d'intégration est difficile à suivre. Au même moment, lorsque la famille arrive sur le territoire, le temps manque parfois pour réaliser l'ensemble du PI dans le temps imparti. L'étude *Migrant Voices* rapporte le fait qu'une personne PA ayant obtenu son titre de séjour via un RF a plus de facilités à suivre son PI. Suite au témoignage d'un de nos répondants, nous pourrions faire l'hypothèse que suivre le PI et commencer un processus dit d'intégration est plus facile pour le conjoint qui arrive. En effet, dans notre cas, le réseau familial est réuni et en sécurité au même moment où le conjoint arrivé en premier est aidant et aura déjà réalisé plusieurs étapes importantes relatives à l'installation dans la société d'accueil.

La troisième difficulté va dans le sens de nos témoignages et explique d'une part le manque d'offres décentralisées sur le territoire et en même temps met en évidence le manque d'accès à un service d'interprétariat pour par exemple le suivi de la formation à la citoyenneté. Ce non-sens a été relevé par l'ensemble des 8 hommes syriens interrogés.

Pour finir, les conclusions générales du rapport de recherche *Migrant Voices* sont relativement plus optimistes face à l'utilité ressentie par le public PA dans le suivi de leur PI. Nous nous permettons ici d'attirer l'attention sur le fait que des questionnaires ont été déployés et ne sont pas nécessairement exhaustifs. Le manque de questionnements supplémentaires face aux réponses des répondants peut influencer les diverses réponses obtenues. De plus, la comparaison des réponses obtenues en fonction du stade auquel le répondant PA a répondu à la question apporte également des résultats différents. En effet, le fait d'avoir interrogé des personnes sur l'utilité pour elles de suivre le PI au début du processus, en milieu de processus ou en fin de processus semble ajouter un aspect positif dans le développement des capacités liées à l'apprentissage de la langue nationale, ce en fin de parcours d'intégration.

5.4. Conclusions

Enfin, une intégration réussie nécessite non seulement du temps, mais aussi l'élaboration de politiques inclusives qui permettent aux individus d'accéder à diverses opportunités pour espérer devenir des citoyens reconnus pleinement. Comment travailler davantage sur une politique plus inclusive ? Nous pensons au terme de cette recherche, qu'une revalorisation du secteur est nécessaire afin de faire de l'immigration un allié pour la société d'accueil. Des moyens financiers ainsi qu'une volonté politique doivent être investis afin de réaliser un travail continu sur la société d'accueil et sur la vision reflétée dans l'espace public de l'étranger. Des changements ou des aides concrètes concernant le secteur de l'insertion professionnelle doivent être repensés afin de lutter sur les freins structurels liés à la discrimination mais aussi à la non-validation des compétences.

Au terme de ce travail, le gouvernement wallon prévoit une restructuration du secteur de l'intégration. En effet, un nouveau décret est en cours de validation au parlement et sera opérationnel en 2025. En outre, certaines recommandations évoquées dans ce travail seront prises en compte. Les deux avancées majeures en faveur du public PA sont l'allongement du délai de 18 mois à 3 ans et la possibilité de dispenser la formation à la citoyenneté en langue d'origine.

Effectivement, la nécessité de dispenser cette formation en langue d'origine est plus que pertinente, il reste à prévoir comment cela sera mis en place et quels moyens seront investis puisque l'enveloppe budgétaire pour le secteur reste inchangée. Aussi, est-ce que l'offre sera généralisée à l'ensemble du territoire wallon ou est-ce que seulement quelques « chanceux » PA pourront en bénéficier ?

Nous savons que l'orientation politique du gouvernement influence l'interprétation des textes et les logiques sous-jacentes du dispositif. Bien que le nouveau texte de loi n'ait pas changé les dimensions liées à l'intégration, les prochaines coalitions risquent d'être importantes pour le maintien ou l'amélioration du secteur afin de tendre vers une approche par les capacités ou au contraire tendre vers des logiques de rationalisation, qui sont pour l'instant prévues par le futur décret.

Aussi, nous pensons qu'une évaluation globale du dispositif doit être prévue de façon plus régulière. Il s'agissait également d'une des recommandations de la dernière évaluation réalisée par l'Iweps en 2019 qui prévoyait une évaluation du dit dispositif tous les deux ans. Aucune disposition structurelle ne semble avoir été mise en place dans ce sens.

Bibliographie

Ouvrages

Cohen-Emerique, M., *Pour une approche interculturelle en travail social. Théories et pratiques*. Presses de l'EHESP, 2015.

Hassenteufel, P., *Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics*, Paris, Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), 2010.

Lascombes, P. et Le Galès, P., *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2012

Manço, A., *Processus identitaires et intégration. Approche psychosociale des jeunes issus de l'immigration*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Paugam, S., *Le lien social*, Paris, PUF, « Que sais-je », 5^{ème} édition, 2022.

Rea, A., *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, « Repères Sociologiques », 2003, 2008, 2021.

Van Campenhoudt, L. et Marquet, J. et Quivy, R., *Manuel en sciences sociales*, Dunod, 5^{ème} édition, 2017.

Vrancken, D., *Social Barbare*, Question de société, Editions Couleur livres Bruxelles, 2010.

Articles scientifiques

Adam, I. (2013). Les entités fédérées belges et l'intégration des immigrés, *Sciences politiques*, Éditions de l'Université de Bruxelles : Bruxelles.

Adam, I., Martiniello, M. (2013). Divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les immigrés, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n°2, pp. 77-93.

Aron-Schnapper, D. (1991). L'intégration : définition sociologique., *Migrants formation*, n°86, Identité et communautés, pp. 32-52.

Bonvin, J-M., Farvaque, N. (2007). L'accès à l'emploi au prisme des capacités, enjeux théoriques et méthodologiques, *Revue française de sciences sociales – Formation Emplois*, n°98.

Calinon, A-S. (2013). L' « intégration linguistique » en question, *Langage et société*, vol. 144, n°2, pp. 27-40.

- Castel, R. (1990). Le roman de la désaffiliation : A propos de Tristan et Iseut, *Le Débat*, vol. 61, n°4, pp. 155-167.
- Docquier, F., Machado, J. (2015). Crise des réfugiés : quelques clarifications s'imposent !, *Regards économiques*, n°119, p. 1-6.
- Ganty, S. (2016). Parcours d'accueil et d'intégration : où en est-on ?, *Revue Trait d'union*, n° 6, p. 13-118.
- Goodman, S. W. (2010). Integration requirements for integration's sake? Identifying, categorising and comparing civic integration policies, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n°5, pp. 753- 772.
- Gsir S. (2014). Civic Participation and Integration: A country of origin perspective, *Interact*.
- Paugam, S. (2006). L'épreuve du chômage: une rupture cumulative des liens sociaux?, *Revue européenne des sciences sociales*.
- Martens, A. (1976). Les immigrés. Flux et reflux d'une main d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970, *Louvain, presse universitaire de Louvain*, p. 96-118.
- Martiniello, M. (2011). La démocratie multiculturelle. Citoyenneté, diversité, justice sociale, Paris, *Presses de Sciences Po*, p.159.
- Martiniello, M., Rea, A. (2012). Une brève histoire de l'immigration en Belgique. *Fédération Wallonie-Bruxelles*, Bruxelles.
- Safi, M. (2006). Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation, *Revue française de sociologie*, vol. 47, n°1, pp. 3- 48.
- Morelli, A. (1988). L'appel à la main d'œuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiat après-guerre, *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, pp. 84 à 88.
- Lafleur, J.-M., Martiniello, M., & Rea, A. (2015). Une brève histoire migratoire de la Belgique, G. Simon (Ed), *Dictionnaire des migrations internationales*, Paris, France: Armand Colin, pp. 24-29.
- Lochak, D. (2007). L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration, *Revue Cultures & Conflits*, n° 67, pp. 131-147.

Xhardez, C. (2020). From different paths to a similar road? Understanding the convergence of subnational immigrant integration policies in Belgium, *Regional, Studies*, n°54/11

Rapports et rapports de recherche

Centre d'études de l'ethnicité et des migrations CEDEM (2012), *L'intégration et la cohésion sociale dans la ville de Verviers – Un état des lieux*.

Centre pour l'égalité des chances et luttes contre le racisme (2010) via Perrin N. et Schovaere Q., *Rapport statistique et démographique 2010 : Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique*.

Cour des Comptes (octobre 2022), *Le parcours d'intégration des personnes étrangères organisé par la Région wallonne : Mise en œuvre et financement*, Rapport de la Cour des Comptes transmis au Parlement wallon.

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, IWEPS (Mai 2019), *Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie*.

Migrant Voices (2024), *Évaluation explicite et comparative du Parcours d'Intégration*, Université de Bruxelles et Kuleuven.

Plan local d'intégration (2016-2020) , <https://crvi.be/wp-content/uploads/2018/05/PLI-abstract-2018-version-finale.pdf> , consulté le 2 novembre 2023.

Annexes

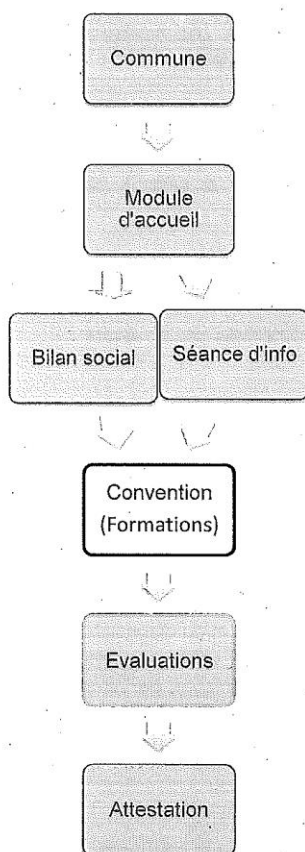
Convention du PI du CRI Verviers (CRVI)

Pour exemple, voici la convention signée par la personne primo-arrivante et le CRVI. Convention qui représente le contrat établi entre l'individu soumis au PI, la Région wallonne et le CRI référent. Dans notre cas le CRVI.



Annexe IX

Convention du parcours d'intégration



L'intégration des primo-arrivants exige une tolérance mutuelle et le respect par tous des règles, des réglementations et des usages, notamment des principes d'égalité des chances et non-discrimination.

Choisir de vivre en Wallonie c'est avoir la volonté de s'intégrer à la société wallonne, société démocratique et pluraliste et d'accepter ses valeurs fondamentales.

Qui s'engage ?

La convention est signée entre la Région wallonne, représentée par le C.R.V.I. (Centre régional de Verviers pour l'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère), en la personne de **Monsieur Farid NAGUI**,

Et

Madame, Monsieur (NOM).....(N.N. :.....),

A quoi s'engage la Région wallonne ?

Dans le cadre du parcours d'intégration des primo-arrivants, la Région wallonne assure l'ensemble des prestations suivantes :

- Un module d'accueil qui comporte :
 - a. Un bilan social ;
 - b. Une information sur les droits et les devoirs des personnes résidant en Belgique ;
 - c. Un test d'évaluation du niveau de français ;
 - d. Une aide ou une orientation vers les services d'aide à l'accomplissement des démarches administratives.
- Une formation à la citoyenneté de minimum 60 heures
- Le cas échéant et sur base du test d'évaluation et de l'analyse des besoins réalisée lors du bilan social :



Annexe IX

- a. Une formation à la langue française de minimum de 400 heures ;
- b. Une orientation socio-professionnelle de minimum 4 heures.

A quoi vous engagez-vous ?

Madame, Monsieur (NOM et prénom).....s'engage:

- à suivre la formation à la citoyenneté pour lui permettre d'avoir une meilleure connaissance de la société d'accueil sur une période de 4 mois maximum ;
- à suivre la formation à la langue française sur une période de 16 mois maximum ;
- à effectuer un test de validation des acquis au terme de la session de formation à la langue française ou à sa demande en cours de session ;
- à participer à l'orientation socio-professionnelle pour l'orienter vers un emploi ou une formation qualifiante ;
- à se rendre aux entretiens d'évaluations de son parcours fixés par le centre régional d'intégration;
- à informer le centre régional d'intégration en cas de déménagement.

Comment votre parcours va-t-il se dérouler ?

Le centre régional d'intégration va effectuer un bilan de votre situation pour vous guider au mieux. Pour ce faire, le Centre fixe au minimum un entretien tous les 6 mois. Au terme de la convention, le Centre vérifie que les formations et/ou dispositifs inscrits dans la convention ont été effectivement suivis. A la fin de votre parcours d'intégration, ce même centre vous délivre une attestation de fréquentation de votre parcours d'intégration dont une copie sera envoyée à la commune. Pour les personnes dépendant du C.P.A.S., ce dernier sera informé du suivi du parcours d'intégration.

Quelle est la durée de votre parcours ?

Votre parcours d'intégration se déroule sur une période de 18 mois.

⚠ Ce délai débute à la commande de votre titre de séjour.

EXCEPTION : Si vous n'arrivez pas à terminer votre parcours dans les 18 mois, vous pouvez introduire une demande de prorogation auprès du Ministre compétent avant la



Wallonie



Annexe IX

fin de ce délai. En cas d'acceptation, la convention est prolongée par le Centre régional d'intégration pour engager ou terminer une formation et/ou une orientation prescrite. Ainsi, la fin de la convention intervient à l'échéance du nouveau délai.

Amende administrative ?

Nous vous rappelons que la conclusion d'une convention entre vous et le centre régional d'intégration est **obligatoire**. Le dépassement de votre délai pour terminer le parcours d'intégration peut être **sanctionné**. Dans ce cas, vous devrez payer une amende administrative allant de 50 à 2500 euros.

N° de convention :

Fait en double exemplaire à

le

Pour le CRI,

Le bénéficiaire,

Mr. NAGUI Farid

Mme/ M.....



Cadre légal	
1.	Article 152/3-Code wallon de l'Action sociale et de la Santé
2.	Article 152/7-Code wallon de l'Action sociale et de la Santé
3.	Article 152/8-Code wallon de l'Action sociale et de la Santé



Questions pour la personne PA

Exil et trajectoire de vie

- Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?
- Pourriez-vous, si vous le souhaitez me raconter votre parcours ? Comment êtes-vous arrivé en Belgique ?
- Quelle était la raison de votre départ ?
- Quelle était votre place dans votre pays ? Que faisiez-vous ?
- Quel était votre travail au pays ?
- Pourriez-vous me parler de votre rapport à l'emploi ? Est-ce important pour vous ?

Intégration

- Comment ça se passe une journée type pour vous ? Pourriez-vous me la décrire ?
- Comment vous sentez-vous accueilli au sein de la Belgique ?
- Est-ce que vous avez rencontré des personnes ressources ou des services/associations à votre arrivée ?
- Qui vous a aidé ?
- Avez-vous des personnes à qui faire confiance ?
- Comment percevez-vous votre futur dans ce nouveau pays ?
- Quelles sont vos envies ? Vos objectifs ? Vos rêves ?
- Si vous pouviez vous sentir « comme à la maison », de quoi auriez-vous besoin ?
- Quelle serait votre situation idéale ?
- Qu'est-ce qui vous empêche de parvenir à cette situation ?
- Vous sentez-vous considéré dans ce nouvel environnement ?
- Pour mener une vie qui vous convient, de quoi auriez-vous besoin ?
- C'est quoi pour vous être citoyen ?
- Quelle est votre définition du mot intégration ? C'est quoi être intégré pour vous ?
- Si vous étiez ministre de l'intégration et que vous aviez une baguette magique, quelles mesures, quelles décisions prendriez-vous qui vous aiderait dans VOTRE intégration ?
- Vous manque-t-il quelque chose (aides, accompagnement, explications ?) pour vous sentir « bien » / serein/ mieux / complet ?

Le parcours d'intégration

- Comment avez-vous entendu parler du PI ?
- Savez-vous ce qu'est le PI ? (Si pas, nous pourrions en parler à la fin de cet entretien)

- Est-ce que vous avez pu faire des rencontres lors de ce PI ?
- Revoyez-vous certaines de ces personnes ?
- C'est quoi pour vous le parcours d'intégration ? Que vous apporte-t-il ? (Vous apporte-t-il quelque chose quotidiennement ?)
- Si vous deviez conseiller un ami qui s'apprête à arriver en Belgique, comment lui expliqueriez-vous le PI ? Que lui conseilleriez-vous ?
- Quel impact a le PI dans votre vie quotidienne ? Est-ce que cela vous aide ?

Questions pour l'agent d'intégration

- Dans quelle structure travaillez-vous ?
- A quel moment arrivez-vous dans le parcours du primo-arrivant ?
- Que pensez-vous du Parcours d'intégration actuel ?
- Quelle est votre compréhension de celui-ci ?
- Connaissez-vous les enjeux du PI ?
- Est-ce que le PI actuel est construit de façon à ce que le PA en comprenne ses enjeux ? Pourquoi ?
- Si vous étiez ministre de l'intégration, quelle(s) mesure(s) adopteriez-vous pour améliorer ou modifier le PI ?
- Pensez-vous que l'obligation liée au PI est pertinente pour ce public ?
- Selon vous, les objectifs que veut atteindre le PI sont réussis ? et atteignables ?
- Quelle est votre définition de l'intégration ?
- C'est quoi pour vous une intégration réussie ?
- Pourriez-vous me donner un exemple d'une de vos interventions réussies en termes d'intégration ?
- Et a contrario, une intervention qui n'a pas abouti ? Aviez-vous ciblé les causes potentielles ?
- Être citoyen, c'est quoi ? Faire société, c'est quoi pour vous ?
- Au de-là des causes structurelles qui peuvent empêcher une « bonne » intégration (discrimination à l'emploi, racisme systémique,...), qu'est ce qui pourrait aider la personne à dépasser cela à son échelle et être finalement considérée comme « intégrée » ?
- Comment atteindre cette intégration recherchée par le PI ?
- Les budgets alloués au secteur de l'intégration sont-ils suffisants au regard des objectifs de cette politique publique ?
- Pensez-vous que les personnes qui arrivent en Wallonie ont une chance de faire partie à part entière de la société civile ? Si oui pourquoi ? Sinon qu'est-ce qu'il leur manquerait ?
- Pensez-vous que la société d'accueil remplit son rôle en vers les nouveaux arrivants ?
- Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?
- Pour vous s'intégrer dans un pays, cela veut dire quoi ?
- Concernant le futur nouveau décret, pourriez-vous m'indiquer les changements substantiels de celui-ci ? (pour le directeur CRI)

